

---

# Rapport d'activités



---

ÉDITION 2020

# Edito

L'année 2020 a marqué un nouveau tournant pour notre communauté de communes. Peut-être même une véritable naissance. L'année 1 de notre communauté de communes. Les élections municipales ont abouti à un large renouvellement des conseillers communautaires et du bureau exécutif. Avec l'ensemble des vice-présidents, nous entamons ce mandat avec une réelle volonté d'action et de recherche du consensus, loin des querelles d'antan.

Pourtant cette prise de fonction a été grandement marquée par la crise mondiale de la Covid-19. Une pandémie qui aura mis les élus locaux en première ligne face aux défis rencontrés. Nos agents ont dû et ont su s'adapter pour répondre aux usagers et maintenir leur mission de service public. Ce rapport d'activités reflète bien cela. Que ce soit au travers de notre service Déchets et notamment nos agents de collecte, qui étaient alors en « première ligne » selon l'expression consacrée, de notre Maison France Services et notre CLIC qui ont accompagné les publics les plus fragiles, de notre service Petite Enfance qui a organisé l'accueil pour le personnel prioritaire ou nos actions en direction du monde économique, afin de les accompagner vers les différents dispositifs d'aides existants.

L'année 2020 aura sans doute été une période complexe, mais elle nous aura permis de poser les bases d'une politique ambitieuse, qu'il nous faudra concrétiser dans les prochains mois, en lien avec les communes du territoire.

Isabelle DUBOIS,  
Présidente

# Sommaire

<b>1. LE TERRITOIRE ET LA STRUCUTRE</b> .....	<b>p.4</b>
• <b>Le territoire</b> .....	<b>p.5</b>
• <b>Les compétences</b> .....	<b>p.7</b>
• <b>Le conseil communautaire</b> .....	<b>p.10</b>
• <b>L'exécutif de la CCD</b> .....	<b>p.12</b>
• <b>Les commissions thématiques</b> .....	<b>p.13</b>
• <b>Les instances communautaires</b> .....	<b>p.14</b>
• <b>Les ressources humaines</b> .....	<b>p.15</b>
• <b>Les finances</b> .....	<b>p.17</b>
• <b>Les marchés publics</b> .....	<b>p.18</b>
• <b>Le patrimoine</b> .....	<b>p.20</b>
• <b>La communication</b> .....	<b>p.22</b>
<b>2. LES POLES</b> .....	<b>p.24</b>
• <b>Service aux habitants</b> .....	<b>p.25</b>
1. Petite enfance .....	p.25
2. Parentalité .....	p.30
3. Service commun .....	p.31
4. MSAP .....	p.34
5. CLIC .....	p.38
• <b>Aménagement du territoire</b> .....	<b>p.41</b>
1. Le tourisme .....	p.41
2. Culture .....	p.42
3. Développement économique .....	p.44
4. Le commerce .....	p.54
5. L'immobilier d'entreprises .....	p.56
6. L'animation économique .....	p.58
7. Actions locales spécifiques COVID .....	p.59
8. Mobilité .....	p.61
9. Gens du voyage .....	p.62
10. SCoT .....	p.63
11. ADS .....	p.65
• <b>Développement durable</b> .....	<b>p.67</b>
1. LEADER .....	p.67
2. PAEC .....	p.70
3. PSE .....	p.72
4. Natura 2000 .....	p.74
5. PCAET .....	p.75
6. Assainissement / Eau potable .....	p.78
7. GEMAPI .....	p.79
8. Les déchets .....	p.80
<b>3. LES ANNEXES</b> .....	<b>p. 81</b>

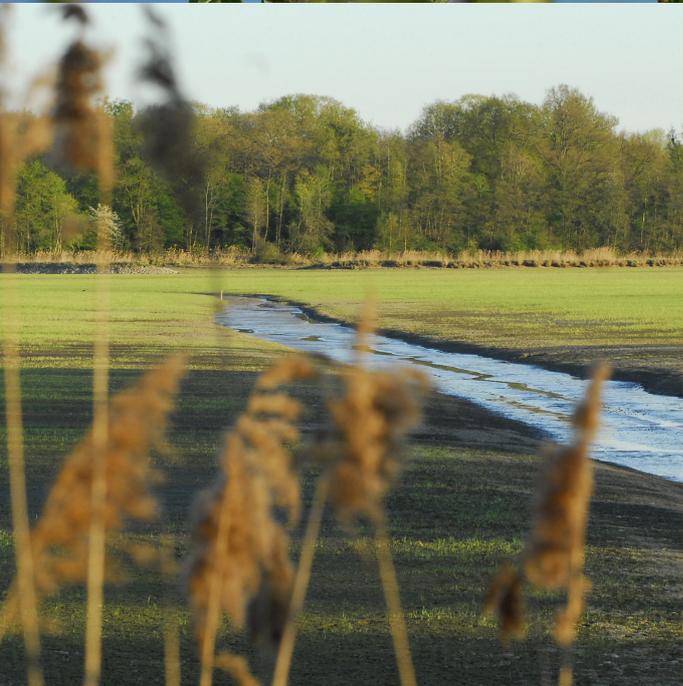




# Partie 1



## Le territoire et la structure



# Le territoire

La Communauté de Communes de la Dombes est composée de 36 communes et près de 39 500 habitants.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.



COMMUNE	POPULATION
ABERGEMENT CLÉMENCIAT	794
BANEINS	611
BIRIEUX	287
BOULIGNEUX	334
CHALAMONT	2 484
CHANEINS	925
CHÂTENAY	345
CHÂTILLON-LA-PALUD	1 652
CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE	5 060
CONDEISSIAT	835
CRANS	270
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	445
LA CHAPELLE-DU-CHÂTELARD	393
LAPEYROUSE	328
LE PLANTAY	573
MARLIEUX	1 207
MIONNAY	2 147
MONTHIEUX	669
NEUVILLE- LES-DAMES	1 531
RELEVANT	468
ROMANS	594
SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY	3 408
SAINT-ANDRÉ-LE-BOUCHOUX	369
SAINT-GEORGES-SUR-RENON	219
SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	240
SAINT-MARCEL	1 304
SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT	935
SAINT-PAUL-DE-VARAX	1 549
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	1 840
SAINTE-OLIVE	285
SANDRANS	535
SULIGNAT	598
VALEINS	131
VERSAILLEUX	447
VILLARS-LES-DOBES	4 884
VILLETTE-SUR-AIN	767

# Les compétences

## Les compétences obligatoires

### 1. Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma de secteur
- Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire

### 2. Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activité (ZA) industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
  - Le soutien aux activités commerciales sous forme d'opération collective FISAC et convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région Auvergne Rhône Alpes
  - La mise en place d'actions pour conforter la rentabilité des commerces notamment dans les villages
  - La lutte contre la vacance commerciale
  - La mise en place d'actions pour favoriser le commerce de produits locaux, produits du terroir
  - La promotion des marchés communaux
  - La mise en place d'une dynamique d'animation collective du commerce local en lien avec les unions commerciales
  - La création, le développement, la promotion d'événements à vocation commerciale à l'échelle du territoire intercommunal (salons, foires, marchés à thèmes, ...)
  - La mise en place d'une stratégie de communication commerciale à l'échelle du territoire intercommunal
  - La gestion des commerces de Condeissiat, Sulignat, Sandrans
- La promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

### **3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

### **4. Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs**

### **5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

## **Les compétences optionnelles**

### **1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :**

- Natura 2000 : portage du site Natura 2000 de la Dombes
- Compétences suivantes complémentaires à la compétence GEMAPI :
  - Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain
  - La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau
  - La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de ces ressources en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes des bassins versants
  - L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
  - L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- Enlèvement des épaves automobiles
- Aménagement, entretien et gestion et de l'étang Prêle à Valeins

### **2. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :**

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Fonds de Solidarité Logement

### **3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :**

Sont d'intérêt communautaire, les équipements à créer dont la réalisation nécessite des investissements cumulés d'une valeur supérieure à 6 000 000 d'euros hors taxe

### **4. Action sociale d'intérêt communautaire :**

- Petite enfance
- Soutien aux actions liées à la parentalité dont la ludothèque
- Maison de santé Chalamont

### **5. Création et gestion de maisons de services au public**

## Les compétences facultatives

### **1. Actions culturelles, sportives et d'enseignement :**

- Organisation et gestion de l'action culturelle « La Ronde des Mots »
- Mise à disposition de valises pédagogiques auprès des écoles, centres de loisirs, crèches / haltes garderies, accueils périscolaires
- Soutien à des manifestations culturelles, sportives contribuant à la promotion et la mise en valeur du territoire

### **2. Contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

### **3. Equipements touristiques suivants :**

- Entretien, aménagement, gestion et développement de la base de loisirs « La Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert
- Création, aménagement et gestion du centre aquatique des Autières à Villars-les-Dombes
- Création, aménagement et gestion du camping des Autières à Villars-les-Dombes
- Etude, promotion, signalétique et balisage de sentiers pédestres,
- Cyclo'Dombes

### **4. Autres domaines :**

- Accessibilité : commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Assistance aux communes pour la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel (mutualisation)
- Mise à disposition d'un minibus pour les actions collectives associatives ou municipales
- Création, aménagement et gestion des haras de Châtenay.

# Le conseil communautaire

La CCD est administrée par un conseil communautaire composé de délégués issus des conseils municipaux des communes membres.

Le mandat des délégués communautaires expire lors de l'installation du conseil communautaire suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La crise sanitaire liée à la Covid a profondément modifié l'organisation des élections municipales et intercommunales au printemps 2020. Le premier conseil communautaire du mandat 2020-2026 de la CCD s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à Marlieux. Les 60 conseillers communautaires représentant les communes du territoire, ont porté Isabelle DUBOIS, à la présidence de la CCD.

## Répartition des conseillers communautaires

L'ensemble des communes : **1 conseiller** par commune

A l'exception de :

- Châtillon-la-Palud, Neuville-les-Dames, Saint-Marcel, Saint-Paul-de-Varax, Saint-Trivier-sur-Moignans :  
**2 conseillers** par commune
- Chalamont, Mionnay : **3 conseillers** par commune
- Saint-André-de-Corcy : **4 conseillers** par commune
- Châtillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes :  
**7 conseillers** par commune

Soit un conseil communautaire composé de **60 délégués**.

COMMUNE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	Martine	VERNU
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Jean Marc	DUBOST
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD	Cyril	BAILLET
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Anne Marie	MAISSON
CHALAMONT	Stéphane	MERIEUX		
	Roseline	FLACHER		
	Thierry	JOLIVET		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	Gérard	SOMMER
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	Chrystèle	CURT
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		
	Chantal	BROUILLET		
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		
	Sylvie	BIAJOUX		
	Michel	JACQUARD		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		
	Pascal	CURNILLON		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		
	Jean-François	JANNET		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	Daniel	MOREL
CRANS	Françoise	MORTREUX	Didier	BEREZIAT
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	Didier	MUNERET	Martial	TRINQUE
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	Guillaume	SIBELLE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Hélène	ALVADO
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Josiane	BROYER
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Chantal	DESSERTINE
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		
	Emilie	FLEURY		
	Jean-Luc	BOURDIN		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Denis	PROST
NEUVILLE-LES-DAMES	Michel	CHALAYER		
	Rachel	RIONET		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	Didier	PICHON
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	Laurent	PERRADIN
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		
	Evelyne	ESCRIVA		
	Pascal	GAGNOLET		
	Monique	LACROIX		
SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX	Alain	JAYR	Frédéric	HAUPERT
SAINT-GEORGES-SUR-RENON	Sonia	PERI	Philippe	DE JERPHANION
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	Philippe	GOURDIN
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		
	Martine	DURET		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean Paul	COURRIER	Eric	LAFAY
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	Thierry	SPINNLER
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON		
	Juliette	BURNET		
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Marcel	LANIER		
	Martine	MOREL-PIRON		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	Patrick	ALVAREZ
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	Daniel	VERNAY
VALEINS	Frédéric	BARDON	Estelle	MAINGUE LAGRANGE
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	Christophe	JACQUIER
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		
	Isabelle	DUBOIS		
	François	MARECHAL		
	Géraldine	MERCIER		
	Didier	FROMENTIN		
	Agnès	DUPERRIER		
Jacques	LIENHARDT			
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	Philippe	PETIT

Mme Lacroix, conseillère communautaire de St André de Corcy a démissionné en juillet 2020.

Mme Burnet, conseillère communautaire de St Paul de Varax, a démissionné en novembre 2020 et a été remplacée par Mme Marie-Françoise Haaser.

# L'exécutif de la CCD



**Isabelle DUBOIS**

Présidente

## VICE-PRÉSIDENCES



**Jean-Pierre GRANGE**

1er vice-président

**Proximité, mutualisation**



**Jean-Paul COURRIER**

2ème vice-président

**Finances**



**Patrick MATHIAS**

3ème vice-président

**Tourisme**



**Dominique PETRONE**

4ème vice-président

**Développement économique  
Zones d'activités**



**Juliette BURNET**

5ème vice-présidente

**Développement économique  
Commerces et entreprises**



**Stephen GAUTIER**

6ème vice-président

**Culture, animation du  
patrimoine et CLD**



**François MARECHAL**

7ème vice-président

**SCoT, ADS, PLUi**



**Christophe MONIER**

8ème vice-président

**Environnement**



**Ludovic LOREAU**

9ème vice-président

**PCAET, GEMAPI, LEADER**



**Michel JACQUARD**

10ème vice-président

**Travaux**



**Philippe POTTIER**

11ème vice-président

**Assainissement**



**Gérard BRANCHY**

12ème vice-président

**Natura 2000, PAEC, PSE**



**Emilie FLEURY**

13ème vice-présidente

**Communication**



**Evelyne ESCRIVA**

14ème vice-présidente

**Action sociale**

## MEMBRES DU BUREAU



**Fabienne BAS-DEFARGES**

1ère membre du Bureau

**Transport, mobilité, gens du voyage**



**Audrey CHEVALIER**

2ème membre du Bureau

**Réduction des déchets**

# Les commissions thématiques

Les commissions se réunissent pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation en Bureau et leur vote en Conseil communautaire.

## Les 14 commissions de la CCD

- 1/ Proximité et mutualisation**
- 2/ Finances**
- 3/ Tourisme**
- 4/ Développement économique**
- 5/ Culture, animation du patrimoine et CLD**
- 6/ SCOT, PLUI, ADS**
- 7/ Environnement**
- 8/ PCAET, GEMAPI et LEADER**
- 9/ Travaux**
- 10/ Assainissement**
- 11/ Natura 2000, PAEC et PSE**
- 12/ Communication**
- 13/ Action sociale**
- 14/ Transports, mobilité, gens du voyage**

# Les instances communautaires

*Du 1er janvier 2020 au 15 juillet 2020*

59 conseillers communautaires  
2 séances du conseil communautaire  
et 1 séance dite "mixte"  
72 délibérations prises

16 membres du bureau  
Bureau tous les jeudis matin  
14 délibérations prises

16 décisions

8 réunions en commissions

*A partir du 16 juillet 2020*

60 conseillers communautaires  
6 séances du conseil communautaire  
144 délibérations prises

14 membres du bureau  
Bureau tous les jeudis matin  
16 délibérations prises

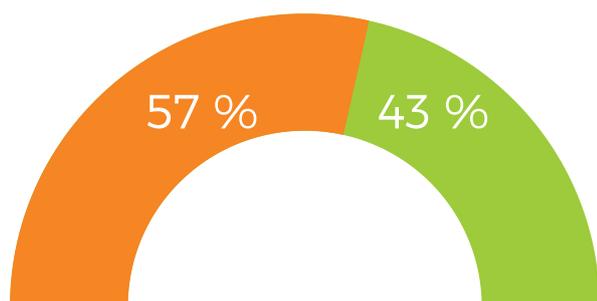
5 décisions

27 réunions en commissions



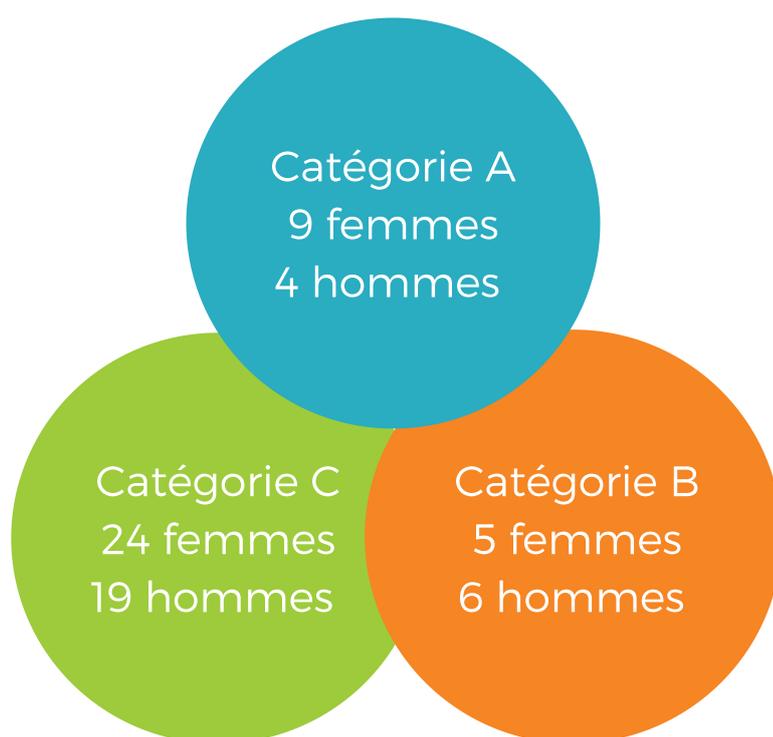
# Les ressources humaines

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire exceptionnel lié au Covid-19. La CCD a développé de nombreuses mesures visant à protéger le public et ses agents dans l'ensemble de ses espaces et de ses activités, grâce à la mise en place de protocoles sanitaires, une communication adaptée au contexte ainsi que la généralisation du télétravail.



Répartition des effectifs : 67 (titulaires et contractuels)

Femmes ■ Hommes ■



# DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Pierre-François BOURDEAU

## Environnement

- **Service Déchets**  
Responsable : Alexandra Richard
- **Redevance incitative** : Perrine Marichy, Armand Araujo, Alexandre Blanc
- **Prévention** : Ariane Berger
- **Assistante service Déchets** : Zahra Oyebola
- **Collecte** : Christian Chavanel, Frédéric Lassara, Philippe Richonnier
- **Dechèteries** : Sébastien Bernard, Jérôme Degrendele, Lionel Dormoy, Michel Dubois, Rafaël Mouradov, Smaail Oubellaoui, Rémy Saëz, Sébastien Thouny
- **Assainissement** :  
Responsable : Alexandre Hoesz
- **SPANC** : Olivier Raynaud

## Patrimoine

Responsable : François Duchesne  
Pascal Frébault, David Mauricio

## Communication

Adelyne ZEGNA-RATA

## DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Cathy SCHOENSTEIN

### Aménagement du territoire

- **Développement économique / Zones d'activités** :  
Julie Bourgeois, Cathy Schoenstein
- **SCOT** : Cédric Bonnardel
- **LEADER** : Laetitia Ducrozet (responsable), Agathe Desforest
- **Natura 2000, PAEC, PSE** : Pierre Lévisse, Nicolas Prieto, Anaé Degache
- **Gestion de l'eau, PCAET** : Alexandre Hoesz
- **PAIT** : Julien Béja
- **ADS - Planification** : Claire Lorut (responsable)  
Véronique Berthuet, Marylène Noton, Edwige Vivien, Fabrice Tourtillier
- **Tourisme**  
Office de tourisme : Nathalie Kirenge, Claire Curt
- **Gens du voyage**

### Action sociale / Proximité

- **MSAP**  
Responsable : Pascale Muzy  
Marie Chapeland
- **CLIC** : Martine Luquet
- **Petite Enfance**  
Coordination : Marie-Line Boiron
- RAM** : Catherine Brugniond
- Ludothèque** : Marielle Garnier  
Delphine Bernard : animatrice Petite Enfance
- **Enfance / Jeunesse**  
Coordination : Laetitia Baille
- **Intervenants Sport** : Laetitia Baille, Alexis Maffre, Chloé Rochon-Vollet
- **Intervenants Musique** : Gilles Basquin, Fabien Dubois

## Pôle Ressources

Responsable : Sybille Gérard

- **Comptabilité** :  
Caroline Fructuoso, Céline Grimand, Laurence Pessé-Girod
- **Ressources humaines** :  
Sylvie Deschamps, Sybille Gérard
- **Commande publique** :  
Fabienne Jugnet

- **Instances** :  
Laurie Vernoux
- **Accueil** :  
Amandine Dupasquier
- **Entretien des locaux** :  
Pascale Dumont, Sylvie Loup

# Les finances

## La vision consolidée des Comptes Administratifs 2020

Chiffres clés 2020

1 876 mandats  
231 titres de recettes

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2020 CONSOLIDE
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	DEPENSES : 16 461 318,72 € RECETTES : 21 600 606,56 €	DEPENSES : 3 001 444,81 € RECETTES : 1 249 165,82 €	3 387 008,85 €
<b>AUTORISATION DU DROIT DES SOLS</b>	DEPENSES : 275 673,31 € RECETTES : 307 975,04 €	DEPENSES : 2 862,82 € RECETTES : 11 748,10 €	41 187,01 €
<b>ATELIER RELAIS</b>	DEPENSES : 14 397,01 € RECETTES : 104 934,80 €	DEPENSES : 237 518,71 € RECETTES : 337 104,10 €	190 123,18 €
<b>BASE</b>	DEPENSES : 62 217,68 € RECETTES : 73 832,90 €	DEPENSES : 111 863,51 € RECETTES : 82 192,40 €	-18 055,89 €
<b>COMMERCES</b>	DEPENSES : 77 920,45 € RECETTES : 70 724,98 €	DEPENSES : 47 169,60 € RECETTES : 285 244,49 €	230 879,42 €
<b>CREATHEQUE</b>	DEPENSES : 80 619,72 € RECETTES : 203 685,22 €	DEPENSES : 47 850,05 € RECETTES : 332 251,04 €	407 466,49 €
<b>DECHETS MENAGERS</b>	DEPENSES : 4 469 128,50 € RECETTES : 5 719 316,65 €	DEPENSES : 421 741,61 € RECETTES : 365 003,07 €	1 193 449,61 €
<b>PARC D'ACTIVITE CHALARONNE CENTRE</b>	DEPENSES : 1 670 344,73 € RECETTES : 1 709 839,62 €	DEPENSES : 595 772,57 € RECETTES : 1 413 355,39 €	857 077,71 €
<b>SERVICE COMMUN</b>	DEPENSES : 164 097,44 € RECETTES : 214 485,40 €	<del>DEPENSES : 0 € RECETTES : 0 €</del>	50 387,96 €
<b>SPANC</b>	DEPENSES : 111 380,45 € RECETTES : 163 570,36 €	DEPENSES : 22 086,12 € RECETTES : 204 705,74 €	234 809,53 €
<b>ZA BOURDONNIERE</b>	DEPENSES : 182 232,26 € RECETTES : 176 778,92 €	DEPENSES : 267 371,87 € RECETTES : 267 371,87 €	-5 453,34 €
<b>ZA DE CHANEINS</b>	DEPENSES : 45 456,95 € RECETTES : 62 600,00 €	<del>DEPENSES : 0 € RECETTES : 0 €</del>	17 143,05 €
<b>ZA NEUVILLE LES DAMES</b>	DEPENSES : 88 810,32 € RECETTES : 86 798,53 €	DEPENSES : 153 211,57 € RECETTES : 198 050,08 €	42 826,72 €
<b>ZA ST PAUL DE VARAX</b>	DEPENSES : 7 493,60 € RECETTES : 0 €	DEPENSES : 0 € RECETTES : 329 012,00 €	321 518,40 €
<b>ZA ST TRIVIER SUR MOIGNANS</b>	DEPENSES : 4 148,68 € RECETTES : 4 148,68 €	DEPENSES : 8 297,36 € RECETTES : 38 297,36 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	DEPENSES : 23 715 239,82 € RECETTES : 30 499 297,66 €	DEPENSES : 4 917 190,60 € RECETTES : 5 113 501,46 €	6 980 368,70 €

# Les marchés publics

## Marchés publics attribués en 2020

<u>Nom du marché</u>		<u>Titulaire</u>	<u>Forme du marché</u>	<u>Montant en € HT</u>
Acquisition et mise en œuvre d'une solution informatique globale de gestion de chèques cadeaux et prestations associées	Lot unique	<u>Achetez.A</u>	Mixte (une partie accord - cadre à bons de commande)	Partie forfaitaire (39 635 € HT) + prestations à prix unitaires
Entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du SPANC	Lot unique	<u>Biajoux Assainissement</u>	Accord -cadre à bons de commande	200 000 € sur la durée totale du marché ( <u>maximum</u> de dépenses) pas de minimum de dépenses.
Lot n°1 : Livraison et fourniture de composteurs individuels	2 lots	Association Emeraude Id Département Création	Accord-cadre à bons de commande	Montant mini : 10 000 € HT Montant maxi : 45 000 € HT (sur la durée totale du marché)
Lot n°2 : Livraison et fourniture de bio-seaux		<u>Quadria SAS</u>	Accord -cadre à bons de commande	Montant mini : 500 € HT Montant maxi : 3 000 € HT (sur la durée totale du marché)
Fourniture et livraison de sacs pour la collecte sélective	Lot unique	Groupe Barbier	Accord-cadre à bons de commande	Montant mini : 16 000 € HT /an Montant maxi : 50 000 € HT /an
Tri et conditionnement des déchets recyclables issus de la collecte sélective	Lot unique	Paprec Grand Est	Marché ordinaire de prestations de services	Montant TF sur la durée du marché : 429 683 € HT Montant TO sur la durée du marché : 1 686 736 € HT

Nombre de CAO organisées en 2020 : 1

Liste des marchés publics déclarés sans suite :

- Marché public pour la collecte et le transport du verre recyclable (appel d'offres),
- Marché public de substitution pour le tri des déchets recyclables hors le verre (marché de substitution au marché conclu entre la CCD et la société VEOLIA - ONYX ARA : du fait de l'épidémie liée au coronavirus, la société VEOLIA - ONYX ARA ne pouvait plus temporairement exécuter ses prestations). La société VEOLIA - ONYX ARA a finalement repris l'exécution du contrat avant la conclusion du marché de substitution.

Rédaction d'un règlement intérieur portant sur le fonctionnement des commissions relatives à la commande publique (Commission d'appel d'offres et Commission concession).

Suivi de l'actualité en matière de marchés publics ; en 2020, elle a encore été riche : loi d'accélération et de simplification de l'action publique, décret n°2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics, ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19...)

Engagement d'une réflexion sur la clause d'insertion sociale dans les marchés publics.

Résiliation du marché global de performances signé le 31 décembre 2018 avec le groupement constitué entre la société SAS Confort Immobilier et la SARL Arc & Types Architectes.

Suivi des contrats d'assurance : mise à jour du patrimoine, suivi des cotisations, suivi des sinistres. 3 sinistres ont été déclarés en 2020.

Approbation du choix du délégataire pour assurer la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux ». Le Conseil Communautaire du 13 février 2020 a choisi l'Association Centre Social Mosaïque pour assurer, en tant que délégataire, la gestion de la micro-crèche et du RAM « Espace petite enfance de Marlieux ». La convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de 45 mois à compter du 1er avril 2020 ; montant de compensation annuelle globale versée au délégataire sera égale à 56 689 €/an.

Suivi des études de programmation relatives à :

- la restructuration de la déchèterie de Chalamont,
- la construction de la nouvelle déchèterie à Châtillon-sur-Chalaronne.

# Le patrimoine

## **Des missions au service des communes**

En 2020, pour faire suite à la problématique sanitaire et pour accompagner les communes de la CCD, le service patrimoine et bâtiment s'est doté d'une casquette de mutualisation. A cette occasion, courant du premier trimestre, des commandes groupées de produits et matériels (solution hydroalcoolique, masque, produits d'entretien) ont été proposés aux 36 communes pour faire face à ce contexte particulier. C'est près de 40 000 € de commandes qui ont été centralisées et distribuées aux communes, crèches, centres sociaux et maisons de retraite du territoire.

Pour fournir ces produits, 100% des prestataires et entreprises étaient du territoire.

Pour donner suite à ce succès, il a été proposé tout au long de l'année de proposer différents achats groupés aux communes. La mission de mutualisation de la CCD est à pérenniser en ciblant des sujets précis.

## **Opérations de travaux de construction et/ou d'extension**

L'année 2020 a été très calme sur ce sujet et surtout en exécution de travaux.

Cela a été l'occasion de solder des opérations de réceptions d'anciens travaux et de faire en sorte que les bâtiments soient opérationnels.

Les opérations concernées sont :

- L'hôtel d'entreprises de Châtillon-sur-Chalaronne : problème de fuite en toiture (clos couvert), la gestion des contrats périodiques que les locataires doivent souscrire.
- La Micro-crèche de Marlieux : réception définitive de l'opération et solde des factures en suspens.

La CCD a programmé des opérations d'extension, de restructuration et de construction neuve qu'il a fallu suivre et organiser pour :

- Extension de 140 m<sup>2</sup> de la maison de santé de Chalamont : fin de la phase DCE pour consulter en 2021 et réaliser les travaux.
- Crèche de Neuville les Dames : programme de construction neuve, sur un terrain jouxtant l'école. Programme réalisé entièrement par les services de la CCD ainsi que la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre.
- Déchetterie de Châtillon-sur-Chalaronne : changement de site, conjointement avec le service environnement lancement de la phase programmation du projet et le concours de maîtrise d'œuvre.
- Déchetterie de Chalamont : agrandissement et restructuration, conjointement avec le service environnement lancement de la phase consultation de la maîtrise d'œuvre et choix d'une équipe.

## **Opérations d'entretien et de maintenance**

L'entretien et la maintenance des bâtiments, infrastructures et espaces verts de la CCD sont pour la plupart réalisés en interne par les agents du service technique.

Seul, l'entretien des espaces verts des zones d'activités de Châtillon-sur-Chalaronne et de Chalamont est réalisé par des prestataires.

Les agents techniques ont réalisé l'entretien et la maintenance des bâtiments suivants :

- Siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne
- Site de la Communauté de Communes de Villars-les-Dombes
- Site de la Communauté de Communes de Chalamont
- Bâtiment de stockage de Châtillon-sur-Chalaronne
- Bâtiment de stockage de Villars-les-Dombes
- Bâtiment Créathèque de Saint Trivier sur Moignans
- Interventions ponctuelles sur les crèches de Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Mionnay ainsi que sur le centre social de Chalamont et le pôle petite enfance de Châtillon-sur-Chalaronne
- Interventions ponctuelles sur la maison médicale de Chalamont
- Interventions ponctuelles sur les déchetteries du territoire de la CCD
- Interventions ponctuelles sur les commerces communautaires (Sulignat)

## **Opérations diverses**

Suite à des appels d'offres sur les questions de téléphonie, d'informatique, de système d'impression et de location de véhicules, nous avons dû gérer le transfert d'opérateur et la mise en place des marchés et des prestataires.

Suite au déménagement du Département qui occupait le premier étage du siège de la CCD des travaux de rafraichissement ont été réalisés par les agents. Ensuite, il a été programmé le déménagement des antennes et le transfert du mobilier et des infrastructures télécom et informatique pour un regroupement sur Châtillon-sur-Chalaronne de tous les agents sauf l'ADS.

En 2019, il a été dressé un état des lieux complet des existants et recensé le plus d'informations possibles afin de connaître nos dépenses précisément et lancé des actions à court ou moyen terme pour optimiser les dépenses. Des contrats couteux ont été résilié et une mise à plat avec l'ensemble de nos prestataires a été réalisée pour les besoins précis. Les contrats et dépenses concernées sont :

- L'entretien des installations de chauffage à mettre en place
- La maintenance des extincteurs des sites
- Les vérifications électriques des bâtiments
- Les contrats de maintenances des ascenseurs
- Les contrats téléphoniques à optimiser
- Les contrats d'énergie à optimiser

# La communication

En 2020 la communication s'est investie à promouvoir le territoire et les services proposés par la CCD.

La CCD dispose de différents outils réguliers d'informations :

- Le magazine : Mag Dombes avec deux numéros parus en février et novembre 2020
- Le site internet
- Les réseaux sociaux
- Les médias locaux presse

La crise sanitaire a fortement réduit les possibilités d'événements en présentiel. Voici, malgré tout, un petit retour en image des événements qui ont eu lieu en 2020.



**Cérémonie des vœux à Villars-les-Dombes  
le 27 janvier 2020**



**Réunion des nouveaux élus  
le 04 juin 2020**

The cover of the 'Mag Dombes' magazine. At the top, the title 'MAG DOMBES' is written in large, bold letters, with 'Le journal de votre Communauté de Communes' underneath. Below the title is a photograph of a man with glasses, identified as Michel Girer. An orange banner at the bottom of the photo reads 'Michel GIRER nous a quittés'. At the very bottom, there are four small sections with titles and descriptions: 'ACTION SOCIALE P. 5 Découvrez le CLIC de la Dombes', 'PETITE ENFANCE P. 7 Une nouvelle crèche sur le territoire', 'NATURE P. 13 Une aide pour les forêts de Dombes', and 'N° 4 / Février 2020' next to the 'LA DOMBES' logo.

**MAG DOMBES**  
Le journal de votre Communauté de Communes

**Michel GIRER nous a quittés**

**ACTION SOCIALE P. 5** Découvrez le CLIC de la Dombes  
**PETITE ENFANCE P. 7** Une nouvelle crèche sur le territoire  
**NATURE P. 13** Une aide pour les forêts de Dombes  
N° 4 / Février 2020  
**LA DOMBES**

**Election du Bureau communautaire  
le 16 juillet 2020**



**Spectacle d'ouverture de la Ronde des Mots  
le 20 septembre 2020**

**MA G DOMBES**  
Le journal de votre Communauté de Communes



**DÉCHETS P. 7** Top départ pour la redevance incitative  
**ÉCONOMIE P. 9** Découvrez les chèques cadeaux de la Dombes  
**TOURISME P. 15** Les animations de Dombes Tourisme

N° 5 / Novembre 2020  
**LA DOMBES**



**Présentation du plan de relance économique  
avec Laurent Wauquiez le 7 octobre 2020**



# Partie 2



# Les pôles



# Service aux habitants

# Petite enfance

La CCD compte 8 établissements collectifs d'accueil du jeune enfant de type crèches et micro-crèche soit 170 places et 5 Relais Assistants Maternels répartis sur l'ensemble du territoire.



## Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) type crèches

	CRECHE	LIEU	MODE DE GESTION	GESTIONNAIRE	NOMBRE DE PLACES
1	Multi Accueil Brin d'Malice 	Châtillon sur Chalaronne	Convention d'objectifs et de financement	Association Tom Pouce	12
3	Crèche Tom Pouce 	Châtillon sur Chalaronne	Convention d'objectifs et de financement	Association Tom Pouce	40
4	Crèche L'Arche des Bambins 	Neuville les Dames	Convention d'objectifs et de financement	Association L'Arche des Bambins	20
5	Micro Crèche Espace Petite Enfance 	Marlieux	DSP	Centre Social Mosaïque	10
7	Multi Accueil Petite Enfance Centre Social 	Chalamont	Convention d'objectifs et de financement	Centre Social Mosaïque	18
9	Multi Accueil Espace Petite Enfance 	Villars les Dombes	DSP	Léo Lagrange AURA Nord	36
11	Multi Accueil Espace Petite Enfance 	Saint André de Corcy	DSP	Léo Lagrange AURA Nord	24
13	Micro Crèche Espace Petite Enfance 	Mionnay	DSP	Léo Lagrange AURA Nord	10
<b>TOTAL</b>					<b>170</b>

	Capacité	Nombre d'enfants inscrits	Nombre de familles	Taux de fréquentation facturé	Enfants en situation de handicap	% famille avec tarif <1€	Tarif moyen	Nombre de salariés	Nombre d'ETP	Nombre d'ETP par place
Brin d'Malice	12	46	25	76	0	24	1,71 €	5,5	5,5	0,46
Centre social Mosaïque	18	62	55	52	0	26	1,64 €	7	5,95	0,33
L'Arche des Bambins	20	59	48	71	0	29	1,73 €	8	6,66	0,33
Marlieux	10	33	30	62	0	43	1,35 €	5	4,17	0,42
Mionnay	10	28	25	86	0	20,8	2,19 €	5	3,81	0,38
Saint André de Corcy	24	60	41	66	1	18	1,76 €	12	8,14	0,34
Tom Pouce	40	97	63	73	2	14	1,95 €	18	15,11	0,38
Villars les Dombes	36	77	63	64	0	26	1,90 €	14	12,12	0,34
<b>Total territoire</b>	<b>170</b>	<b>462</b>	<b>350</b>	<b>68,75</b>	<b>3</b>	<b>25,10</b>	<b>1,78 €</b>	<b>74,5</b>	<b>61,46</b>	<b>0,36</b>

2020 montre une fréquentation des crèches en baisse par rapport à 2019. Celles-ci ont été fermées administrativement du 16 mars au 11 mai ; la période d'été a donné lieu à une réouverture partielle. En temps normal, à cette période, les EAJE connaissent une forte fréquentation (absence de maladies hivernales, augmentation des demandes d'accueils occasionnels). Les impacts liés à la Covid-19 sont présents sur l'ensemble de l'année, notamment par la baisse des accueils occasionnels et l'éviction des enfants à symptômes. En 2020, 462 enfants ont fréquenté au moins une fois un établissement d'accueil du jeune enfant de la CCD. Ce chiffre montre un premier impact lié à la Covid-19, avec une baisse de près de 80 enfants sur l'année, soit 15%, ce qui correspond à la baisse nationale constatée.

Une place en crèche est occupée en moyenne par 2.72 enfants. Ce chiffre est en baisse également par rapport à 2019 (3.2 enfants par place en 2019).

Le nombre d'heures facturées est également en baisse de 23%. Les EAJE de la Dombes sont impactées moins fortement que la moyenne nationale qui se situe à 27% de baisse. Les familles qui bénéficiaient d'une place ont tenté de conserver le mode d'accueil de leurs enfants.

Le taux de fréquentation a donc logiquement chuté en passant en dessous des 60%.

Le tarif moyen des familles est un indicateur qui permet de vérifier l'évolution des familles (niveau de vie, enfants à charge, adéquation avec le projet social de l'établissement...). En 2020, il est de 1.78€ soit une augmentation de 24 centimes par heure en moyenne pour les familles. Cela semble montrer de meilleurs revenus chez les familles accueillies. Mais on peut également l'expliquer par la baisse de la fréquentation des accueils occasionnels. Cet accueil est majoritairement utilisé par des familles dont au moins un des parents ne travaille pas.

Le tarif inférieur à 1 € est l'indicateur retenu par la CAF pour la mise en évidence des familles en difficulté. Il est demandé à chaque établissement l'accueil de 20% de familles avec tarif inférieur à 1€. Cet indicateur est à mettre en parallèle au tarif moyen payé par les familles et peut montrer des disparités entre les familles.

L'origine des familles est majoritairement la même que la commune d'implantation. Les communes d'implantation sont également les plus importantes en nombre d'habitants.

Depuis fin 2017, les directrices d'EAJE se retrouvent une matinée par trimestre. Lors de ces temps de rencontres, différents axes de travail sont poursuivis.

En 2020, le réseau a permis aux directrices de crèches de trouver un espace pour déposer le vécu et l'accompagnement des équipes en période de crise sanitaire. Une plaquette d'informations a été pu être créée à destination des familles.

## Les Relais Assistants Maternels (RAM)

	RAM	LIEU	MODE DE GESTION	GESTIONNAIRE	NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS
2	RAM Tom Pouce 	Châtillon sur Chalaronne	Convention d'objectifs et de financement	Association Tom Pouce	101
6	RAM Espace Petite Enfance 	Marlieux	DSP	Centre Social Mosaïque	43
8	RAM Mosaïque 	Chalamont	Convention d'objectifs et de financement	Centre Social Mosaïque	50
10	RAM Espace Petite Enfance 	Villars les Dombes	DSP	Léo Lagrange Aura Nord	68
12	RAM Espace Petite Enfance 	St André de Corcy Mionnay	DSP	Léo Lagrange Aura Nord	74
<b>TOTAL</b>					<b>336</b>

2020	Nombre animatrice en ETP	Nombre d'assistants maternels	Nombre de temps collectifs	Nombre moyen d'enfants par temps collectifs	Nombre d'enfants différents aux temps collectifs	Nombre moyen d'ass mat par temps collectifs	Nombre d'ass mat différents aux temps collectifs	Contacts parents	Contacts ass mat
	2020	31/12/2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
Tom Pouce	1	96	68	15	74	6	19 + 1 garde à domicile	254	881
Centre social Mosaïque	0,5	53	70	6	48	3	22	347	157
Marlieux	0,5	44	72	14	45	5	17	19	29
Saint André de Corcy - Mionnay	0,8	66	107	8	109	4	36	153	837
Villars les Dombes	0,69	58	91	7	90	4	35	256	1223
<b>TOTAL CCD</b>	<b>3,49</b>	<b>317</b>	<b>408</b>	<b>50</b>	<b>366</b>	<b>22</b>	<b>130</b>	<b>1029</b>	<b>3127</b>

Les RAM emploient 3.49 équivalents temps plein sur l'ensemble du territoire. Les préconisations de la CAF sont d'un équivalent temps plein pour 70 assistants maternels. Cette préconisation est une tendance à laquelle il faut se référer sans être dans l'application stricte, le nombre d'assistants maternels étant en évolution permanente sur un territoire. Néanmoins, nous constatons un écart d'un peu plus d'1 ETP afin d'atteindre les préconisations de la CAF. Cet écart doit être un point de vigilance sur l'animation des RAM afin d'offrir un niveau de service similaire sur l'ensemble du territoire. Cet écart est également en baisse car dépendant du nombre d'assistants maternels. La baisse du nombre d'assistants maternels se poursuit en 2020 (-6%) et l'âge moyen des assistants maternels est en augmentation. Une des missions des RAM est l'accompagnement des professionnels et cette mission est primordiale pour la valorisation de cette profession.

Le renseignement a été très important en 2020. Les RAM ont eu un travail d'accompagnement important auprès des familles et des professionnels.

Initié en 2019, les cafés de RAM sont destinés aux animatrices de RAM du territoire. L'objectif premier était la rencontre, la connaissance des animatrices et créer un réseau partenarial avec un développement de projet commun. Ce réseau s'est rapidement trouvé une légitimité et les animatrices ont su se saisir de cet espace pour échanger et développer des projets. Il est devenu un espace de travail essentiel pour les animatrices de RAM. Là aussi les thématiques se sont portées sur un réseau d'entraide pour répondre au mieux aux familles et professionnels. Toutefois, une plaquette d'informations a pu être créée à destination des familles.

# Service aux habitants

# Parentalité

La CCD intervient auprès de partenaires pour le développement de la parentalité sur le territoire.

Son action prend différentes formes : soutien financier, matériel, appui technique, participation / représentation ou développement et animation de projet.

En 2020, le développement de la parentalité s'est porté sur le soutien aux centres sociaux du territoire par la signature de pactes de coopération entre les collectivités, la CAF, la MSA, le conseil départemental et les centres sociaux. La CCD permet de soutenir les actions des centres sociaux en matière de parentalité mais également en matière de petite enfance et d'animation globale.

La CCD participe aux comités de suivi organisés par les centres sociaux et est également présente dans les réunions institutionnelles pour la définition des orientations.

La CCD intervient dans la co-animation du Réseau Parentalité Chalaronne, réunissant des acteurs de la petite enfance pour développer des actions sur le bassin de vie du Centre social La Passerelle. Cette action permet aux acteurs, notamment petite enfance, de développer des actions communes en faveur de la parentalité.

Depuis le 1er janvier 2019, le centre social La Passerelle assure la gestion de la ludothèque Brin d'Malice. Un agent est mis à disposition du centre social pour cette mission.

La ludothèque a elle aussi été impactée par la Covid-19 : fermeture administrative, annulation d'animations.



# Service aux habitants

## Service commun

### Intervenants Musique et Sport

### Coordination Enfance Jeunesse

Le service commun comprend 29 communes adhérentes.

26 communes utilisatrices du service commun, pour 21 communes ayant une ou des écoles :

ABERGEMENT CLEMENCIAT	MONTHIEUX
BANEINS	NEUVILLE LES DAMES
CHALAMONT	RELEVANT
CHANEINS	ROMANS
CHATENAY	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
CHATILLON LA PALUD	SAINT GEORGES SUR RENON
CHATILLON SUR CHALARONNE	SAINT GERMAIN SUR RENON
CONDEISSIAT	SAINT NIZIER LE DESERT
CRANS	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	SANDRANS
LA CHAPELLE DU CHATELARD	SULIGNAT
LE PLANTAY	VERSAILLEUX
MARLIEUX	VILLETTE SUR AIN

Communes non adhérentes :

BIRIEUX	SAINT MARCEL
BOULIGNEUX	SAINTE OLIVE
LAPEYROUSE	VALEINS
SAINT ANDRE DE CORCY	

3 communes adhérentes (non utilisatrices) :

MIONNAY  
SAINT PAUL DE VARAX  
VILLARS LES DOMBES

Le territoire de la CCD compte 27 groupes scolaires répartis en 30 écoles maternelles, élémentaires, publiques et privées.

Les interventions ont cessé en présentiel à la fermeture des écoles en mars 2020.

Les séances ont pu se dérouler en visioconférence ou par l'intermédiaire de vidéos, supports sonores ou papiers.

Un agent ATEA est intervenu ponctuellement dans les écoles qui accueillait des enfants des personnels prioritaires.

Les séances sportives ont pu se poursuivre dès octobre avec des contraintes telles que la distanciation physique, le port du masque, l'interdiction des sports collectifs et des sports de contact.

Les contraintes de non brassage des classes et l'organisation des services de restauration scolaire liés aux protocoles sanitaires ont limité le nombre d'enfants en temps périscolaire.

## **Temps périscolaires**

En 2020/2021 sur le territoire ex-Canton de Chalamont :

Animation de séances de relaxation active en temps méridien par deux éducatrices sportives de la CCD dans six communes.

	Chalamont	Châtillon la Palud	Châtenay	St Nizier le Désert	Villette sur Ain
Nombre de participants	132	38	49	20	29

## **Formation personnels périscolaires**

Sur le territoire des communes utilisatrices du service commun :

Mercredis 09 octobre et 27 novembre à Baneins et 02 octobre et 20 novembre à Châtenay

Communes représentées : Baneins, Chalamont, Chaneins, Châtenay, Châtillon la Palud, Châtillon-sur-Chalaronne, Marlieux, Monthieux, Neuville les Dames, Saint Georges sur Renon (écoles de Saint André le Bouchoux et Romans), Versailleux.

o 11 communes sur 21 (dont certaines regroupées pour la gestion des temps périscolaires).

o 25 participants (dont 18 qui participent pour la première fois).

## Temps scolaires

Sur le territoire ex-Canton de Chalamont :

1 à 3 cycles de 5 à 7 séances par an d'interventions sportives, par école, tous les ans pour toutes écoles pour les cycles 2 et 3.

Sur le territoire ex-Chalaronne Centre :

Pour les classes du cycle 2 et 3, interventions sport ou musique à raison d'une séance hebdomadaire, par classe toute l'année.

Exception pour Châtillon-sur-Chalaronne : Interventions sportives exclusivement, à raison d'une séance hebdomadaire par classe toute l'année, tous les ans.

Pour les classes de cycle 1 : une séance de musique hebdomadaire toute l'année, par classe, tous les ans.

Pas de modifications apportées sur les formats d'interventions, ni sur les volumes.

Nouveaux utilisateurs : Marlieux et Monthieux.

Marlieux : 1 heure et demie de sport toute l'année et 3 heures de Musique sur 18 semaines.

Monthieux : 2 heures et demie d'interventions Musique sur 18 semaines.

## Vacances sportives

Février 2020 : 25 jeunes

Avril 2020 : annulation COVID

Juillet 2020 : pas d'intervenant

Octobre 2020 : 45 jeunes



## Mercredis sportifs

Chaneins : 23 jeunes

Crans : 26 jeunes

Chatillon la Palud : 13 jeunes

# Maison de services au public (MSAP)

La MSAP offre un réel service de proximité et un véritable soutien aux usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives ; de plus, certaines personnes ne maîtrisent pas ou mal ni la lecture, ni l'écriture et n'identifient pas les différentes administrations.

La MSAP permet de conseiller les usagers sur les démarches à suivre, de les accompagner et de les orienter vers les organismes et services administratifs appropriés.

Certaines personnes, ne disposant pas de poste informatique ou de connexion internet à leur domicile, viennent régulièrement. Une assistance leur est proposée si elles ne maîtrisent pas l'utilisation de l'outil informatique.

La MSAP est sollicitée pour diverses demandes telles que les inscriptions à Pôle Emploi, les demandes de retraite, d'aide au logement, de logements sociaux, de Complémentaire Santé Solidaire, depuis la simple information jusqu'à la constitution intégrale de dossiers, mais également pour d'autres demandes.

Deux agents assurent l'accueil des usagers ; l'un des deux assure les permanences à Châtillon-sur-Chalargonne et le second les permanences délocalisées dans différentes communes du territoire.

D'autre part, à la suite de la proposition qui avait été faite aux mairies du territoire de participer à titre expérimental à cette évolution du fonctionnement de la Maison de services au public et après concertation avec la CAF et le Conseil départemental, partenaires locaux de la convention, les maires et les secrétaires de mairie de Birieux, Saint-Georges-sur-Renon et Sandrans se sont portés volontaires ; aussi, les secrétaires de ces communes effectuent l'accueil de premier niveau du public en ce qui concerne ses démarches administratives, et ce depuis octobre 2017.

### Permanences de la Maison de services au public

CHATILLON-SUR-CHALARONNE		
JOUR	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00	13h30 - 18h45
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 13h00	13h45 - 16h30
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 - 16h30

Permanences délocalisées		
Mairie	Jour	Horaires
Birieux	Mardi	14h00 - 19h00
	Mercredi	8h00 - 12h30
	Samedi	8h00 - 12h30
Chalamont (Bureau de Poste)	Vendredi	9h00 - 12h00
Châtillon-la-Palud	Vendredi	14h00 - 17h00
Neuville-les-Dames	Mardi	14h00 - 17h00
Saint-André-de-Corcy	Mercredi	9h00 - 12h00
Saint-Georges-sur-Renon	Mardi	9h00 - 12h00
	Jeudi	16h00 - 19h30
Saint-Paul-de-Varax	Mardi	9h00 - 12h00
Saint-Trivier-sur-Moignans	Jeudi	9h00 - 12h00
Sandrans	Mardi	17h00 - 19h00
Villars-les-Dombes	Mercredi	14h00 - 17h00
	Jeudi	14h00 - 17h00

L'activité de la MSAP a toujours été maintenue en 2020 malgré le contexte sanitaire dû à la pandémie de COVID 19. En effet, les deux agents d'accueil, en télétravail, se sont organisés pour assurer l'accueil téléphonique des usagers dès le premier jour du premier confinement et toutes les demandes reçues ont été traitées. Il a même été assuré une veille auprès des usagers connus en situation de fragilité afin de s'assurer qu'ils ne manquaient de rien et de maintenir un lien social durant cette période d'isolement. Le service a recommencé à assurer l'accueil physique du public à compter de début juin, et ce sans interruption jusqu'à la fin de l'année. Pour la première fois depuis sa création, le nombre de demandes a connu une baisse en comparaison de celui de l'année précédente, ceci s'expliquant par le fait que les usagers n'avaient pas immédiatement pensé à solliciter les agents d'accueil par téléphone au début du premier confinement, pensant que le service était fermé.

	2020
<b>Nombre de demandes</b>	<b>2 947 demandes</b>
<i>Territoire CC de la Dombes</i>	<i>2733 demandes</i>
<i>Hors territoire</i>	<i>1 demandes</i>
<i>Origine géographique inconnue</i>	<i>213 demandes</i>
<b>Personnes venues</b>	<b>1981</b>
<b>Appels téléphoniques</b>	<b>903</b>
<b>Courriels</b>	<b>63</b>
<b>Objet de la demande</b>	
Assurances	7
Consommation	41
Divers	117
Emploi, travail, formation	240
Jeunesse, enseignement	7
Etrangers en France	10
Famille	25
Handicap	55
Impôts, taxes	189
Justice	22
Logement	266
Papiers et citoyenneté	343
Retraite	829
Santé	367
Social	420
Transports	9

## Permanences de différents organismes

### *A.D.I.L.*

Des juristes de l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) de l'Ain assurent une permanence mensuelle depuis 2009. L'A.D.I.L. assure un rôle de conseils et d'informations juridiques, financiers et fiscaux en matière de logement auprès des usagers. Les conseils sont neutres et gratuits.

### *Service social de la CARSAT Rhône-Alpes*

Un travailleur social de la CARSAT Rhône-Alpes assure une permanence hebdomadaire depuis novembre 2019. Il reçoit les assurés du Régime Général lors de permanences délocalisées et leur propose un accompagnement social leur permettant de faire valoir leurs droits. Ces permanences facilitent l'accès des usagers aux services proposés par le Service Social de la CARSAT Rhône-Alpes en leur évitant de se déplacer.

### *UFC-Que Choisir de l'Ain*

L'UFC-Que Choisir de l'Ain est indépendante de tout pouvoir politique, syndical, financier, confessionnel, etc... et ses bénévoles ont différentes activités au sein de l'association. Un conseiller-litiges assure une permanence mensuelle et accueille les consommateurs en difficulté et les aide à résoudre les litiges auxquels ils sont confrontés. Les personnes confrontées à un litige en rapport direct avec la consommation sont défendues librement et une solution amiable est recherchée avant tout. Mais lorsque cette dernière n'est pas possible, l'utilisateur est aidé pour constituer son dossier lui permettant d'aller devant la juridiction compétente. Dans les secteurs qui ne sont pas de la compétence de l'UFC-Que Choisir (droit du travail, problèmes de voisinage, litiges entre professionnels, etc...), les usagers en difficulté sont orientés le mieux possible vers l'organisme compétent. En raison du contexte sanitaire, les permanences n'ont pas pu être assurées dans les locaux et les usagers ont été réorientés par téléphone vers l'association.

### *ORSAC Insertion*

Un conseiller en insertion professionnelle assure une permanence hebdomadaire dans le cadre de l'action Dynamique Emploi. Cette dernière s'adresse aux personnes bénéficiant du RSA, disposant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en cours de validité, résidant sur le département de l'Ain et s'engageant dans une réflexion de retour vers l'emploi.

### *C.I.D.F.F.*

Le C.I.D.F.F. (Centre d'information sur les droits et des familles de l'Ain) assure un rôle d'information et d'accompagnement en matière d'accès au Droit, d'emploi-formation et de médiation familiale auprès des usagers. Des juristes assurent une permanence mensuelle depuis 2009.

D'autre part, une conseillère à l'emploi du C.I.D.F.F. assure une permanence bimensuelle dans le cadre du dispositif ARIANE instauré pour l'accompagnement socio-professionnel de femmes éloignées de l'emploi et en totale inactivité.

### *Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain*

Une permanence est assurée depuis novembre 2020 pour faciliter l'accès par tout public (créateurs, artisans, jeunes, personnes en reconversion professionnelle) aux services de la Chambre et, notamment à celui du Conseil en Evolution Professionnelle. Sont concernés les créateurs d'entreprise souhaitant être accompagnés dans leur projet (du statut juridique à la réalisation des formalités), les artisans installés souhaitant bénéficier d'un service pour la réalisation, le soutien et le développement de leur activité, les jeunes souhaitant faire le point sur leur orientation et découvrir les formations par alternance. Pour le Conseil en évolution professionnelle, les salariés du privé peuvent bénéficier de cette opportunité pour faire le point sur leur situation professionnelle et engager une démarche d'évolution professionnelle. Cet accompagnement vise à favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels.

### *MSA Ain-Rhône*

La MSA Ain-Rhône remplit des missions relatives à la protection sociale légale et conduit également une politique d'action sanitaire et sociale adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux. Un bureau est mis à la disposition des agents de la MSA Ain-Rhône en fonction des besoins liés à la situation des assurés.

### *Crédit Municipal de Lyon*

Le Crédit Municipal de Lyon est un établissement public de crédit et d'aide sociale. Il met en œuvre sa mission de service public notamment à travers deux activités : le prêt sur gage et le micro-crédit personnel. Un agent du Crédit Municipal de Lyon assure une permanence une demi-journée par mois et reçoit les usagers lors de permanences délocalisées et leur dispense des informations sur les services qui peuvent leur être proposés.

### *Association d'Action et de Réflexion Gérontologique (ADAG 01)*

L'Association d'Action et de Réflexion Gérontologique (ADAG 01) est porteuse du dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie).

L'association s'appuie et participe aux instances mises en place et les travaux engagés par le CLIC, notamment dans le cadre du diagnostic du territoire, du référentiel des missions en ayant comme objectif la mutualisation. Elle appuie le positionnement du CLIC comme porte d'entrée dans le cadre du dispositif MAIA et notamment dans l'orientation vers la gestion de cas. Le gestionnaire de cas est accueilli dans les locaux de la Communauté de la Communes de la Dombes une fois par semaine pour favoriser l'échange d'informations, la coordination et l'intégration sur le territoire.

## **Perspectives pour l'année 2021**

La MSAP connaît déjà une forte activité depuis le début de l'année 2021. Les usagers rencontrant des difficultés pour accomplir leurs démarches administratives n'hésitent plus pour se renseigner et solliciter de l'aide. Les demandes sont variées mais concernent néanmoins toujours principalement les domaines de la retraite, de l'emploi, du logement, de la santé, du social et les démarches liées aux demandes de cartes grises, cartes d'identité, passeports et permis de conduire sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

A la suite de nombreuses démarches initiées en 2019 et de plusieurs audits, dont le dernier en date de novembre 2020, la Maison de services au public a été labellisée en structure France services en janvier 2021 par les services de l'Etat.

# Centre local d'information et d'orientation gérontologique (CLIC)

C'est un dispositif de proximité destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leur entourage aidant, aux personnes handicapées vieillissantes, aux professionnels et aux élus du territoire.

Au 1er janvier 2020, le CLIC des 3 Cantons a intégré la MSAP de la CCD et est devenu le CLIC de la DOMBES. La CCD est donc désormais le gestionnaire du CLIC.

Le financement du CLIC est assuré conjointement par le Conseil Départemental et la CCD. La mission CLIC est déléguée par voie de convention à la CCD par le Conseil Départemental.

Le CLIC, qui s'inscrit dans la politique d'action sociale départementale, a pour missions, à titre gratuit :

- l'accueil, l'écoute, l'information sur les aides et prestations existantes, le conseil, le soutien et l'orientation des personnes vers les services et professionnels compétents pour répondre aux besoins,
- d'être un lieu de rencontre et de concertation pour tous les partenaires du CLIC : professionnels du domicile et des établissements d'hébergement, libéraux, services sociaux, élus locaux ...,
- de contribuer au développement d'actions spécifiques préventives à destination du public,
- d'être la « porte d'entrée » sur son territoire pour la Cellule de prévention des situations de détresse de l'adulte âgé et pour le dispositif de gestion de cas de la MAIA Ouest (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie),
- d'être également un observatoire des besoins et demandes sur son territoire.

Le CLIC de la Dombes intervient sur les 36 communes du territoire de la CCD, avec de nouveaux partenaires sanitaires, sociaux et médico sociaux.

La coordinatrice du CLIC de la Dombes rencontre les usagers :

- Au bureau du CLIC situé 100, Avenue Foch, Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- À la mairie de Villars les Dombes le 2ème mardi du mois de 9h à 12h sur rendez vous,
- À la mairie de St-André-de-Corcy le 3ème vendredi du mois de 9h à 12h sur rendez vous,
- Au Centre social de Chalamont un mardi par mois de 9h à 12h sur rendez-vous,
- Hors crise sanitaire, au domicile des personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer ou qui n'ont pas d'entourage pour les accompagner au bureau du CLIC ou sur les lieux de permanence.

- Nombre de personnes âgées reçues ou concernées par la demande : 432
- Nombre de demandes : 485
- Nombre d'entretiens : 1 657

- Personnes âgées concernées :

	Nombre de personnes	Pourcentage
Nombre d'hommes	118	27.31 %
Nombre de femmes	314	72.68 %
Non renseigné		
Age	Nombre de personnes	Pourcentage
Moins de 60 ans	13	3%
Entre 60 et 74 ans	87	20.13 %
Entre 75 et 84 ans	111	25.69 %
85 ans et plus (dont 95 ans et + : 15)	163	37.73 %
Non renseigné	58	13.42 %

- Niveau d'autonomie :

	Nombre de personnes
Autonome (GIR 5-6)	12
Dépendance moyenne (GIR 3-4)	7
Dépendance lourde (GIR 1-2)	1
Non renseigné	412

Selon les situations et/ou les demandes, le CLIC recontacte les personnes ou leur entourage, avec leur accord préalable, pour savoir si les réponses apportées les ont aidés dans leurs démarches, si le problème est résolu, si une nouvelle information ou accompagnement s'avère nécessaire.

Si besoin, le CLIC renouvelle les informations, propose une rencontre, contacte, avec l'accord des personnes aidées ou de leur entourage, les professionnels et/ou services impliqués dans l'accompagnement des usagers ou dans le suivi des dossiers.

En effet, les demandes qui concernent le soutien à domicile - perte d'autonomie liée au vieillissement, retour d'hospitalisation, absence de l'entourage, pathologie aiguë entraînant une grande dépendance, difficultés financières, ... - ou ses limites, donc une éventuelle entrée en structure, sont souvent le reflet ou l'expression de situations complexes et douloureuses.

Les personnes et les familles sont confrontées à des difficultés aussi bien affectives, psychologiques - inversion des rôles parents/enfants, confrontation au vieillissement, à la dépendance et à la fin de la vie, culpabilité, conflits familiaux, ... - que financières et administratives (complexités des dispositifs, nombre important d'intervenants, de dossiers à remplir, etc. ...).

Dans ces situations de crises, un nouvel appel du C.L.I.C peut permettre à l'entourage de la personne et à celle-ci lorsqu'elle est en mesure de prendre des décisions, de faire le point, et de pouvoir se saisir de nouveau des démarches.

Lors de cette année si singulière, avec les mesures sanitaires mises en place pour éviter les contaminations (confinement, arrêt des activités ...), le CLIC a pu constater à la suite du premier confinement, l'apparition ou l'aggravation de la perte d'autonomie fonctionnelle, dont la limitation de mobilité, chez des personnes qui ont dû ralentir ou stopper leurs sorties et activités.

Entre les deux confinements, à l'occasion du deuxième confinement et dans les suites de celui-ci, c'est surtout une dégradation de la santé psychique qui apparaît chez certains adultes âgés.

Ceux-ci expliquent leur mal être par un manque de relations sociales et affectives, par l'inquiétude liée à la situation sanitaire, et par l'incertitude concernant à l'avenir.

Des familles vivent douloureusement le fait de ne pouvoir être présentes pour soutenir leurs parents qui sont hébergés en institution, et/ou hospitalisés, ou isolés à domicile.

Pour celles qui ont vécu le décès de leur parent, certaines ont été confrontées au drame d'être dans l'impossibilité de préparer dignement et d'organiser en toute humanité les obsèques de leur proche.

En dépit des perturbations dues à la singularité de la situation (télétravail de la coordinatrice pendant le premier confinement, rencontres partenariales et visites à domicile suspendues), les usagers des nouvelles communes du territoire du CLIC (20 communes) ont bien repéré le CLIC de la Dombes.

On peut noter que pour seulement trois communes sur les vingt, il n'y a pas eu de demandes adressées au CLIC durant l'année 2020.

L'intégration du CLIC à la structure France services s'est déroulée dans de bonnes conditions vu le contexte, grâce à l'accueil et à la disponibilité des agents et élus de la Communauté de Communes de la Dombes, et à l'accompagnement et le soutien de la responsable France services.

Au cours de cette première année, nous avons pu constater avec la structure France services la pertinence de travailler en coopération et complémentarité en faveur des usagers et de leur entourage, qui peuvent se retrouver bien démunis et en grandes difficultés dans un environnement social et administratif de plus en plus dématérialisé.

Il apparaît essentiel que le public de 60 ans et plus puisse avoir accès à des services de proximité, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accompagnement et de soutien, d'autant plus dans les périodes d'incertitudes comme celles que nous traversons, qui peuvent générer de l'isolement et beaucoup d'inquiétude voire d'angoisse.

# Aménagement du territoire

# Le tourisme

Le territoire de la CCD recèle un potentiel touristique qui contribue au rayonnement, à son attractivité et à son développement économique. La CCD assure la pleine compétence Tourisme et a confié la mission de mise en œuvre de sa politique touristique à la SPL Dombes Tourisme sur l'ensemble de son territoire.

Le rapport d'activités de la SPL Dombes Tourisme est en annexe.



# Aménagement du territoire

# Culture

En 2020, la Ronde des Mots s'est déroulée du 20 septembre au 18 octobre, sur trois communes du territoire. Trois autres dates étaient programmées, en novembre, mais n'ont pas pu avoir lieu en raison du confinement décidé par le Gouvernement. Voici la programmation prévue :

- Ouverture : dimanche 20 septembre 2020 à 17h, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine :

« **Déséquilibre passager** », solo de clown et jonglage, Lolo Cousins, spectacle produit par la Cie Emergente, salle polyvalente à NEUVILLE-LES-DAMES

- **Dimanche 4 octobre 2020 à 17h :**

« **Les 3 petits cochons et la revanche du loup** », marionnettes, Compagnie la Boite à Trucs, salle polyvalente à SAINT-GERMAIN-SUR-RENON

- Dimanche 18 octobre 2020 à 17h :

« **Désordre** », théâtre et musique, Compagnie du Bazar au Terminus, espace Bel Air, à CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

- ANNULE - Dimanche 8 novembre 2020 à 16h et 17h30 (deux représentations) :

« **Dans mon jardin, il y a un bassin** », contes et musique, Compagnie Sac à Son, salle polyvalente à MONTHIEUX

- ANNULE - Dimanche 22 novembre 2020 à 17h :

« **Les Montreurs** », théâtre, magie et humour, Compagnies Zinzoline et Absolu Théâtre, salle polyvalente à CHALAMONT

- ANNULE - Dimanche 29 novembre 2020 à 17h :

« **l'Atelier d'Okilélé** », théâtre et bruitage, La compagnie du théâtre des Mots, atelier 208, à SAINT-ANDRE-DE-CORCY



Par délibération, le Bureau communautaire a reconduit les tarifs des années précédentes à savoir :

- Gratuité pour le spectacle d'ouverture dans le cadre des Journées européennes du patrimoine
- Gratuité pour les moins de 12 ans,
- 6 € par spectacle pour les plus de 12 ans

En outre, en raison du contexte particulier de l'année 2020 et de la crise sanitaire, les élus avaient décidé d'ajouter dans les contrats de cession liant la CCD aux différentes compagnies, une clause relative à l'annulation du spectacle pour cause de Covid. Cette clause était rédigée comme suit :

*« A titre exceptionnel, en cas d'annulation de la représentation liée à la Covid-19 sur décision préfectorale ou municipale, 30 % du montant hors taxes du cachet sera versé par l'organisateur pour contribuer à couvrir les frais fixes de la compagnie ».*

Cette clause a donc été activée pour les trois derniers spectacles déprogrammés en raison du confinement.

En 2020, 360 personnes (adultes et enfants confondus) ont assisté aux spectacles de la Ronde des Mots en Dombes selon la répartition suivante :

Spectacle	Total entrées	Total entrées <u>adultes</u> payantes	Total entrées <u>gratuites</u>	Total recettes (en €)
<b>Neuville-les-Dames</b> 20 septembre 2020	<b>180 environ</b>	<b>Spectacle gratuit</b>	<b>180</b>	<b>0</b>
<b>St Germain-sur-Renon</b> 4 octobre 2020	<b>94</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>252</b>
<b>Châtillon-sur-Chalaronne</b> 18 octobre 2020	<b>86</b>	<b>39</b>	<b>47</b>	<b>234</b>
<b>TOTAL entrées 2020</b>	<b>360</b> <i>(759 en 2019)</i>	<b>81</b> <i>(318 en 2019)</i>	<b>279</b> <i>(441 en 2019)</i>	<b>486</b> <i>(1 908 en 2019 pour 6 spectacles)</i>

# Aménagement du territoire

# Développement économique

## Les Zones d'Activités Intercommunales

PARC D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE LA DOMBES, À MIONNAY :

### Rappels

La CCD, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer, à Mionnay, un Parc d'Activités Economiques (PAE) à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises. D'une superficie totale d'environ 28 ha, le PAE de la Dombes est situé sur la Commune de Mionnay, au lieu-dit « Au Riollet », au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au semi-diffuseur de l'A 46.

Le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été approuvé, par délibération en date du 8 mars 2012, de la Communauté de Communes Centre Dombes (avant fusion).

Par un contrat de concession en date du 5 juin 2014, la Communauté de Communes Centre Dombes a confié l'aménagement de la ZAC du Parc d'Activités Economiques de la Dombes à la Société LONGBOW SA, bâtiment CAP ARROW, avenue de Satolas Green, 69330 Pusignan.

Par arrêté en date du 29 mai 2017, M. le Préfet de l'Ain a déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur la commune de Mionnay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune. Au cours de la phase de DUP, les Communautés de Communes Centre Dombes, initiatrice du projet de ZAC, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont ont fusionné, au 1er janvier 2017, pour constituer la Communauté de Communes de la Dombes.

Lors de sa séance du 22 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain pour les tènements nécessaires à la CCD, afin de constituer les réserves foncières en vue de la réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, ainsi que les conventions de portage foncier et de mise à disposition correspondantes. Celles-ci ont été signées en date du 7 juillet 2017.

Ces conventions portent sur l'achat des terrains et sur le versement des indemnités correspondantes aux exploitants.

En 2017, le périmètre de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a été modifié, en excluant de la zone une emprise de 1 500 m<sup>2</sup> située sur la parcelle cadastrée section ZP n° 94, destinée à être cédée à RSE en vue de la création d'un poste source 225 000 / 20 000 volts sur la commune de Mionnay. Le dossier de création de la ZAC a été modifié en conséquence, avec le nouveau de délimitation de son périmètre. La vente a été autorisée par délibération du Conseil communautaire du 18 janvier 2018 et réalisée le 13 février 2018.

L'enquête publique au titre de l'autorisation environnementale (volet Loi sur l'Eau) visée à l'article L.181-1 1° du code de l'environnement, s'est déroulée du 4 avril au 5 mai 2018. L'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale (article L.181-1 1° du Code de l'Environnement) a été délivré le 6 août 2018.

Une enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC s'est déroulée du 19 juin au 6 juillet 2018. Toutefois, l'ensemble des emprises foncières comprises dans le périmètre a été acquis à l'amiable via l'EPF de l'Ain. En conséquence, aucun arrêté de cessibilité n'a été demandé auprès du Préfet de l'Ain.

Dans la perspective de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, une note complémentaire a été établie par SAGE Environnement en octobre 2018 et transmise à la DREAL Auvergne - Rhône-Alpes par courrier du 7 décembre 2018 ; celle-ci présentait les éléments modifiés du projet en vue de sa densification qui n'avaient pas été pris en compte au stade de l'étude d'impact de 2015.

Par avis n° 2018-AP-732 en date du 18 janvier 2019, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes a estimé nécessaire l'actualisation de l'étude d'impact du projet au stade du dossier de réalisation de la ZAC sur un point précis à savoir, « la manière dont la canalisation d'évacuation des eaux usées vers la station d'épuration de Mionnay, qui tangente la zone humide du marais des Echets, préserve ou rétablit les fossés, et les dispositions prévues pour éviter que la tranchée de cette canalisation ne constitue un drain susceptible de déstabiliser le système hydrographique en place ».

Par la suite, le Traité de concession d'aménagement signé le 5 juin 2014 entre le concédant et la Société LONGBOW SA et ses trois avenants ont été transférés à la Société GLB Aménagement SAS, ayant son siège social, 13 rue du Docteur LANCEREAUX, à PARIS (75008), par avenant n° 4, approuvé par le Conseil communautaire de la Dombes lors de sa séance du 11 juillet 2019, signé le 2 août 2019.

## Evolutions intervenues en 2020

Un nouveau dossier de réalisation a été établi et l'étude d'impact a été actualisée, en juillet 2020, pour présenter l'évolution du projet et les principales modifications qui lui ont été apportées depuis l'arrêté de DUP daté du 29 mai 2017.

Cette actualisation de l'étude d'impact entre dans les conditions prévues par le 2ème alinéa de l'article L. 122-1-1, III du Code de l'environnement « lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de cette [première] autorisation ».

Par courrier en date du 31 juillet 2020, la CCD a saisi l'Autorité Environnementale d'une demande d'avis sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay (01390), en application des articles L. 122-1, L.122-1-1 et R. 122-7 du Code de l'Environnement.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne - Rhône-Alpes a émis un avis n° 2020-ARA-AP-994 délibéré le 29 septembre 2020 sur le dossier de réalisation de la ZAC. Conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, une note écrite en réponse de la part de la CCD a été établie et mise à disposition du public lors de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.

Parallèlement, l'avis de la Commune de Mionnay a été sollicité par courrier du 31 juillet 2020 sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes, en application du V de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement. La Commune de Mionnay a émis un avis par délibération en date du 4 septembre 2020 et courrier du 20 octobre 2020.

Les projets de ZAC font l'objet d'une participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, applicable aux projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique en application du 1° du I de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement.

La participation du public s'est déroulée du lundi 14 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021 inclus. A la suite de cette procédure, le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes ont été approuvés par délibération du Conseil communautaire en date du 4 février 2021.

Les accords sur le principe de réalisation des équipements publics avaient été préalablement recueillis auprès de la Commune de Mionnay, du Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône, de la Régie Services Energie et du SIEA de l'Ain.

## Acquisitions foncières

La dernière acquisition de terrain inclus dans le périmètre de la DUP a été effectuée en mai 2019 via l'EPF de l'Ain.

Restaient à acquérir, auprès de la Société APRR, divers délaissés autoroutiers compris dans le périmètre de la ZAC.

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil communautaire de la Dombes a approuvé les conventions de portage et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de ces terrains, de manière que l'ensemble du foncier nécessaire à la réalisation du Parc d'Activités Economique de la Dombes soit porté par l'établissement public.

Les conventions de portage et de mise à disposition entre la CCD et l'EPF de l'Ain ont été signées en date du 26 février 2020 et la vente effectuée le 9 avril 2020.

En 2020, la Société GLB Aménagement a souhaité procéder à l'acquisition des terrains du PAED auprès de l'EPF de l'Ain. Il était convenu dans le Traité de concession d'aménagement que les frais de portage seraient pris en charge par l'aménageur et arrêtés au moment où ce dernier ferait l'acquisition des terrains.

Par délibération du 30 juillet 2020, le Conseil communautaire de la Dombes a :

- autorisé l'EPF de l'Ain à céder les fonciers nécessaires à la réalisation de la ZAC à la Société GLB Aménagement, aux conditions définies dans les conventions de portages signées avec l'établissement public,
- validé le principe de remboursement par l'aménageur à la CCD des frais de portage déjà réglés par celle-ci à l'EPF de l'Ain dans le cadre du portage foncier et la prise en charge par l'aménageur des frais de portage à venir calculés au jour de la signature de telle sorte que la CCD se substitue l'aménageur dans ses obligations vis-à-vis de l'EPF de l'Ain,
- autorisé Mme la Présidente de la CCD à intervenir aux actes de cession entre l'aménageur et l'EPF de l'Ain afin de valider les conditions de cession à l'aménageur, de constater la créance qui pèse sur l'aménageur vis-à-vis de la CCD eu égard aux frais de portage à rembourser à celle-ci et de transférer la charge du solde des frais de portage à venir.

Une promesse de vente a été signée le 10 décembre 2020, entre l'EPF de l'Ain et la Société GLB Aménagement, portant sur l'acquisition de la totalité des terrains dont l'EPF de l'Ain assure le portage, avec intervention à l'acte de la CCD. Cette promesse de vente est consentie pour une durée expirant le jeudi 30 décembre 2021 sauf prorogation en cas de non-réalisation, à cette date, de l'une ou plusieurs des conditions suspensives.

## PARC D'ACTIVITÉS CHALARONNE CENTRE, À CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE :

Pour rappel, à la suite de la fusion, au 1er janvier 2017, des anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, un acte de transfert du patrimoine immobilier a été signé le 1er août 2018 pour le Parc d'Activités Chalaronne Centre.

La CCD, lors de sa séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2017, avait fixé le prix de vente des terrains du Parc d'activités Chalaronne Centre à 20 € H.T le m<sup>2</sup> et 25 € H.T le m<sup>2</sup> pour la parcelle de 1 272 m<sup>2</sup> restant à vendre située à l'entrée de la zone.

Trois actes de ventes ont été signés en 2020, sur l'extension n° 2 du PACC :

- parcelle de terrain de 4 000 m<sup>2</sup> à la SCI PC INVEST, le 14 janvier 2020,
- parcelle de terrain de 3 289 m<sup>2</sup> à la SCI RP2A, le 18 juin 2020,
- parcelles de terrain d'une superficie totale de 3 849 m<sup>2</sup> à la SCI DAGOBERT, les 27 et 28 juillet 2020.

L'ensemble des terrains de l'extension n° 2 du PACC est vendu.

Une extension n° 3 du Parc d'Activités Chalaronne Centre est prévue, située dans le prolongement des extensions n° 1 et 2, inscrite en zone 2AUx du PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, pour une superficie totale de 121 863 m<sup>2</sup>. Le périmètre concerné nécessitera une mise en compatibilité des dispositions du PLU de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

En février 2017, l'EPF de l'Ain a été sollicité pour l'acquisition des deux parcelles correspondant à l'emprise de la zone 2AUx. L'indivision propriétaire a refusé de vendre les terrains à l'amiable.

Devant cette situation, le Conseil communautaire, par délibération du 30 juillet 2020, a validé le principe d'acquisition, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à cette extension et, pour cela, le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet, tout en poursuivant les négociations amiables. Il a également approuvé la constitution des dossiers d'enquête préalable à la DUP et parcellaire, ainsi que toutes les démarches administratives et études techniques nécessaires.

Pour rappel, un terrain situé sur l'extension n° 1, de 16 645 m<sup>2</sup> est réservé à la CCD pour son projet de nouvelle déchèterie.

## ZONE D'ACTIVITÉS LA BOURDONNIÈRE, À CHALAMONT :

A la suite de la fusion, au 1er janvier 2017, des anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, un acte de transfert du patrimoine immobilier a été signé le 11 janvier 2018.

Par délibération du 20 juillet 2017, la CCD avait fixé le prix de vente des terrains de la zone d'activités à 15 € H.T. le m<sup>2</sup>.

Une promesse de vente a été signée entre la CCD et la Société SIT FONCIER pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 925 m<sup>2</sup>, le 17 décembre 2019. Cette acquisition a pour objectif de créer une voirie pour accéder à un lotissement d'habitation qui jouxtera la zone d'activités. La date de levée d'option a été repoussée au plus tard le 15 novembre 2021 par avenant à la promesse de vente en date du 11 mars 2021.

Aucune vente de terrain n'a été réalisée en 2020. Un lot de 1 500 m<sup>2</sup> et une parcelle contigüe de 3 684 m<sup>2</sup>, qui peut être découpée, restent disponibles sur cette zone d'activités, soit une surface totale de 5 184 m<sup>2</sup>.

## **Les Zones d'Activités transférées**

Dans le cadre du renforcement général des missions des EPCI à fiscalité propre en matière économique, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a modifié le régime d'exercice de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » des communautés de communes et d'agglomération.

Depuis le 1er janvier 2017, celle-ci est désormais exclusive de l'intercommunalité et non plus partagée, à l'instar de la situation qui existait déjà concernant les communautés urbaines et les métropoles.

Ainsi, depuis cette date, et quel que soit le statut juridique de la collectivité, en application du principe d'exclusivité, les communes ne seront plus habilitées à créer de nouvelles ZAE, ni à continuer d'aménager et de gérer les ZAE existantes.

Ainsi, trois zones d'activités communales sont concernées par le transfert au 1er janvier 2017 :

- La ZA Actiparc, à Chaneins (01990),
- La ZA Les Glacières, à Neuville-les-Dames (01400),
- La ZA de la Poyarosse, à Saint-Paul-de-Varax (01240).

Par délibération du 12 octobre 2017, le Conseil communautaire a fixé les conditions financières et patrimoniales des transferts des ZA communales de la façon suivante :

### 1. Le principe de neutralité

- La CCD ne doit ni perdre, ni gagner d'argent ;
- L'opération d'achèvement de la zone doit s'effectuer comme si la Commune concernée l'avait menée elle-même à son terme.

### 2. Les modalités de mise en œuvre

- Les terrains restant à commercialiser seront acquis, par la CCD au prix de revient (bilan comptable de la ZAE) ;
- En cas de revente, par la CCD, à un prix supérieur au prix d'acquisition à la Commune concernée, la différence sera reversée à la Commune après déduction, le cas échéant, des travaux réalisés pour la viabilisation de la ZAE ;
- Les espaces communs de la ZA sont acquis gratuitement par la CCD, qui assure leur entretien jusqu'à l'achèvement de la zone (terrains commercialisés). Les espaces communs sont alors rétrocédés gratuitement à la Commune ;
- Les cessions feront l'objet d'un acte notarié entre la CCD et chaque commune concernée.

L'acquisition des terrains de la ZAE Actiparc par la Commune de Chaneins, de la ZA Les Glacières par la Commune de Neuville-les-Dames, et de la ZA La Poyarosse par la Commune de St Paul-de-Varax, en pleine propriété, par la CCD, a été effectuée pour un montant total estimé à 186 055,93 €, décomposé comme suit :

- Les terrains de la ZA Actiparc, à Chaneins, au prix de 92 677,68 €,
- Les terrains de la ZA Les Glacières, à Neuville-les Dames, au prix de 64 638,25 €,
- Le seul terrain restant à commercialiser de la ZA La Poyarosse, à St Paul-de-Varax, au prix de 28 740,00 €, la vente à la société AMP Soudage (délibération du 14 décembre 2017) devant être réalisée concomitamment à l'acquisition de la parcelle par la CCD auprès de la Commune de St Paul-de-Varax.

#### ZA ACTIPARC A CHANEINS :

L'acquisition des terrains par la CCD a été effectuée suivant acte reçu par Maître Tanguy de CLOSMADÉUC, notaire à VILLARS LES DOMBES le 10 juillet 2018, en cours de publication au service de la publicité foncière de TREVOUX.

Par délibération du 12 juillet 2018, le prix de vente des terrains disponibles sur la ZA Actiparc a été fixé à 20 € H.T./m<sup>2</sup>.

A la suite de la cession des trois lots restants en 2019 et dans l'attente des montants définitifs des travaux de viabilisation engagés, tout en conservant des crédits suffisants pour faire face à des dépenses imprévues qui se révéleraient nécessaires d'ici la rétrocession des espaces publics de la ZA Actiparc à la Commune, le Conseil communautaire avait approuvé, par délibération du 14 novembre 2019, un 1er versement de 10 000 € à la Commune de Chaneins sur les produits des ventes de terrains transférés.

Par délibération du 19 novembre 2020, le versement du solde a été validé par le Conseil communautaire pour un montant de 30 889,29 €.

Lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020 et au vu de l'ensemble des montants de travaux facturés à la CCD pour la ZA Actiparc (incluant une restitution de trop-perçus par le SIEA), un décompte final a été effectué.

Une nouvelle délibération a été prise le 15 juillet 2021 pour modifier le montant de ce solde qui se trouve augmenté de 5 170,96 €. Par cette même délibération, la vente des terrains viabilisés ayant été réalisée, la rétrocession à titre gratuit des parcelles correspondant aux espaces publics de la ZA Actiparc, à la Commune de Chaneins, a été approuvée, et Mme la Présidente a été autorisée à signer l'acte de vente correspondant.

#### ZA LES GLACIERES A NEUVILLE-LES-DAMES :

L'acquisition des terrains par la CCD a été effectuée suivant acte reçu par Maître Tanguy de CLOSMADÉUC, notaire à VILLARS LES DOMBES le 10 juillet 2018, en cours de publication au service de la publicité foncière de TREVOUX.

Par délibération du 12 juillet 2018, le prix de vente des terrains disponibles sur la ZA Les Glacières a été fixé à 20 € H.T./m<sup>2</sup>.

Aucune vente de terrain n'a été réalisée en 2020.

## Les projets d'extensions de ZA

### EXTENSION DE LA ZA LA POYAROSSE A ST PAUL-DE-VARAX :

La vente du terrain restant à la société AMP Soudage a été réalisée en 2019 : signature des actes concomitants le 12 avril 2019.

Par courrier du 24 janvier 2019, l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a été sollicité pour l'acquisition d'une parcelle de terrain nu, cadastrée AB 1, au lieudit La Poyarosse, d'une superficie de 14 890 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'une extension de la ZA La Poyarosse.

Des conventions de portage et de mise à disposition ont été signées avec l'Etablissement public foncier le 14 juin 2019.

Le terrain a été acquis par l'EPF de l'Ain, le 27 juin 2019.

Par délibération du 12 décembre 2019, le Conseil communautaire a décidé de créer, au 1er janvier 2020, un budget annexe dénommé « Extension de la ZA La Poyarosse à Saint Paul-de-Varax.

### EXTENSION DE LA ZA LES CHARPENNES A MARLIEUX :

Par courrier du 17 juin 2019, la CCD a sollicité l'EPF de l'Ain pour l'acquisition et le portage foncier d'un terrain contigu à la ZA Les Charpennes, à Marlieux, dont une partie, pour environ 1,3 ha, est classé en zone 1 AUx du PLU de la Commune, en vue d'une extension de la ZA Les Charpennes.

Des conventions de portage et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain ont été approuvées par délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2020 et signées le 26 février 2020.

Le terrain a été acquis par l'EPF de l'Ain, le 29 mai 2020.

### EXTENSION DE LA ZA LE CREUZAT A CHALAMONT :

Une extension de la ZA Le Creuzat, à Chalamont, est envisagée, inscrite en zone AUX du PLU de la Commune, pour une superficie totale d'environ 4,7 ha.

Chalamont figure parmi les localisations dites « secondaires » pour le développement de zones d'activités dans le SCoT de la Dombes approuvé le 5 mars 2020 et devenu exécutoire le 24 août 2020.

Les terrains concernés par le projet d'extension appartiennent à la Commune de Chalamont, à l'exception d'une parcelle bâtie (maison à usage d'habitation et terrain attenant), d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>.

L'EPF de l'Ain a été sollicité, en 2019, pour l'acquisition et le portage foncier de cette propriété, dans le cadre d'une succession. Cette acquisition permettra à la CCD de constituer des réserves foncières dans le cadre du projet d'aménagement de l'extension de la ZA.

Par délibération en date du 10 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la signature de conventions de portage et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de ce bien, sur la base d'une évaluation communiquée par le service France Domaine, soit la somme de 180 000 € H.T., frais de notaire et autres en sus.

Les conventions ont été signées en date du 2 juin 2021. L'acquisition est en cours.

### **Constitution d'un Comité d'agrément**

Par délibération du 30 juillet 2020, le Conseil communautaire de la Dombes a validé la composition et le fonctionnement d'un comité d'agrément pour les demandes d'implantation de prospects sur le Parc d'Activités Economique de Dombes, extensible à l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par la CCD :

- Comité d'agrément composé de 6 membres : 4 représentants de la CCD (3 élus et 1 technicien) et 2 représentants de la Société GLB Aménagement pour le PAED,
- Comité d'agrément local composé des 4 mêmes représentants de la CCD pour l'ensemble des créations et extensions de ZA menées par celle-ci, auquel le Maire de la Commune d'implantation sera automatiquement associé.

Le Conseil communautaire a procédé à la désignation des membres élus aux Comités d'agrément et validé leurs modalités de fonctionnement.

# Aménagement du territoire

# Le commerce

## Les commerces

La CCD est propriétaire d'un local commercial sur Sandrans.

Par délibérations en date du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a donné un accord sur le principe de la cession des locaux commerciaux de Sandrans.

Par délibération en date du 17 janvier 2019, le Conseil communautaire a approuvé la vente du bâtiment de Sandrans, commerce et logement, au prix de 230 000 € à la société CD IMMO représentée par Monsieur DUC. Après une promesse de vente signée courant 2019, la Société CD IMMO s'est désistée de la vente faute d'accord de prêt en mars 2020. Le bâtiment a de nouveau été mis en vente, en interne sans passer par une agence, mais sans piste probante sur l'année 2020.

## Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

A la suite d'une délibération prise par le Conseil communautaire en date du 17 mai 2018 et à une convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes signée le 24 juillet 2018 et prenant fin le 31 décembre 2021, la CCD propose, sous conditions d'octrois, une aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente de son territoire.

Ce dispositif proposé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, suite au vote de la loi NOTRe, permet aux territoires le désirant, de pouvoir aider les entités commerciales artisanales ou de services, et d'intervenir de façon concomitante à la Région, sur des investissements permettant l'amélioration significative de leurs conditions et lieux de travail.

Assiette de l'aide (types de dépenses, plafonds)	Taux et montants plafonds d'aide
Plafond : 50 000 € de dépenses éligibles	Région : 20 % des dépenses éligibles
Plancher : <ul style="list-style-type: none"><li>- Région : 10 000 € de dépenses éligibles</li><li>- CCD : 5 000 € de dépenses éligibles</li></ul>	CCD : 10 % des dépenses éligibles

Afin d'aider à la communication de ce dispositif, depuis octobre 2019, tout établissement ayant perçu une subvention pour ses investissements, est destinataire d'un autocollant qu'il se doit d'apposer en vitrine ou en caisse, de façon visible par sa clientèle.

En 2020, un seul dossier a été présenté et validé par la commission développement économique puis le Bureau communautaire, pour un montant d'investissement total de 24 614 €, un montant de subvention régionale accordé de 4 922 € et un montant de subvention CCD d'accordé de 2 461 €.

Au 31 décembre 2020, trois commerces ayant déposés un dossier en 2019 avaient effectués leurs travaux et fournis les factures à la CCD. La CCD a donc pu verser pour 12 618 € de subvention. Les subventions accordées en 2020 mais non payées, le seront en 2021 ou 2022. En effet, chaque commerce dispose de deux années après réception de son dossier pour effectuer les travaux attenants à sa demande et faire parvenir les justificatifs.

### **La plateforme achetezendombes.fr**

Cette plateforme permet aux commerces, artisans et prestataires de service de pouvoir s'inscrire, afin de prendre les chèques Happy Kdo de la Dombes comme moyen de paiement. Elle leur permet de se créer un profil, visible sur internet, avec leurs coordonnées, deux visuels possibles, leurs horaires d'ouverture et un système de géolocalisation via google map.

Via cette plateforme, ils gèrent également l'enregistrement des chèques happy Kdo de la Dombes perçu comme moyen de paiement, afin qu'ils leur soient remboursés.

Une autre page du site permet aux entreprises et aux privés de pouvoir commander des chèques kdo, avec un paiement en ligne. Pour un autre type de paiement, ils sont redirigés vers le service développement économique.

Cette plateforme se veut évolutive et pourra, suivant le souhait de la CCD, accueillir d'autres types d'actions, comme la gestion d'une carte fidélité territoriale ou beaucoup d'autres choses à inventer.

# Aménagement du territoire

# L'immobilier

# d'entreprises

## **Hôtel d'entreprises**

La construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, s'est achevée début 2019 ; il est composé de 4 ateliers et 4 bureaux disponibles à la location pour des entreprises en création, ou souhaitant développer un nouveau marché.

Par délibération du 5 avril 2018, le Conseil communautaire a fixé le tarif de location qui s'élève à 70 € H.T le m<sup>2</sup>/an. La location s'effectue sur la base de « baux non soumis au statut en raison de leur courte durée » (article L. 145-5 du code de commerce) d'une durée de 2 ans. Le bail peut toutefois être renouvelé d'un commun accord entre les parties d'une année supplémentaire, la durée totale des baux successifs n'excédant pas 3 ans, à compter de la date de prise d'effet initiale.

Fin 2020, seul un bureau de 11,5 m<sup>2</sup> reste disponible à la location.

## **Créathèque**

La CCD possède un bâtiment dénommé Créathèque, situé sur la zone Le Ripel à Saint Trivier-sur-Moignans, destiné à accueillir des entreprises.

En 2020, quatre entreprises louaient des locaux à Créathèque.

Le tarif de location qui s'élève à 70 € H.T le m<sup>2</sup>/an a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 26 janvier 2017.

Par délibération du 15 novembre 2019, le Conseil communautaire a donné son accord sur le principe de la cession du local Créathèque. Depuis janvier 2020, la vente a été confiée à l'agence spécialisée en immobilier d'entreprise Nacara Procom, basée à Champagne-au-Mont d'Or. Fin 2020, l'agence n'avait présenté qu'un seul investisseur qui n'a pas donné suite. Début 2021, une réflexion sera menée par un groupe de travail dédié, afin de statuer sur les suites et stratégies de vente à mener.

## **Octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises du Département de l'Ain**

Par délibération n° 246 du 13 septembre 2018 modifiée par délibération n° 322 du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a validé la création d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises.

Pour être éligibles, selon les modalités de l'action départementale, les entreprises doivent exercer leur activité dans l'une des filières suivantes :

- Bois et ameublement,
- Plasturgie et matériaux composites,
- Métaux, mécanique et métallurgie,
- Aérialique, frigorifique et thermique,
- Équipements électriques, électroniques, automatismes,
- Industries agroalimentaires.

En complément, le Conseil communautaire a défini deux autres filières en fonction des spécificités économiques du territoire :

- Transition énergétique / Développement Durable,
- Technologies innovantes / Numérique.

Un règlement d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises a été validé.

Puis, par délibération n° 247 du 13 septembre 2018 modifiée par délibération n° 323 du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé :

- la délégation de la compétence « Aides à l'investissement immobilier des entreprises » au profit du Département de l'Ain, jusqu'au 31 décembre 2019, durée renouvelable chaque année civile par reconduction expresse,
- la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises de la CCD au profit du Département de l'Ain.

Par délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2020, a été actée la modification suivant les préconisations du Conseil départemental.

Début 2020, les cafés Dagobert ont reçu un avis positif pour une subvention de 75 000 €.

# Aménagement du territoire

# L'animation économique

Le service économique est régulièrement sollicité par des porteurs de projets de création, de reprise d'activité économique mais aussi par des entreprises ayant un projet de développement. Répondre à leur demande d'information, de données chiffrées sur le territoire, les orienter vers les bons interlocuteurs dans leurs différentes démarches, fait partie de la mission de la CCD. En parallèle et dans le même esprit, le renouvellement de la convention de partenariat avec IDVS - Initiative Dombes Val de Saône, plateforme d'Initiative locale, a été validée lors du Conseil communautaire du 10 septembre 2020.

Pour rappel, les missions d'IDVS sont de :

- Favoriser la création, la reprise et le développement des entreprises du territoire par l'octroi d'un prêt d'honneur à taux zéro sans demande de garantie et/ou caution, et l'accompagnement des entreprises par la mise en oeuvre d'un parrainage et un suivi régulier,
- Mobiliser des dispositifs complémentaires (garantie sur prêt, subvention régionale, aide à l'innovation),
- Collaborer avec les structures d'aide à l'entreprise et à l'emploi du territoire.

Les 1er « café éco » avaient été proposés fin 2019, afin de répondre à une demande de mise en relation des chefs d'entreprises. Le concept, proposer un vendredi matin par trimestre, entre 7h et 8h30, un petit déjeuner aux chefs d'entreprises d'une même zone d'activités.

Une dynamique qui, comme pour Domb'entreprendre, a vu son élan stoppé net du fait des crises sanitaires COVID, mais sera à remettre en place dès que la situation sanitaire sera stabilisée.

## **Domb'Entreprendre**

Ce précieux moment d'échange avec et entre les chefs d'entreprises du territoire, a conforté la CCD dans la nécessité de continuer à développer ses réseaux de proximité, dans le but d'accroître les performances des entreprises dombistes et donc d'en assurer une meilleure pérennité. A la suite des retombées très positives de ces manifestations, il avait été décidé que ces évènements deviendraient le rendez-vous incontournable des acteurs dynamiques du monde économique de la Dombes.

En 2020, les crises COVID successives n'ont pas permis de perpétuer ces évènements ; ce ne sera que partie remise, dès que la possibilité sera donnée de pouvoir réunir physiquement plusieurs centaines de personnes en un même lieu.

# Aménagement du territoire

# Actions locales

# spécifiques COVID

## **Distributions gratuites de masques réutilisables aux entreprises**

Au travers de deux vagues de distributions successives de masques réutilisables (entre le 20 avril et le 18 mai, puis entre 3 et le 18 juin 2020), c'est 292 entreprises qui ont pu bénéficier de masques réutilisables. Ainsi, quasiment 5 000 masques ont été distribués, deux par salariés. Les entreprises recevaient un mail avec un lien les orientant sur un fichier excel partagé. Elles indiquaient leurs coordonnées et le nombre de salariés. La semaine suivante, elles recevaient un mail, leur indiquant le lieu (dans différentes communes du territoire afin de faciliter la récupération par les entreprises) et horaires au cours desquelles elles pouvaient récupérer les masques. Cette opération a permis aux entreprises de ne pas se sentir isolées, elles ont beaucoup apprécié cette implication de la CCD à leur côté. Cette action à leurs côtés leur a permis de palier dans un 1er temps, aux difficultés liées à la pénurie à laquelle elles étaient confrontées quant à l'approvisionnement de masques permettant d'assurer la sécurité de leurs salariés durant le 1er confinement.

La seconde distribution de masques réutilisable, émanait d'un partenariat avec le Conseil départemental, ayant permis de bénéficier de masques qualitatifs. La prise en charge financière de ces masques était de 50 % par le conseil départemental et 50 % par la CCD.



## **Opération Eco'Dombes : Action de solidarité destinée aux habitants du territoire**

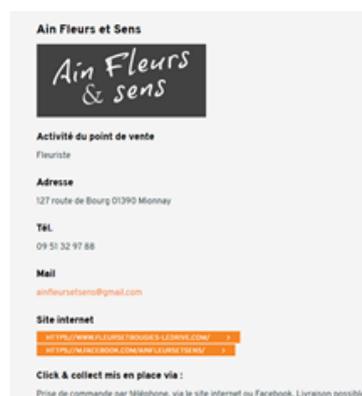
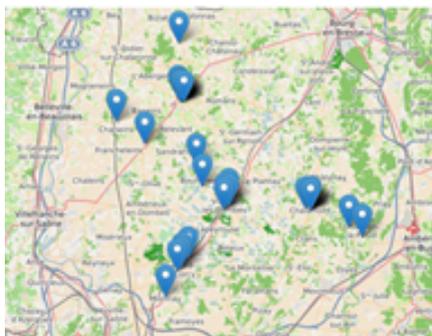
S'appuyant sur la plateforme des chèques cadeaux de la Dombes créée en fin d'année 2020, la CCD a souhaité soutenir le pouvoir d'achat des dombistes pour les fêtes de fin d'année 2020. Un jeu en ligne, disponible du 15 octobre au 30 novembre 2020, a permis de faire gagner à 800 consommateurs locaux, 5 chèques de 10 € à dépenser, avant le 28 février 2021, auprès des commerçants, artisans et prestataires de service du territoire, inscrits sur la plateforme Achtezendombes.fr soit 102 commerçants, artisans et prestataires de services.

Ainsi, c'est 36 140 € qui ont été dépensés auprès de nos commerces de proximité via cette opération qui a été compliquée à mettre en place surtout à cause du court laps de temps dont la CCD disposait pour la créer.

Cette action a été particulièrement bien perçue par les commerçants et les gagnants. Une quinzaine de mail de remerciement ont été reçus, ainsi que beaucoup de commentaires positifs sur le facebook de la CCD. Une véritable action de communication positive pour la CCD.

## Référencement des commerces et artisans proposant du click and collect

La CCD a donné la possibilité aux commerces et artisans fermés qui proposaient un mode click and collect, d'être référencés sur le site internet de la CCD. Un encart leur était réservé et grâce à leurs données GPS, ceux-ci étaient géolocalisés sur une carte. 37 commerces ont ainsi été référencés.



## Opération #jacheteendombes et #jevendsendombes

Une opération de soutien moral aux acteurs économiques de proximité. Lors des deux premiers confinements, via les réseaux sociaux, les habitants et élus du territoire ont été invités à se prendre en photo devant les vitrines des commerces fermés, en tenant entre les mains une affichettes « #jacheteendombes ». Les commerçants quant à eux ont été invités à le faire devant leur vitrine avec sur l'affichette, inscrit « #jevendsendombes ». L'ensemble des photos reçues (plus de 90) ont ensuite été compilées sous forme d'un film et d'un powerpoint, diffusés, sur les réseaux sociaux (4 950 vues), ainsi que sur l'ensemble des panneaux lumineux de la CCD durant un mois. Une action qui a été relayée et qui a surtout eu le mérite de montrer aux acteurs économiques de proximité, que la CCD pensait à eux. Beaucoup de retours positifs ont été reçus de la part des commerçants et artisans qui traversaient une période difficile émotionnellement.



## Contacts suivis, information, écoute, soutien

De mars à juin 2020 puis d'octobre à décembre 2020, un mail par semaine en moyenne était envoyé au fichier entreprises dont dispose la CCD, à savoir environ 800 adresses mail valides. En dehors de l'aspect « soutien » de ces mails, ceux-ci servaient à communiquer sur l'ensemble des dispositifs d'aide que l'ensemble des partenaires économiques au niveau national mettaient en place et surtout auprès de qui s'adresser pour pouvoir en bénéficier.

# Aménagement du territoire

# Mobilité

Depuis 2017, plusieurs retours d'expériences sur des dispositifs mis en place par d'autres collectivités ou associations ont été recueillis : transport accompagné, transport à la demande, aide financière au transport, auto-stop organisé, ...

A la suite de ces échanges et pour définir les orientations de la CCD sur la thématique de la mobilité, la Commission Transport - Mobilité - Gens du voyage, lors de sa réunion du 5 décembre 2019, a proposé la création d'une mission de service civique, avec contrat d'engagement de 10 mois.

Par ailleurs, le Département de l'Ain, dans le cadre de sa politique mobilité, a accompagné la CCD, avec l'appui technique d'ALEC 01, sur une première action de mobilité.

Ainsi, en 2019, un travail a été engagé sur la mise en place d'un dispositif d'auto-stop organisé, sur le territoire de la CCD, solution de déplacement de proximité adaptée aux territoires ruraux et péri-urbains, à poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET. Ce projet été présenté aux commissions Transports - Mobilité - Gens du voyage et Proximité le 5 décembre 2019.

La Loi d'Orientation des Mobilités, promulguée le 24 décembre 2019, a donné de nouveaux enjeux à la réflexion de la CCD.

En effet, pour l'organisation de la mobilité, la LOM fixe plusieurs objectifs :

- couvrir l'ensemble du territoire par une autorité chargée de la mobilité, et ainsi mettre fin aux « zones blanches »,
- clarifier les compétences entre les éventuelles autorités chargées de la mobilité,
- renforcer la coordination des politiques de mobilité.

A cet effet, elle organise la qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Initialement, les Communautés de Communes étaient appelées à se positionner sur la prise de compétence d'organisation de la mobilité, par vote en Conseil communautaire avant le 31 décembre 2020. Si elles décidaient de devenir Autorité organisatrice de la mobilité, elles devenaient compétentes sur l'ensemble de leur territoire au 1er juillet 2021.

Les régions, Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, chefs de file de la mobilité et chargées d'organiser les modalités de l'action commune des AOM, devenaient, de fait, compétentes sur le territoire des communautés de communes qui n'auraient pas pris la compétence. Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, ce délai a été reporté au 31 mars 2021.

En décembre 2020, aux termes du deuxième confinement, un groupe de travail Mobilité a été constitué, composé de membres des Commissions Transport - Mobilité - Gens du Voyage, PCAET - GEMAPI - LEADER et SCoT - ADS - PLUi, dans l'objectif de définir les actions structurantes en matière de mobilité pour le territoire de la CCD, en lien avec le plan d'actions du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (axe 4 - Se déplacer autrement) et les objectifs du SCoT de la Dombes.

# Aménagement du territoire

# Gens du voyage

En 2019, la CCD a participé au comité de pilotage de la révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage : évaluation du schéma précédent qui ne comportait aucune obligation pour la CCD et suivi de l'élaboration du schéma 2020 - 2024.

L'arrêté portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020 - 2024 a été signé conjointement par le Préfet de l'Ain et le Président du Conseil départemental de l'Ain en date du 5 juin 2020. Il fixe les orientations suivantes :

- Les obligations nouvelles en matière d'aires d'accueil et de grand passage,
- Les questions de sédentarisation des ménages de voyageurs,
- Des mesures d'accompagnement socio-économique.

Il comporte, pour la CCD, une obligation nouvelle pour officialiser et déplacer le terrain communal mis à disposition ponctuellement à Villars-les-Dombes, par la création d'une aire d'accueil de 20 places à Châtillon-sur-Chalaronne (nouvelle commune de plus de 5 000 habitants) ou dans toute autre commune de la CCD (notamment Villars-les-Dombes qui dispose déjà d'un terrain provisoire).

Par délibération du 12 septembre 2019, le Conseil communautaire avait pris acte du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 et de sa préconisation de création d'une aire d'accueil de 20 places sur le territoire de la CCD, et constaté qu'une réflexion était à engager, en lien avec les communes membres, pour définir le positionnement de cette aire d'accueil sur le territoire de la Dombes.

En 2020, la situation sanitaire n'a pas permis de visiter des réalisations récentes d'aires d'accueil par les EPCI voisins, ainsi que la Commission Transport - Mobilité - Gens du Voyage l'avait envisagé.

Un tènement est recherché, avec la Commune de Villars-les-Dombes, pour l'implantation de l'aire d'accueil des gens du voyage, qui soit compatible avec les besoins en superficie de l'équipement, le zonage du Plan Local d'Urbanisme, la présence ou proximité des réseaux nécessaires à la viabilisation du terrain, la distance avec les commerces et équipements publics, et enfin, les contraintes liées à la présence de nombreux étangs sur le territoire communal (NATURA 2000).

Pour l'implantation de cette aire d'accueil, une modification voire une révision du Plan Local d'Urbanisme pourrait s'avérer nécessaire en fonction de l'emprise qui sera définie.

# Aménagement du territoire

# Service Schéma de

# Cohérence Territoriale

# (SCoT)

## Révision du SCoT

Le SCoT de la Dombes, porté par la CCD, conduit sa révision depuis fin 2016 pour intégrer 7 nouvelles communes, actualiser les dispositions réglementaires nouvelles et établir de nouveaux objectifs pour le territoire, à horizon 2035.

A l'issue de l'enquête publique, qui s'est déroulée fin 2019, le commissaire enquêteur, M. Michel CORRENOZ, a rendu dans son procès-verbal un avis favorable, avec 2 réserves et 10 recommandations. La commission urbanisme a levé les réserves et répondu favorablement aux remarques. Des modifications en ce sens ont été apportées au SCoT durant le 1er trimestre 2020 et le Conseil Communautaire du 5 mars 2020 a approuvé le document.

Passés les délais, administratif et de l'état d'urgence lié à la crise de la COVID 19, le SCoT est devenu exécutoire le 24 août 2020.

Les 36 communes du territoire ont reçu le document du SCoT nouvellement approuvé par un courrier contenant une clé USB.

## Accompagnement des communes

Le service SCOT de la CCD a émis des avis et conseils pour les communes de Bouligneux et Saint-Paul-de-Varax.

Il a accompagné les communes du territoire qui en faisaient la demande, directement ou par l'intermédiaire de leur bureau d'étude, sur des projets ou concernant leur document d'urbanisme. C'est le cas de Châtillon-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Saint-Trivier-sur-Moignans et Versailles.

## Subventions

Le SCoT a bénéficié en 2020 de 2 accompagnements financiers :

- de l'Etat, au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme, pour un montant de 24 410 €,
- du Conseil départemental, pour un montant de 12 000€.

## **Refonte du site internet du SCoT de la Dombes**

Le site internet du SCoT de la Dombes a été développé en 2004 et mis à jour en 2014, conjointement avec le Syndicat mixte du SCoT Val de Saône Dombes. Mais avec l'évolution des technologies, il ne pouvait plus être hébergé en raison de l'obsolescence de l'outil de gestion de contenus. Le site requiert une version PHP 5.6 qui n'avait plus de support depuis janvier 2019. Par ailleurs, les mises à jour de sécurité n'étaient plus assurées.

Les pages de l'ancien site ont été basculées sur une nouvelle plateforme de gestion de contenus. Le service SCoT a réorganisé et rédigé le contenu du site actualisé qui garde son adresse : <https://www.scot-saonedombes.fr>.

## **Démarche partenariale**

A l'issue de l'approbation du nouveau SCoT, la Direction Départementale des Territoires de l'Ain (DDT 01) a sollicité le service pour co-réaliser un décryptage du nouveau SCoT, basé sur une méthode du CEREMA, afin d'extraire les éléments significatifs ayant un impact sur l'urbanisation.

Une douzaine de séances de travail, pour l'essentiel à distance, ont permis un partage avec les services de l'Etat sur les dispositions du SCoT de la Dombes et un échange sur les éléments prescriptifs qui devront, entre autres, être repris lors de l'élaboration des PLU/PLUi. Le rendu de ce décryptage sert de grille d'analyse pour appliquer le SCoT. Il a été une étape pour élaborer le guide de mise en œuvre du SCoT adressé aux communes en début d'année 2021.

## **Interscot**

Cette démarche informelle entre les 13 SCoT de l'Aire Métropolitaine de Lyon Saint-Etienne permet d'approfondir certains sujets relevant des interdépendances entre les SCoT à l'échelle de l'Aire Métropolitaine de Lyon-Saint-Etienne (AMELYSE).

En 2020, le service SCoT de la CCD a poursuivi son implication dans les travaux menés autour de plusieurs chantiers, programmés par les représentants des SCoT lors d'une rencontre le 18 décembre 2019. Il s'est ainsi réuni avec ses partenaires à 10 reprises en comité technique, et à de nombreuses autres occasions pour travailler en groupe projet.

Les principales missions de l'année 2020 ont porté sur les sujets suivants :

- préparation de l'accueil des nouveaux élus,
- le « Zéro Artificialisation Nette »,
- le « Réseau Express Métropolitain »,
- l'urbanisme commercial,
- les « inter-territorialités » en matière d'eau et d'énergies renouvelables.

Enfin, l'Interscot a produit un document pédagogique grand public intitulé « L'Essentiel de l'inter-SCoT ».

# Aménagement du territoire

# Service Application du Droit des Sols (ADS)

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) est un service unifié créé au 1er janvier 2015 assurant l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols. Il ne reçoit pas de public, cette mission restant assurée par les communes adhérentes au service. Localisé sur le site de Villars les Dombes, le service d'instruction ADS intervient principalement sur la détermination du délai d'instruction et sur l'examen technique des dossiers que chaque commune souhaite leur adresser, le dépôt des demandes se faisant en mairie, tout comme le choix de l'instruction et la signature des actes qui reste de la compétence des maires.

Il intervient sur le périmètre de 2 EPCI : la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la Communauté de Communes de la Dombes représentant 55 communes.

Le service unifié est coordonné et porté administrativement par la CCD.

Les modalités de son organisation et son fonctionnement font l'objet d'une concertation au sein du comité de pilotage composé des 2 présidents des EPCI, de leurs vice-présidents chargés de l'urbanisme, de leurs directeurs généraux, de la Cheffe du Pôle et de la responsable du service ADS, préalablement à d'éventuelles décisions à prendre en conseil communautaire.

Pour 2020, le volume d'actes traités est de 1900 dossiers pour un volume total déposé en mairie de 4562 dossiers.

Nombre d'actes du service unifié pour 2020	
Retrait/prorogation/transfert	76
CUa	233
CUb	79
DP	647
DP division	91
PCMi et PC	697
PC ERP et collectifs	29
PA	36
PD	12
<b>TOTAL</b>	<b>1900</b>

Nombre d'actes par communes de la CCD pour 2020			
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	20	LE PLANTAY	0
BANEINS	30	RELEVANT	21
BIRIEUX	16	ROMANS	17
BOULIGNEUX	0	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	36
CHALAMONT	20	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	24
CHANEINS	82	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	21
LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	27	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	11
CHATENAY	20	SAINT-MARCEL	104
CHATILLON-LA-PALUD	55	SAINT-NIZIER-LE-DESERT	34
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	8	SAINTE-OLIVE	28
CONDEISSIAT	13	SAINT-PAUL-DE-VARAX	42
CRANS	14	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	71
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	15	SANDRANS	82
LAPEYROUSE	30	SULIGNAT	21
MARLIEUX	14	VALEINS	5
MIONNAY	98	VERSAILLEUX	20
MONTHIEUX	29	VILLARS-LES-DOBES	83
NEUVILLE-LES-DAMES	46	VILLETTE-SUR-AIN	44
<b>TOTAL</b>		<b>1221</b>	

- Pandémie COVID 19 et confinement : Maintien de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 55 communes de la CCD et de la CCDSV avec la mise en place du télétravail pour les 5 agents du service.

Maintien du télétravail pour les 4 agents du service 3 jours par semaine de juin à décembre 2020. Réunions de service hebdomadaires en visioconférence de l'équipe ADS afin d'ajuster les pratiques aux évolutions réglementaires.

- Recrutement d'une assistante administrative : étude des candidatures et entretien d'embauche pour une prise de poste le 25 mai 2020.

- Réunion de préparation avec le SIEA pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme prévue au 1er janvier 2022 .

# Développement durable

# LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement qui soutient des projets innovants dans les territoires ruraux sur la période 2014-2020.

Le programme LEADER est conduit sur chaque territoire par une entité appelée « Groupe d'Action Locale » (GAL) composée d'acteurs privés et publics.

En encourageant l'expérimentation des nouvelles possibilités pour le milieu rural, LEADER joue un rôle de laboratoire pour les évolutions indispensables des politiques rurales.

Le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône s'est engagé dès 2014 dans le portage d'un programme Leader pour l'ensemble du territoire Dombes Saône couvrant 89 communes. Sa candidature a été retenue par la Région Rhône-Alpes le 19 février 2015. Le syndicat ayant été dissous le 31 décembre 2016, la CCD a repris en janvier 2017 le portage du programme Leader Dombes-Saône pour l'ensemble du territoire, qui s'étend sur six communautés de communes.

## **Communication et promotion du programme Leader**

Le programme Leader a été présenté et expliqué :

- le 4 juin 2020 aux élus de la CCD,
- le 23 juillet 2020 aux vice-présidents de la CCD,
- le 27 octobre 2020 - aux conseillers communautaires de la Communauté de communes Val-de-Saône Centre à Montceaux,
- le 19 novembre 2020 - en conférence des maires de la Communauté de communes Dombes-Saône-Vallée à Trévoux.

Un forum Leader a été organisé par Cap Rural le 5 octobre 2020 à l'Espace 96 à Trévoux pour une présentation du programme et une visite du projet financé par Leader.

Un article de présentation du programme a été publié dans le bulletin communautaire de la Communauté de communes Val-de-Saône-Centre de décembre 2020, dans la rubrique « économie ».

Un article a été publié dans le bulletin municipal de la Commune de l'Abergement-Clémenciat en septembre 2020.

Un article a été publié dans le journal « Le Progrès » et un dans « La Voix de l'Ain » à la suite du comité de programmation du 11 décembre 2020 (rédaction et envoi d'un communiqué de presse)

## **Accompagnement des nouveaux porteurs de projet**

1. Labellisation Accueil Vélo par Dombes Côtière Tourisme
2. Coopération pour alimentation saine et produits locaux – Comité de Jumelage de Civrieux
3. Création d'hébergements touristiques et salle de réception Le Charmay – Françoise GONNET
4. Communication touristique 2020 – Dombes Tourisme
5. Juillet des Lumières – Association Vincent Depaul
6. Coopération : Préparation des actions de coopération avec le PNR de Foret d'Orient - GAL Dombes Saône
7. Voie bleue Itinéraire cyclotouristique – Etude de maitrise d'œuvre – chemin de halage – CC Dombes-Saône-Vallée
8. Création d'une épicerie vrac – Ma Petite Epicerie – Thoissey
9. Création d'un distributeur automatique de produits fermiers locaux et d'un site internet associé – EARL EPIDOR
10. Initier une démarche de plan alimentaire interterritorial – CC de la Dombes
11. Mise en place de chèques-cadeaux locaux et jeu-concours – CC de la Dombes
12. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et suivis écologiques des étangs – CC de la Dombes
13. Coopération : Sensibilisation des socio-professionnels au tourisme de nature – Dombes-Tourisme

Au 31 décembre 2020, tous ces projets sont programmés ou en cours de montage.

Ces porteurs de projets ont été accompagnés dans leur recherche de financements complémentaires et dans le montage de leur dossier de demande d'aide. Les porteurs de projet ont ensuite été auditionnés par le comité de programmation, en vue de choisir les projets qui bénéficieront d'une subvention Leader.

## **Organisation des comités de programmation**

Trois comités de programmation ont eu lieu au cours de l'année 2020, qui ont permis le soutien de 16 projets pour un montant total de 549 399,52 €, soit 24 % de l'enveloppe globale.

Il reste au 31 décembre 2020 environ 555 000 € à programmer, soit 24 % de l'enveloppe globale.

La poursuite des rattrapages Sharepoint et Osiris a permis de générer 32 engagements juridiques en 2020 mettant ainsi la quasi-totalité des dossiers à jour.

L'ASP a payé au cours de l'année un montant total de Feader de 337 148,35 €, soit environ 15 % de l'enveloppe globale.

## Coopération

Trois pistes de coopération ont été suivies en 2020 :

- La piste sur le tourisme nature avec le Parc naturel régional de Forêt d'Orient. À la suite du déplacement en Forêt d'Orient fin 2019, une délégation du PNR a été accueillie en Dombes les 4 et 5 février 2020. Un programme de visites et d'ateliers de réflexion a été prévu. Les échanges ont abouti à l'idée de former les hébergeurs touristiques à leur patrimoine naturel local. Le chargé de tourisme du PNR et l'office Dombes Tourisme vont mener ce projet : une formation va être élaborée conjointement, et chaque partenaire la mettra en œuvre sur son territoire propre. Le soutien préparatoire porté par le GAL Dombes Saône et le projet de coopération porté par Dombes Tourisme ont été programmés le 11 décembre 2020. En Forêt d'Orient, ces projets ont été sélectionnés et seront programmés en janvier et mars 2021.
- La deuxième piste de coopération porte sur la valorisation des produits locaux. Le comité de jumelage de Civrieux, avec la ville jumelle de Rasinari en Roumanie, organisent un projet autour de la sensibilisation grand public au « bien-manger » à la cuisine saine à base de produits locaux. Une première partie accueillera les Roumains en juillet 2021 avec un programme de visites de fermes et de rencontres de producteurs, conférences et concours de cuisines avec des équipes de différentes nationalités, la suite du projet consiste en un déplacement d'une délégation française en Roumanie, composée notamment de producteurs dombistes qui pourront proposer leurs produits lors de manifestations locales. Ce projet a également été programmé le 11 décembre 2020.
- Une troisième piste porte sur un projet de liaison cyclable sur la Grande Dombes. La réflexion autour d'un projet de liaison cyclable entre la Voie bleue et la ViaRhona s'est poursuivie tout au long de l'année, entre les 6 communautés de communes composant le Leader et AinTourisme. Cette thématique entre dans la fiche-action 4, ligne H, mais nécessite une animation préalable importante, afin que l'ensemble des acteurs s'accordent sur les objectifs, le tracé, et les conditions financières du projet. Trois réunions techniques ont eu lieu (14 et 19 février 2020 en présentiel et une en visioconférence le 10 novembre), ainsi que des échanges bilatéraux. Une carte en ligne participative a été créée, afin de recenser les points d'intérêts touristiques et les services existants pouvant servir aux cyclotouristes, et également de faire apparaître les pistes cyclables existantes ou en projet. Cette carte sert de base de discussion avec AinTourisme et pour les élus.

# Programme agro-environnemental et climatique (PAEC)

Suite à la prise du portage du PAEC par la CCD en 2017 pour l'ensemble du territoire visé, l'animation du programme a été poursuivie en 2018.

Il s'agissait de mettre en œuvre les mesures d'accompagnements suite aux deux années de contractualisation (2016 et 2017).

L'animateur a conduit cette mission sur les 0.3 ETP prévu.

Suite à la finalisation de l'instruction en 2018, les contractants ont poursuivi la mise en œuvre des mesures et l'accompagnement a été mené en veillant à renforcer la diffusion des pratiques répondant aux objectifs du PAEC, voici une synthèse des actions menées dans le cadre du PAEC en 2020 :

- Réponses aux sollicitations des agriculteurs sur les cahiers des charges,
- Appui technique de l'étude d'évaluation de la mesure retour en enherbe et retard de fauche, étude financée dans le cadre de Natura 2000 pour la troisième année,
- Visites de parcelles engagées, principalement pour les mesures prairies, L'accompagnement des agriculteurs sur les mesures de réduction des produits phytosanitaires a été assuré par l'EPTB, la CA01 et le SRTC en particulier pour établir le bilan des IFT.
- Mise en œuvre des journées de formation collective par Aysel-Conseil Elevage, financé dans le cadre du PAEC et du leader, 3 journées autour de l'autonomie alimentaire des élevages et une quinzaine d'exploitants ont bénéficié d'un accompagnement individuel.
- Echanges techniques concernant le Plan Alimentaire Territorial lancé par la CCD.
- Echanges techniques sur la gestion de l'eau en lien avec le projet de Plan Territorial de Gestion de l'Eau souhaité par la DDT de l'Ain.
- Communication : édition de la seconde lettre du PAEC, mise à jour d'une page internet sur le site de la CCD, réalisation, montage et mise en ligne de la seconde vidéo de témoignage.
- Poursuite du partenariat entre la CCD et la chambre d'agriculture sur 5 thèmes de travail correspondant en grande partie aux objectifs du PAEC notamment en matière de gestion de l'eau et agronomie, maintien de l'élevage à l'herbe et biodiversité, valorisation des productions...

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, certaines actions ont pu avancer :

- Réunion technique pour définir les actions prioritaires avec les agriculteurs volontaires,
- Montage du projet de plateforme d'essais agricoles à Valeins,
- Finalisation de l'enquête sur l'élevage.

Recueil des données pour engager l'évaluation du programme, attendue pour début 2021 par la DRAAF.

Gouvernance du programme : organisation d'un comité de pilotage et organisation d'échanges techniques avec les animateurs (Syndicats de rivières de la Veyle et de la Chalaronne, EPTB Saône-Doubs, Chambre d'Agriculture).

Suivi financier et administratif du programme.

# Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

En janvier 2020, la CCD associée aux acteurs locaux concernés a déposé une candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour expérimenter des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Un service environnemental est une action ou mode de gestion d'un acteur qui améliore l'état de l'environnement. L'action « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) consiste donc à créer puis mettre en œuvre un dispositif de rémunération des agriculteurs et pisciculteurs pour les services environnementaux rendus liés aux enjeux biodiversité et eau.

Les objectifs du projet porté par la CCD sont multiples :

- Pérenniser et restaurer des éléments paysagers favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau et au renforcement de la biodiversité locale et des trames écologiques des espaces agricoles et piscicoles.
- Soutenir les systèmes de production pour une transition agroécologique adaptée aux capacités du territoire.

La candidature a été retenue au printemps 2020. L'AERMC a ainsi validé le financement du montage de la démarche pour 11 mois.

La mise en œuvre du dispositif s'est organisée en différentes phases :

- Première phase : de juin 2020 au 31 mai 2021, montage du dispositif et mobilisation des agriculteurs et pisciculteurs en vue de la validation du projet par l'Agence de l'Eau,
- Seconde phase : si projet final accepté, déploiement des PSE de 2021 à décembre 2026.

En 2020, la chargée d'étude en CDD à la CCD a mis en place la gouvernance de la démarche, en assurant l'animation des réunions et le montage des propositions techniques pour produire un projet à déposer au printemps 2021.

Le socle de l'animation du dispositif était constitué par les quatre structures financées : la Chambre d'agriculture de l'Ain, l'ADABio (Association pour le développement de l'agriculture biologique), le Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône et le Syndicat Mixte Veyle Vivante. Mais l'enjeu était que tous les acteurs compétents sur les questions agro-environnementales puissent participer à la construction et la mise en place des PSE.

Constitution et animation du comité technique composé des structures suivantes :

- Communauté de Communes de la Dombes
- Syndicat Mixte Veyle Vivante
- Syndicat de Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône
- Chambre d'Agriculture de l'Ain
- ADABio
- Syndicat des Étangs de la Dombes
- Association de Promotion du Poisson des Étangs de la Dombes (APPED)
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)
- Communauté de Communes Plaine de l'Ain
- Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
- ISARA Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes
- SCOP AGROOF
- ACSEL Conseil de l'élevage Ain
- Oxyane
- Bernard Productions Végétales
- Agri Stratégie
- Ligue de Protection des Oiseaux du département de l'Ain
- Office Français de la Biodiversité Service départemental de l'Ain

Constitution et animation du Comité de pilotage constitué des membres du comité technique ainsi que des structures complémentaires pour la mise en place du dispositif :

- Département de l'Ain
- DDT 01 Direction Départementale des Territoires de l'Ain
- Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A)
- Fédération Départementale des CUMA de l'Ain
- Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes - Antenne de l'Ain
- FNE France Nature Environnement Ain
- PTIE Pôle Technique Intersyndical de l'Eau
- Fédération des Chasseurs de l'Ain
- Association départementale des chasseurs de gibier d'eau de l'Ain (ADCGE)

Des groupes de travail se sont également formés pour mener des réflexions par thématique. Une attention particulière a été portée pour qu'il y ait une complémentarité et une cohérence avec les autres actions et politiques publiques portées par les partenaires.

En 2020, les travaux ont porté sur :

- La définition des zones prioritaires,
- L'identification des agriculteurs et pisciculteurs à mobiliser,
- La définition technique des différents indicateurs agricoles, piscicoles et de territoire en groupe de travail et en lien avec l'Agence de l'Eau,
- Le cadrage technique et administratif avec l'Agence de l'Eau en lien avec les directives nationales,
- La préparation de la mobilisation des agriculteurs et pisciculteurs.

# Développement durable

# Natura 2000

L'animation du site par la CCD a été prise officiellement en juin 2017. La CCD a lancé réellement l'animation en décembre 2017 par l'embauche de l'animateur.

L'année 2020 a été consacrée aux différentes missions d'animation sur la mesure 7.63 conformément au cahier des charges de l'animation. La particularité de l'animation du site de la Dombes tient au fait que celui-ci a une vraie dimension territoriale, en conséquence Natura 2000 est en interaction avec de nombreuses politiques publiques d'aménagement du territoire en particulier ce qui concerne la gestion de l'eau. La prise en compte des enjeux écologiques du site dans les autres politiques publiques est primordiale.

En lien direct avec l'animation, la prestation de révision du Docob intégrant le travail d'un bureau d'étude et l'embauche d'une chargée d'études pour 11 mois financé sur des fonds 100% Etat a été soldé.

Une grande partie du temps de travail a été consacrée à la finalisation du document par l'intégration de remarques.

L'année a bien évidemment été perturbée par les répercussions de l'épidémie de Covid-19.

L'année a été également consacrée à trois actions majeures :

- renforcement de la lutte contre le Ragondin et la Jussie,
- premières réalisations d'exclos de restauration de roselières,
- appui à la construction d'une expérimentation de Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

Le rapport d'activités Natura 2000 est en annexe.



# Plan Climat Air Energie Territorial ( PCAET)

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, renforce le rôle et la responsabilité des EPCI en matière de coordination et d'animation de la transition énergétique. Tout EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants doit désormais mettre en place un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) à l'échelle de son territoire, outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire (décret n° 2016-849 du 28 juin 2016).

Le PCAET doit être constitué :

- 1- d'un diagnostic territorial climat-air-énergie,
- 2- d'une stratégie définissant des cibles pour le territoire,
- 3- d'un plan d'actions,
- 4- d'un dispositif de suivi-évaluation.

Le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale telle que définie dans l'article R. 122-17 du Code de l'Environnement

Les travaux d'élaboration du Plan Climat se sont concentrés sur 2019 et on aboutit à l'adoption, le 5 mars 2020, d'un projet de plan d'action, à l'occasion du dernier conseil communautaire de la précédente mandature (ce plan d'action devant servir de témoin à la future équipe communautaire pour mener à bien la suite de la procédure). Ce plan d'action se décline en 5 axes et 45 actions :

AXE 1 : UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE A PRESERVER	
<b>Gouvernance et partage de connaissance</b>	
Action 1	Construire un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) avec l'ensemble des parties associées
Action 2	Mettre en place un Comité Local de l'Eau et des Etangs
Action 3	Rationaliser le système hydrographique complexe des "étangs de la Dombes" pour le pérenniser
Action 4	Parfaire la connaissance du système hydrogéologique complexe de la "nappe des cailloutis de la Dombes"
<b>Planification</b>	
Action 5	Promouvoir les systèmes économes en eau
Action 6	Optimiser la gestion des eaux pluviales urbaines
Action 7	Explorer les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE)
AXE 2 : ANTICIPER ET ATTENUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
<b>Pour les activités économiques</b>	
Action 8	Renforcer la résilience des systèmes agricoles
Action 9	Favoriser le maintien de l'élevage
Action 10	Coordonner l'ensemble des programmes et dispositifs de soutien aux filières pour une complémentarité renforcée
Action 11	Soutenir l'agriculture en préservant le foncier
<b>Pour les écosystèmes</b>	
Action 12	Encourager les plans de gestion de chaînes d'étangs
Action 13	Accompagner l'agriculture vers des pratiques vertueuses pour l'environnement
Action 14	Favoriser la replantation, le maintien et l'entretien des haies bocagères
Action 15	Encourager la gestion durable et dynamique des systèmes forestiers
Action 16	Soutenir l'apiculture et l'installation de nouvelles ruches

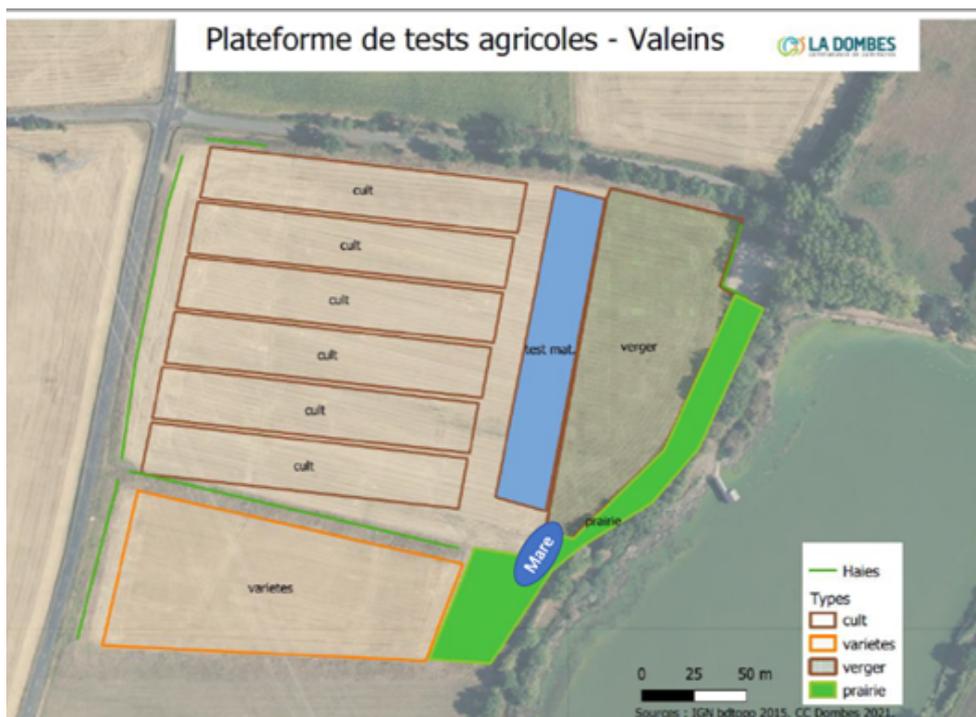
AXE 3 : TRANSITION ENERGETIQUE	
<b>Sobriété énergétique</b>	
Action 17	Etablir un plan pluriannuel de rénovation du patrimoine public
Action 18	Encourager et accompagner la rénovation énergétique des logements privés
Action 19	Assurer une communication large et claire sur les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique
Action 20	Mettre en œuvre un programme d'animations et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie
Action 21	Réduire les besoins en éclairage public
<b>Production d'ENR</b>	
Action 22	Développer le photovoltaïque sur le foncier public, bâti et non bâti
Action 23	Accompagner le développement de centrales villageoises
Action 24	Encourager les maîtres d'ouvrage privés à investir dans le photovoltaïque
Action 25	Favoriser l'émergence de projets de méthanisation
Action 26	Faciliter le raccordement des projets ENR à venir
Action 27	Mobiliser les acteurs économiques autour de la transition énergétique
Action 28	Identifier et accompagner les projets de chaufferie bois
<b>Planification</b>	
Action 29	Intégrer des critères énergétique et ENR dans les PLU/PLUI et les règlements de zones d'activité
Action 30	Planifier la rénovation de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique
AXE 4 : SE DEPLACER AUTREMENT	
<b>Modes actifs</b>	
Action 31	Eduquer les plus jeunes aux mobilités douces
Action 32	Promouvoir la mise en place de vélobus/pédibus
<b>Alternatives</b>	
Action 33	Encourager le covoiturage via une communication et des infrastructures adaptées
Action 34	Déployer une offre de covoiturage organisé
Action 35	Informersensibiliser population et entreprises sur les nouvelles pratiques de mobilité
Action 36	Informersensibiliser entreprises et salariés sur le télétravail et donner les moyens de l'appliquer
Action 37	Déployer des installations de recharges pour véhicules à motorisation électrique et gaz
Action 38	Déployer une offre d'autopartage
<b>Planification</b>	
Action 39	Réaliser un schéma cyclable intercommunal
Action 40	Travail de reconversion de voies communales en "Chaussée à Voie Centrale Banalisée"
AXE 5 : CONSOMMER MIEUX / ECONOMIE CIRCULAIRE	
<b>Alimentation et territoire</b>	
Action 41	Valoriser et développer les projets locaux de circuits courts
Action 42	Favoriser le recours aux produits bio et locaux dans la restauration collective
<b>Réduction des déchets</b>	
Action 43	Politique de prévention et de valorisation des déchets
Action 44	Extension de la redevance incitative sur tout le territoire
Action 45	Favoriser le réemploi

Le contexte sanitaire ayant conduit à une mise en place tardive des nouvelles instances, la procédure d'élaboration du PCAET n'a pas pu être conduite à son terme en 2020. Néanmoins, un travail d'appropriation a été mené pour permettre aux nouveaux élus de prendre la mesure des enjeux et de réfléchir à l'adéquation plan d'action / projet de territoire.

En attendant que le PCAET de la CCD soit officiellement déposé, certaines actions ont d'ores et déjà été lancées. Les plus emblématiques d'entre-elles :

- Le déploiement depuis 2019 de la plateforme territoriale de rénovation énergétique Dombes Renov+. Son rôle est de conseiller et accompagner les porteurs de projets pour l'amélioration thermique de leurs logements (particuliers) ou des leurs locaux tertiaires (professionnels).
- Le lancement en 2020 d'un projet alimentaire territorial, en association avec les Communautés de Communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre. Ce projet alimentaire marque la volonté politique des élus de la collectivité de renforcer et diversifier les productions locales de qualités, en favorisant notamment les débouchés locaux (au niveau de la restauration collective scolaire par exemple). Pour animer ce PAT, un chargé de projet a été recruté début décembre 2020.

- La mise en place d'une plateforme de test agricoles sur une parcelle de 7 hectares appartenant à la CCD, sur la commune de Valeins, à proximité immédiate de l'étang Prêle. Cette plateforme se veut être un espace d'expérimentation mis à disposition des agriculteurs volontaires pour essayer de nouvelles pratiques (choix culturaux différents, travail du sol, itinéraires techniques, etc...) favorisant l'adaptation au changement climatique et la réduction des traitements. Ces expérimentations seront conduites dès 2021 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain dans le cadre de la convention signée en 2018. Sur 2020, l'essentiel du travail a consisté à formaliser le projet et à préparer la parcelle pour la suite (chaulage, mise en place d'un couvert végétal).



# Développement durable

# Assainissement

# Eau potable

## **Assainissement collectif**

Avant qu'elle ne soit modifiée, la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoyait, en plus de la fusion de nombreux établissements publics, le glissement de certaines compétences communales à l'échelon supra communal. L'exercice des compétences Eau potable et Assainissement collectif devant relever de la CCD à l'horizon 2020, une mission d'accompagnement a été lancée en 2018 pour préparer cette échéance suffisamment en amont.

En août 2019, le cadre légal a été assoupli, laissant la possibilité de reporter ce transfert à 2026 pour les collectivités n'exerçant aucune compétence en matière d'assainissement collectif ou d'eau potable. Pour la CCD, un nombre suffisant de communes se sont rapidement exprimées en ce sens.

Dès lors, les contours de l'étude d'accompagnement ont dû être redéfinis pour que l'étude puisse se poursuivre en 2020, en préparation du transfert annoncé comme inéluctable.

Le comité pilotage s'est réuni le 22 janvier 2020 pour définir des scénarios de transfert et poursuivre la réflexion (quelles conséquences en terme d'organisation, de transfert de contrats, d'investissements et quel impact sur le prix de l'eau).

Le contexte sanitaire n'a pas permis de restituer ces travaux avant la fin de l'année 2020.

## **Assainissement non collectif**

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif 2020 est proposé en annexe. Il contient toutes les informations utiles relatives à l'exercice de cette compétence en 2020.

# Développement durable

# GEMAPI

D'un point de vue hydrographique, la CCD se caractérise par la présence de 5 bassins versants distincts, drainés par les cours d'eau suivants : la Chalaronne, la Veyle, la rivière d'Ain, la Sereine, le ruisseau des Echets.

Conformément à la Loi dite MAPTAM du 27 juillet 2014, la CCD dispose de la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018 (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), en lieu et place des communes qui endossaient jusqu'à présent cette responsabilité (article L211-7 du code de l'environnement). Cette compétence a été enrichie d'items supplémentaires pour coller au mieux aux statuts des syndicats de rivière à qui nous avons transféré l'exercice de cette compétence (modification statutaire par délibération du Conseil du 12 octobre 2017), dans une logique de gestion cohérente à l'échelle des bassins versants.

Par jeu de représentation-substitution, les syndicats de rivières existants sont depuis devenus des syndicats de communautés de communes.

De fait, la CCD est aujourd'hui membre de 4 syndicats de rivières :

- Le syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS)
- Le syndicat mixte de la Veyle Vivante (SMVV)
- Le syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A)
- Le syndicat du ruisseau des Echets et du ravin des profondières

La CCD reste de fait pleinement compétente en matière de GEMAPI sur le bassin versant de la Sereine pour lequel aucune structure de coopération intercommunale n'a encore été créée. La démarche engagée par la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel pour structurer l'exercice de cette compétence à l'échelle de bassin versant de la Sereine et du Cottey n'a pas pu se poursuivre convenablement en 2020 compte tenu des circonstances sanitaires.

De la même manière l'étude lancée en 2019 à l'initiative de la CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse) intitulée « étude d'opportunité de fusion des syndicats de rivière de la Reyssouze, de la Veyle Vivante, et des territoires de Chalaronne », n'a pas pu se poursuivre en 2020.

Enfin, il est important de rappeler le financement de la compétence GEMAPI est assuré par la mise en place, depuis 2018, de la taxe du même nom (délibération du 18 janvier 2018). Son produit pour l'année 2020 a été fixé à 305 000 €.

# Développement durable

# Les déchets

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2020 est en annexe. Il retrace toutes les informations concernant le service.

Les principales opérations menées en 2020 par le service public de prévention et de gestion des déchets de la CCD se sont concentrées sur :

- Adaptation et continuité du service dans le cadre du contexte sanitaire lié à la COVID-19 lors des périodes de confinement,
- Préparation pour la mise en oeuvre opérationnelle au 1er janvier 2021 de la redevance incitative.



La Redevance Incitative va être mise en place sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes. Cette mise en place sera progressive pour entrer officiellement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle remplacera alors la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

**QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?**

C'est une redevance dont le montant varie selon votre production de déchets. Plus vous produisez de déchets, plus la redevance est élevée. Moins vous produisez de déchets, plus elle est faible.

C'est un système plus équitable car il comptabilise le nombre de levées et le poids des déchets pour chaque ménage.

C'est aussi un système qui incite à mieux trier et donc à mieux préserver l'environnement.

**9 réunions publiques pour répondre à vos questions**

Rendez-vous les mardis, dès 20 h :

- 15 octobre - MARLIEUX, salle polyvalente
- 22 octobre - CHALAMONT, salle polyvalente
- 29 octobre - MIONNAY, salle de motricité, école maternelle
- 5 novembre - SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT, salle polyvalente
- 12 novembre - CHÂTILLON-LA-PALUD, salle polyvalente
- 19 novembre - SAINT-PAUL-DE-VARAX, salle polyvalente
- 26 novembre - SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY, salle polyvalente
- 3 décembre - SAINT-MARCEL-EN-DOBES, salle polyvalente
- 10 décembre - VILLARS-LES-DOBES, salle polyvalente

**LES DATES À RETENIR**

DE SEPTEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

- Information des usagers et évaluation des besoins.
- Des enquêteurs assermentés se déplacent pour vous rencontrer.

DU 15 OCTOBRE AU 10 DÉCEMBRE 2019

Réunions publiques

Elle permettra de vous familiariser avec le système, d'identifier les ajustements nécessaires, de traiter les cas particuliers.

2021 : année d'entrée en vigueur

Redevance Incitative





# Partie 3



# Les annexes



# Rapport d'activité 2020 du service commun Intervenants Musique et Sport-Coordination Enfance Jeunesse

## I. Communes adhérentes et écoles concernées

Le service commun comprend 29 communes adhérentes.

<b>26 communes utilisatrices du service commun pour 21 communes ayant une ou des écoles</b>	
ABERGEMENT CLEMENCIAT	MONTHIEUX
BANEINS	NEUVILLE LES DAMES
CHALAMONT	RELEVANT
CHANEINS	ROMANS
CHATENAY	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
CHATILLON LA PALUD	SAINT GEORGES SUR RENON
CHATILLON SUR CHALARONNE	SAINT GERMAIN SUR RENON
CONDEISSIAT	SAINT NIZIER LE DESERT
CRANS	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	SANDRANS
LA CHAPELLE DU CHATELARD	SULIGNAT
LE PLANTAY	VERSAILLEUX
MARLIEUX	VILLETTE SUR AIN

Les communes de Marieux et Monthieux sont devenues utilisatrices du service commun à la rentrée 2019/2020.

La commune de Saint Marcel en Dombes souhaite devenir adhérente.

<b>3 communes adhérentes (non utilisatrices)</b>
MIONNAY
SAINT PAUL DE VARAX
VILLARS LES DOMBES

<b>Communes non adhérentes</b>
BIRIEUX
BOULIGNEUX
LAPEYROUSE
SAINT ANDRE DE CORCY
SAINT MARCEL
SAINTE OLIVE
VALEINS

Le territoire de la communauté de communes de la Dombes compte 27 groupes scolaires répartis en 30 écoles maternelles, élémentaires, publiques et privées.

## II. Ressources humaines

### Intervenants Sport :

- ✓ 1 Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)
  - 1 ETAPS muté au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et en arrêt de travail depuis septembre 2018.
- ✓ Remplacement jusqu'en juin puis recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'ETAPS à la rentrée de septembre 2020.

- ✓ Un agent adjoint d'animation en congé maternité :
  - Remplacé jusqu'en novembre 2020,
  - puis en arrêt de travail jusqu'en janvier 2021, non remplacé
  - mais placé en temps partiel et remplacé par un agent contractuel dès novembre pour un an.

#### Intervenants Musique :

- ✓ 1 Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA)
- ✓ Départ et recrutement d'un intervenant musique ATEA à la rentrée de septembre 2020

### III. Interventions et crise sanitaire

Les interventions ont cessé en présentiel à la fermeture des écoles en mars 2020.

Les séances ont pu se dérouler en visioconférence ou par l'intermédiaire de vidéos, supports sonores ou papiers.

Un agent ATEA est intervenu ponctuellement dans les écoles qui accueillent des enfants des personnels prioritaires.

Les séances sportives ont pu se poursuivre dès octobre avec des contraintes telles que la distanciation physique, le port du masque, l'interdiction des sports collectifs et des sports de contact.

Les contraintes de non brassage des classes et l'organisation des services de restauration scolaire liés aux protocoles sanitaires ont limité le nombre d'enfants en temps périscolaire.

### IV. Temps périscolaire :

#### 1. Séances d'animations :

En 2020/2021 sur le territoire ex-Canton de Chalamont :

Animation de séances de relaxation active en temps méridien par deux éducatrices sportives de la communauté de communes dans six communes.

	Chalamont	Châtillon la Palud	Châtenay	Saint Nizier le Désert	Villette sur Ain
Nombre de participants	132	38	49	20	29

#### 2. Formation personnels périscolaires :

Sur le territoire des communes utilisatrices du service commun :

Mercredis 09 octobre et 27 novembre à Baneins et 02 octobre et 20 novembre à Châtenay

Communes représentées : Baneins, Chalamont, Chaneins, Châtenay, Châtillon la Palud, Châtillon sur Chalaronne, Marlieux, Monthieux, Neuville les Dames, Saint Georges sur Renon (écoles de Saint André le Bouchoux et Romans), Versailleux.

- 11 communes sur 21 (dont certaines regroupées pour la gestion des temps périscolaires).
- 25 participants (dont 18 qui participent pour la première fois).

<b>Répartition des participants par employeurs</b>		
Mairie	Baneins	3
Centre social Mosaïque	Chalamont	1
Mairie	Chaneins	1
Mairie	Châtenay	2
Mairie	Châtillon la Palud	6
Mairie	Châtillon sur Chalaronne	4
Association Pôle enfance	Marlieux	1
Mairie	Monthieux	3
Mairie	Neuville les Dames	1
Mairie	Saint Georges sur Renon (Saint André le Bouchoux, Romans)	2
Mairie	Versailleux	1

Intervention des Francas : Florianne DUVAL

### Profil des participants aux journées formatives :

- ✓ Agent d'animation en temps du matin et du soir, agent d'animation en temps du midi, agent d'animation en temps du midi et du soir (agent de collectivités ou salariés d'associations);
- ✓ ATSEM en temps scolaire + ménage, ATSEM en temps scolaire + périscolaire, ASTEM uniquement en temps scolaire, avec ou sans entretien des locaux...

La diversité des profils et des missions apporte une richesse aux échanges

### Contenu des sessions :

1. Présentation :
  - a. Contexte Enfance jeunesse : service commun
  - b. Présentation des Francas
  - c. Programme des deux journées formatives
2. Jeu de présentation et d'accueil
3. Échanges sur les problématiques rencontrées et sur les pratiques
4. Visite des locaux
5. Développement de l'enfant : Besoins et capacité physiques, intellectuelles, sociales, affectives, rythme et type d'activités selon les tranches d'âge.
6. Travail sur un projet à développer dans l'intervalle entre les sessions
7. Échange sur les projets réalisés
8. Échange d'outils

### Pistes de formation pour 2021 :

Ouverture aux ATSEM même celles qui travaillent uniquement en temps scolaire.

Session de 2 jours pour des apports opérationnels : découverte et expérimentation de jeux autour de l'environnement, des jeux extérieurs, jeux d'intérieur, jeux calmes, aménagement espaces de jeux...

Session de 2 jours pour des outils sur les thématiques :

- Repérer les signes sur les enfants maltraités, harcelés, en détresse et pouvoir agir...
- Gestion des situations conflictuelles, des comportements violents, déviants, dangereux, incivils.....,
- Douces violences,

### 3. Pistes d'actions communes

Dispositif : Activer et développer un réseau « Lire et faire lire » pour solliciter des bénévoles pour des temps de lecture offerte.

Porté par l'UDAF, le dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Donner le goût de la lecture
- Éviter l'isolement des personnes retraités
- Favoriser la mixité intergénérationnelle
- Les retraités bénéficient de formations
- Lien avec les bibliothèques

Formations :

- BAFA sur site, premiers secours, CQP Périscolaire groupé sur site possible.
- BPJEPS loisirs Tout Public dans l'Ain en 2020 avec possibilité d'apprentissage.

Appui de la coordinatrice Enfance Jeunesse pour la gestion des jeux de cour du temps méridien (football...).

### V. Source documentaire professionnelle :

Prêt de 70 ouvrages consacrés à l'animation sont à disposition des personnels du temps périscolaire.

### VI. Partenariat et réseau

Adhésion Francas

Outils communs

- ✓ Une rencontre avec les 4 structures d'accueil de loisirs du territoire du service commun et les Francas a permis de présenter les outils à disposition et échanger sur des projets en lien avec le réseau Francas

**Les pratiques éducatives** clés en main que proposent le Francas :

- ✓ Cyber Rallye
- ✓ Agis Pour tes Droits
- ✓ Graines de Philo
- ✓ Centre A'ERE

La période de confinement a permis des réunions en visioconférences de l'ensemble des structures Enfance Jeunesse de la communauté de communes de la Dombes. Elles ont permis d'assurer une cohérence et une solidarité entre elles au-delà de l'échelle du service commun et d'échanger sur l'accueil des enfants des personnels prioritaires et sur le maintien du lien à distance avec les familles.

## VII. Temps scolaire :

Aide technique apportée aux enseignants par des interventions en Sport et Musique

Sport : L'éducation physique et sportive (EPS) vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

Musique : L'éducation musicale conduit les élèves vers une approche concrète et critique du monde sonore et musical. Prenant en compte la sensibilité et le plaisir de « faire » de la musique comme d'en écouter, elle apporte aux élèves les savoirs culturels et techniques nécessaires au développement de leurs capacités d'écoute et d'expression. Par la mobilisation du corps dans le geste musical, elle contribue à l'équilibre physique et psychologique.

### Sur le territoire ex-Canton de Chalamont

1 à 3 cycles de 5 à 7 séances par an d'interventions sportives, par école, tous les ans pour toutes écoles pour les cycles 2 et 3.

### Sur le territoire ex-Chalaronne Centre

Pour les classes du cycle 2 et 3, interventions sport ou musique à raison d'une séance hebdomadaire, par classe toute l'année.

Exception pour Châtillon sur Chalaronne : Interventions sportives exclusivement, à raison d'une séance hebdomadaire par classe toute l'année, tous les ans.

Pour les classes de cycle 1 : une séance de musique hebdomadaire toute l'année, par classe, tous les ans.

Pas de modifications apportées sur les formats d'interventions, ni sur les volumes.

### Nouveaux utilisateurs : Marlieux et Monthieux.

Marlieux : 1 heure et demie de sport toute l'année et 3 heures de Musique sur 18 semaines.

Monthieux : 2 heures et demie d'interventions Musique sur 18 semaines.

## Répartition des interventions 2020/2021

MUSIQUE GILLES BASQUIN			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<p><b>Salignat</b></p> <p>9h00-10h45 MS/GS PS MS/GS</p> <p>Moyen âge – Dinosaur- La Maison</p> <p><b>Chaneins</b></p> <p>11h15-11h45 : PS/MS Comédie musicale « Nina la fourmi » + l'alimentation</p> <p>13h30-15h00 : CM1/CM2 CE2/CM1 Comédie musicale West Side Story</p> <p>15h00-16h30 : GS/CE1 CP/CE1 Comédie musicale « Nina la fourmi » + l'alimentation</p>	<p><b>Châtillon sur Chalaronne</b> <b>Saint Charles</b></p> <p>Maternelles 9h-10h</p> <p><b>Neuville les Dames</b></p> <p>10h25-11h40 : PS/MS -MS/GS Voyage musical autour de l'Afrique et des Amériques</p> <p><b>Neuville les Dames</b></p> <p>13h30-14h15 : CM1 Musique de films</p> <p><b>Condeissiat</b></p> <p>15h00-16h15 : CP/CE1 PS/MS/GS Fantastique médiéval-comte</p>	<p>Du 10/09/2020 au 28/01/2021</p> <p><b>Monthieux</b></p> <p>8h30-11h15 : CP/CE1 CE2/CM1/CM2 PS/MS/GS Musique du monde</p> <p>Du 04/02/2020 au 01/07/2020</p> <p><b>Marlieux</b> : 8h45-10h15 : PS/MS MS/GS Les animaux du monde 10h15-11h45 : GS/CP CP/CE1 Fantastique médiéval</p> <p><b>Relevant</b></p> <p>13h30-14h15 CE1/CE2 : du 10-09 au 25/01 CM1/CM2 : du 22/01 au 01/07 Comédie musicale « Mais non, Mèchoui ! »</p> <p><b>Sandrans</b></p> <p>14h45-16h00 : GS/CP PS/MS Fantastique médiéval- Comédie musicale</p>	<p><b>Saint André le Bouchoux</b></p> <p>8h30-9h45 : GS PS/MS Les animaux du monde</p> <p><b>Châtillon sur Chalaronne</b> <b>Maternelles Commerson</b></p> <p>10h15-11h45 : PS PS/MS MS La gourmandise</p> <p><b>Châtillon sur Chalaronne</b> <b>Maternelles Commerson</b></p> <p>13h30-15h00 : GS - GS La gourmandise</p>

Musique - Fabien DUBOIS	
Lundi	Mardi
<p><b>Abergement-Clémenciat</b></p> <p>9h00- 11h30:</p> <p>CE du 07/09 au 25/01 et CM du 01/02 au 28/06</p> <p>PS/MS - GS/CP</p> <p>Musique et dans le monde</p>	<p><b>Saint Trivier sur Moignans</b></p> <p>9h00-11h15 :</p> <p>PS/MS - MS/GS - CP/CE1</p> <p>Le voyage « Escale en musique »</p>
<p><b>Bains</b></p> <p>13h30-16h25 :</p> <p>CM1/CM2 - CP/CE1 -CE1-CE2 -PS-MS-GS</p> <p>Découverte du monde à travers les contes traditionnels</p>	<p><b>Saint Trivier sur Moignans</b></p> <p>13h30-15h45 :</p> <p>CM2 - CE2/CM1 - CE1/CE2</p> <p>Le voyage « Escale en musique »</p>

Sport				Activités Physiques et Sportives
Chloé ROCHON remplacée par Maely MORRIER et complétée par Aurélie JACQUET				
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
<p><b>Chalamont</b></p> <p>9h15-11h45 : CE1/CE2 -CM1 -CM1/CM2</p>	<p><b>Marlieux</b></p> <p>10h00-11h30 CE1/CE2 CE2/CM1/CM2</p>	<p><b>Chalamont</b></p> <p>9h15-11h45 : CE1 - CP - CP/CE1</p>	<p><b>Châtillon la Palud</b></p> <p>Périodes 1, 2 et 3 10h00-11h30 CE1-CE2 CM1 CP-GS/CE2-CE1</p> <p><b>Villette sur Ain</b></p> <p>Périodes 4 et 5 8h30-11h30 GS/CP CE1/CE2 CM1</p>	<p>Yoga</p> <p>Base-ball</p> <p>Athlétisme</p> <p>Grande motricité</p> <p>Vélo</p> <p>Jeux coopératifs</p> <p>Ultimate</p> <p>Cirque</p> <p>Jeux d'opposition</p> <p>Danse hip-hop</p> <p>Gymnastique</p> <p>Jeux de raquettes</p> <p>Acrosport</p> <p>Jeux de ballons</p> <p>Tennis</p> <p>Badminton</p> <p>Et d'autres APS adaptées à la situation sanitaire</p>
<p><b>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles</b></p> <p>13h45-14h30: CE2 :</p> <p><b>Châtillon sur Chalaronne Commerson</b></p> <p>14h30-16h0 : CE1 CP CM2</p>	<p><b>Chalamont</b></p> <p>14h15-16h15 CM1 -CM2</p>	<p><b>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles</b></p> <p>13h45-14h30: CE1 CM2</p> <p><b>Châtillon sur Chalaronne Commerson</b></p> <p>14h30-16h00 : CE2 CM1 CM2</p>		

Sport Alexis MAFFRE				Activités Physiques et Sportives
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
<b>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles</b> 9h30-10h15  <b>Châtillon sur Chalaronne Commerson</b> 10h45-11h30 :	<b>Neuville Les Dames</b> 9h30-11h45	<b>Châtillon sur Chalaronne Commerson</b> 9h30-10h15 Les 10 et 17 septembre Du 25 mars au 24 juin  <b>Neuville Les Dames</b> 9h30-10h15 du 24 sept au 19 mars  <b>Abergement-Clémenciat</b> 10h45-11h30	<b>Châtillon sur Chalaronne Commerson</b> 9h30-10h15 :  <b>Relevant</b> 10h45 -11h30	<b>Temps scolaire</b> Athlétisme Jeux de raquettes Jeux d'opposition Gymnastique Danse Rugby Handball Jeux de coopération Basket Cirque Roller Rugby Jeux de raquettes Acrosport Badminton Tennis de table Tchouk ball Orientation  Et d'autres APS adaptées à la situation sanitaire  <b>Mercredis</b> Jeux collectifs, d'expression, de ballon ,de coopération, de motricité...  <b>Vacances sportives</b> Jeux d'adresse...
<b>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles</b> 13h45-14h30: - Châtillon sur Chalaronne Commerson 14h30-16h00	<b>Romans</b> 13h00-15h15	<b>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles</b> 13h45-14h30  <b>Châtillon sur Chalaronne Commerson</b> 14h30-16h00	<b>Châtillon sur Chalaronne Saint Charles</b> 13h45-14h30  <b>Condeissiat</b> 15h00-16h30	

SPORT Laetitia BAILLE				
	Mardi	Jeudi	Vendredi	
Période 1	<b>Le Plantay *6</b> 8h45-11h30 CP – CE1	<b>Versailleux *6</b> 9h00-12h00 CP/CE1 - CE2/CM1/CM2		<b>Temps scolaire</b> Course d'orientation Gymnastique Kin-ball – Tchouk Ball Rollers Athlétisme Danses traditionnelles Base-ball Course d'orientation pétanque  <b>Temps périscolaire</b> Relaxation Active Goal ball Double dutch Osselets Jeu de l'oie sportif
Période 2				
Période 3	<b>Le Plantay *5</b> 8h45-11h30 CP – CE1	<b>Châtenay *5</b> 8h40-11h50 CE2 – CM1/CM2 – CM1/CM2		
Période 4	<b>Versailleux *7</b> 9h00-11h30 CP/CE1-CE2 - CM1/CM2	<b>Châtenay * 7</b> 8h40-11h50 CE2 – CM1/CM2 – CM1/CM2		
Période 5	<b>Chalamont *8</b> 8h30-11h50 CP CP CE1	<b>Châtenay * 8</b> 8h40-11h50 CE2 – CM1/CM2 – CM1/CM2	<b>Saint Nizier le Désert * 8</b> 10h40-11h40 GS	
<b>Périscolaire :</b> Chalamont 11h50-13h50 (4 périodes), Châtenay 11h50-12h35 ou 12h45-13h30(3 périodes), Saint Nizier le Désert 11h50-12h20 ( 1 période)				

## VIII. Temps de vacances et mercredis :

- Partenariat entre le service commun et les centres sociaux La Passerelle et Mosaïque.

### 1. Vacances sportives :

#### Objectifs :

- ✓ Permettre aux enfants et aux jeunes ne fréquentant pas un accueil de loisirs régulier de participer à des animations sportives.
- ✓ Bénéficier d'animations sportives de proximité.
- ✓ Permettre aux jeunes de s'approprier les espaces sportifs des communes.
- ✓ Proposer un format adapté selon les catégories d'âge (créneau, type d'activité).

- ✓ Apporter structures de loisirs et centres sociaux, un support d'animation supplémentaire pour aller vers les habitants.
- ✓ Permettre une passerelle vers les actions des structures de loisirs et centres sociaux

**Partenaires :**

- ✓ Centre social La Passerelle : coordination générale
- ✓ Centres social Mosaïque, Pôle Enfance Marlieux, Le Local de Neuville les Dames.

**Principe :**

Animations sportives proposées aux 10-17 ans en accès libre et gratuit sur les espaces sportifs de proximité. Participation de groupes de jeunes accompagnés par les structures Centre social Mosaïque, La Passerelle, le Local de Neuville les Dames et le pôle Enfance de Marlieux.

La formule a été modifiée dès septembre 2019 avec :  
Instauration d'une régularité pour les publics en proposant :

- ✓ des séquences de 4 après-midis et quelques matinées dans un même village
- ✓ Une programmation annuelle
- ✓ Sport différents chaque après-midi

En resserrant la tranche d'âge pour ne pas dissuader les ados en proposant au 10-17 ans.

En permettant un accès à tous sans trop solliciter de temps aux structures de loisirs : travailler en partenariat avec le pôle Enfance de Marlieux, le Local à Neuville les Dames :

- ✓ S'associer aux animations, être un point de contact, diffuser la communication...
- ✓ Proposer un transport pour les jeunes
- ✓ L'intégrer dans le programme d'accueil

Séquences sur 10 communes 2019/2020 :

- ✓ Automne 2019 : 2\* 4 après-midi
- ✓ Hiver 2020 : 1\*4 après-midi
- ✓ Printemps 2020 : 2 \* 4 après-midi
- ✓ Juillet 2020 : 3\*4 APM + 2\*4 matinées

Communication : Un support unique diffusé par secteur et avant les vacances avec le contact de la structure de loisirs du secteur.

**Fréquentation :**

Fév. 20 : 4 animations : 7 jeunes + 18 jeunes d'un centre de loisirs (CDL)

Avril 20 : COVID

Juillet 20 : Pas d'intervenant

Oct. 20 : 8 animations : 30 jeunes + 15 CDL

64 jeunes différents ont participé une ou plusieurs fois aux animations à Chalamont, Romans, Saint Trivier sur Moignans et Châtillon sur Chalaronne.

27 garçons et 18 filles de 8 à 14 ans.

8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	14 ans
3	7	23	5	2	5

**Points positifs :**

- ✓ Plusieurs séances dans la même commune : les jeunes reviennent et avec d'autres jeunes.
- ✓ La participation des structures de loisirs : complémentaire sur les effectifs
- ✓ Permet de diversifier l'offre d'activités des structures de loisirs
- ✓ Proposition d'un panel de différentes activités dans une même séance, en accord avec les jeunes.

**Points d'amélioration :** communication vers les 11- 17 ans.

## 2. Mercredis sportifs 2019/2020

### Objectifs :

- ✓ Renforcer l'aspect qualitatif et compléter l'offre de loisirs par des activités variées et novatrices.
- ✓ Permettre à des enfants ne fréquentant pas l'accueil de loisirs de pratiquer une activité de loisirs.
- ✓ Bénéficier d'animations de proximité
- ✓ Apporter aux structures de loisirs et centres sociaux un support d'animation pour aller vers les habitants.
- ✓ Permettre aux participants d'intégrer les propositions éducatives des structures de loisirs et centres sociaux

### Chaneins : 10h00-10h45 et 11h00-11h45

- ✓ Public : 3-6 ans.
- ✓ Une séance de ¾ d'heures est suffisante pour ce public.
- ✓ Participation de la fratrie aux animations

L'aspect parentalité est développé par les liens qui se créés entre les parents pendant les séances.

23 enfants							
13 filles-10 garçons							
3 ans		4 ans			5 ans		
10		3			10		
8 à 9 enfants par groupe							
Chaneins	Châtillon sur Chalaronne	Saint Etienne sur Chalaronne	Sandrans	Baneins	Relevant	Saint Trivier sur Moignans	Valeins
13	2	2	2	1	1	1	1

### Secteur Est

Avril-mai juin : animations proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs

Dès septembre 2020 :

- ✓ Format : 14h30-16h00 pour les familles + enfants de l'accueil de loisirs.
- ✓ Séance type : 45 mn de situations sportives et 45 minutes d'animation générale et de temps récréatifs.
- ✓ Septembre-décembre : 3-6 ans à Crans. Janvier-mars : 6-8 ans à Châtillon la Palud
- ✓ Prévu mai-juin à Chalamont : annulation du fait du COVID-19

CRANS							
7 enfants en accès libre - 4 filles + 3 garçons							
Commune de résidence	Chalamont		Châtenay		Saint Nizier le Désert		
	5		1		1		
Age	3 ans		4 ans	5 ans		6 ans	
	4		1	1		1	
19 enfants de l'accueil de loisirs							
Commune de résidence	Chalamont	Châtillon la Palud	Crans	Saint Nizier le Désert	Versailleux	Villette sur Ain	Ext.
	9	1	2	1	1	4	1
Châtillon la Palud							
5 enfants en accès libre							
Commune de résidence			Châtillon la Palud		Chalamont		
			4		1		
5 filles							
Age			7 ans		8 ans		
			3		2		
8 enfants de l'accueil de loisirs							
Commune de résidence	Chalamont		Crans		Villette sur Ain		Meximieux
	5		1		1		1

## IX. Fonds d'aide à l'initiative des jeunes

Ouverture aux habitants des communes de la communauté de communes

Dispositif « Coup de Pousse »

- ✓ Soutien financier par un fonds d'aide à l'initiative des jeunes
- ✓ Accompagnement technique et pédagogique des jeunes dans leurs projets
- ✓ Valorisation de l'action des jeunes

Pas de projets portés en 2020.

La période de confinement n'a pas permis aux animateurs Jeunesse de rencontrer les jeunes autant que d'habitude.

## X. Réseaux des structures Enfance et Jeunesse

La période de confinement a permis de réintégrer dans le réseau les structures hors service commun et de créer une entraide et un échange d'informations.

La signature de la Convention Territoriale Globale par les communes ayant une structure de loisirs Enfance et Jeunesse a conforté la pertinence de travailler à l'échelle du territoire de la communauté de communes sur ses questions.

Les structures ont besoin de mieux connaître les attentes des jeunes afin d'adapter leur accompagnement et leurs propositions. Certaines vont s'appuyer sur le diagnostic et sur l'expérience des membres du réseau pour développer un secteur jeunes, d'autres vont développer des dispositifs tels que les Point Information Jeunesse (PIJ).

### Diagnostic Jeunesse :

#### 1. Collecte de données générales du champ social : Juin-novembre-décembre :

- Contexte géographique, administratif, socio-économique et démographie
- L'offre de services (établissements scolaires, associations, services, transports...)

#### 2. Connaissance et attentes des jeunes

Groupe de travail depuis mi-juillet avec Centre social La Passerelle, centre social Mosaïque, la MJC de Villars les Dombes et le pôle Enfance de Saint André de Corcy + Mission Locale Jeunes

- Création d'un questionnaire pour les jeunes
- Création d'un questionnaire pour les familles des jeunes
- Rencontre des établissements scolaires et travailleurs sociaux : 16 octobre
- Rencontre des élus Jeunesse : 03 novembre- reportée
- Diffusion des questionnaires : novembre-décembre 2020

#### 3. Analyse + préconisations + plan d'actions : 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

## XI. Actions menées par le Centre social Mosaïque :

Partenariat initié dans le cadre du Projet Éducatif Local du territoire ex-canton Chalamont à partir d'un diagnostic sur les loisirs, services et activités Enfance Jeunesse en 2005 et 2012.

Le financement des actions est assuré par les 8 communes de cet ancien territoire.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 a pris fin et a évolué vers une Convention Territoriale Globale. Elle a été signée par la commune de Chalamont pour le compte des 8 communes de l'ancien périmètre de la communauté de communes du canton de Chalamont.

Le projet social du centre social 2016-2019 a été évalué et renouvelé pour 2020-2023.

### Activité enfance

Objectif : renforcer l'aspect qualitatif de l'accueil de loisirs et l'accès aux activités associatives

Le financement permet de proposer aux enfants de l'accueil de loisirs des activités nécessitant des ressources extérieures sans surcoût pour les familles.

### **Vacances hiver – février**

- ✓ Stage aquarium de Lyon : 6-7 ans – 16 participants
- ✓ Sortie Lyon Confluence : 8-11 ans – 16 participants
- ✓ Sortie passe de l'Eider : 3-5 ans – 16 participants

### **Vacances avril**

#### **Été 2020 :**

#### **Juillet**

- ✓ Intervenante bulles de savons : 45 participants
- ✓ Intervenant des grottes du Cerdon "animation autour du feu" : 50 participants
- ✓ Journée poney : 54 participants
- ✓ Intervenant les arts volants : 60 participants

### **Vacances d'automne**

- ✓ Intervenant musique et danse : 3-11 ans - 16 participants
- ✓ Stage RAP pour les 8-11 ans - 16 participants

### **Vacances de fin d'année – décembre**

- ✓ Sortie patinoire : 6-12 ans – 28 participants

### **Activité jeunesse**

#### **Objectif PEL :**

- Favoriser l'implication des jeunes dans la prise d'initiative et de responsabilité
- Développer l'offre de loisirs

Le financement permet de financer le poste d'animation jeunesse à hauteur de 18 000 €. Il permet également de proposer aux adolescents du territoire des activités de loisirs.

### **Vacances et samedi début d'année**

- ✓ 3 janvier : Sortie shopping/patinoire à Lyon : 16 participants
- ✓ 18 janvier : Nuit de la lecture en partenariat avec la bibliothèque de Crans (goûter lecture pour les 3-6 ans suivis d'un échange entre ados sur leur actualité lecture) - 4 ados pour 10 personnes (soit 5 familles)

### **Vacances hiver**

- ✓ 24 février : vacances sportives avec la CCD pas d'inscrit via le centre social mais beaucoup de jeunes le Jour J au city stade
- ✓ 26 février : Avenir Pro (conseils rédaction CV et lettre de motivation) : 4 participants
- ✓ 2 mars : Sortie Koezio – 8 participants
- ✓ 5 mars : DIY hivernal (fabrication baumes à lèvres, bouillottes sèches, crème pour les mains) à Saint Nizier le Désert animé avec une bénévole – 10 participants

### **Avril-Mai-juin Confinement**

- ✓ Présences sur les réseaux sociaux : articles, défis, jeux en ligne – 30 activités en ligne
- ✓ Animations en visio avec tous les animateurs jeunesse de l'Ain et leurs jeunes :
  - 5 mai : loup garou – 3 participants sur un total de 10
  - 13 mai Blindtest sur la webradio du centre social La Passerelle et Instagram – 6 participants sur un total de 25
  - 20 mai : Undercover – 3 participants un total de 12
  - 27 mai : Tic Tac Boom – 2 participants sur un total de 8

### **Été**

- ✓ Du 6 au 10 juillet : la semaine des BRICO'LOS – 4 participants
- ✓ 16 juillet : Skate (activité passerelle ALSH) – 8 participants
- ✓ 17 juillet : Let's go to Lyon (activité passerelle ALSH) – 6 participants
- ✓ 21 juillet : Graffiti – 9 participants
- ✓ 20 août : Pêche (activité passerelle ALSH) – 7 participants

- ✓ 28 août : DIY produits beauté - 5 participants

Sur l'été peu d'ados dans l'ensemble, besoin de compléter avec les 9-10 de l'ALSH - 4 actions annulées faute d'inscrits)

### Vacances d'octobre

- ✓ 20 et 21 octobre : 1<sup>er</sup> Réseau jeune de l'Ain (séjour citoyen où une cinquantaine de jeunes de tout le département se sont réunis pour échanger, débattre sur les discriminations) – 5 participants
- ✓ 23 octobre : Sortie Bowling/ laser Games/ Snack au 1055 – 7 participants
- ✓ 28 octobre : atelier cuisine/ Escape Games organisé par les jeunes du CS la Passerelle/ soirée d'échange – 8 participants mais Annulation pour couvre-feu et risque COVID
- ✓ 29 octobre : Maquillage effet spéciaux – 7 participants

### Vacances de fin d'année

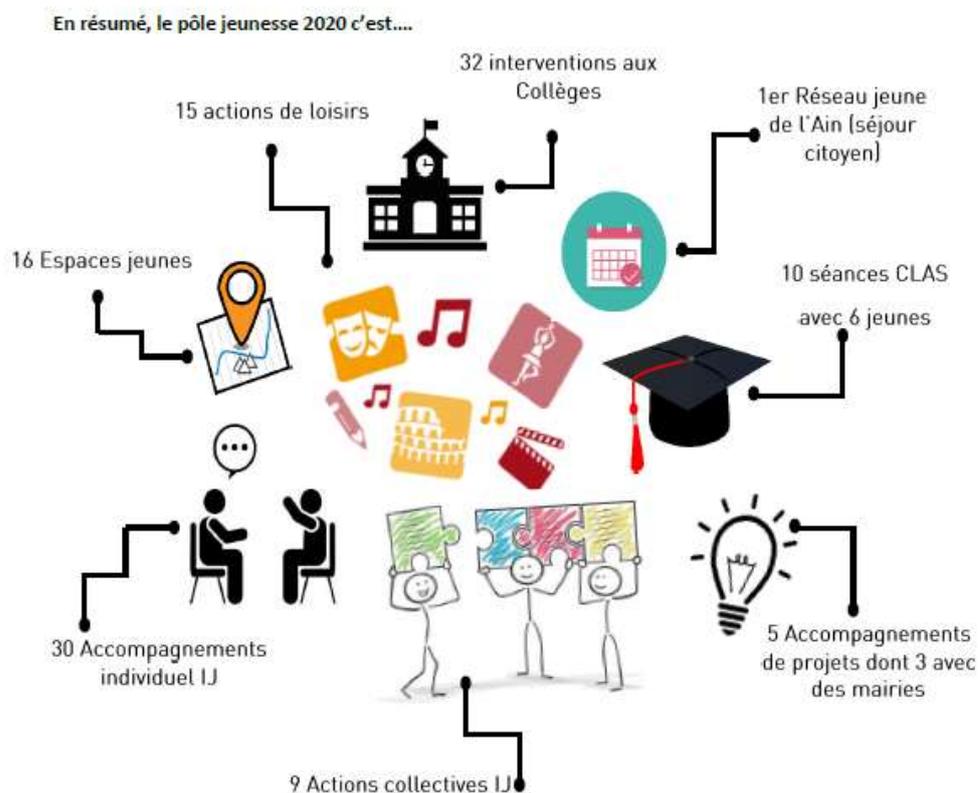
- ✓ 21 décembre : DIY attrape rêve – 10 participants
- ✓ 23 décembre : Création de BD numérique – 5 participants

### Temps parents ados

- ✓ 22 février : initiation Self-Défense – 2 trios et 5 duos soit 16 participants
- ✓ 11 juillet : Acrobranche – 3 duos et 1 trio soit 9 participants
- ✓ 3 octobre : Balade découverte-cueillette champignons animé avec un bénévole – 1 quatuor et 2 duos soit 8 participants
- ✓ 28 novembre : Conférence « des clefs pour mieux s'entendre » animé par M. Renoult Psychologue – 10 participants
- ✓ 22 décembre : Orientation scolaire : on vous donne des repères – 6 participants

Trois Cafés des parents d'ados animés par l'éducatrice spécialisée de la Cordée éducative annulés pour COVID ou faute d'inscrits.

### En résumé, le pôle jeunesse 2020 c'est....



### Les adaptations COVID

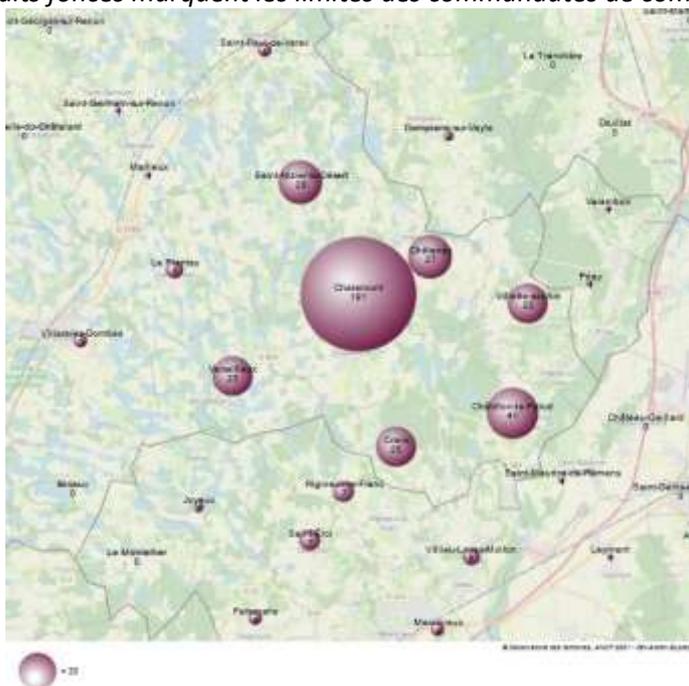
- ✓ Appels téléphoniques aux personnes âgées isolées connues du centre social ou en ayant fait la demande
- ✓ Aide aux courses par des bénévoles
- ✓ Prêt de matériel informatique pour faciliter le travail scolaire
- ✓ Des temps d'expressions au sortir du confinement et des activités plein air-nature avec les seniors au début de l'été

### Géographie des bénéficiaires de l'action du Centre social

Il est compliqué de déterminer action par action le lieu d'habitation des participants. La répartition géographique des adhérents du Centre social donne cependant une bonne vision de la couverture des actions décrites ci-dessus. Les 421 familles adhérentes au Centre social sur l'année 2019-2020 (11 de plus que l'année précédente) se répartissaient de la façon suivante :

Communes	Année 2019-2020	
	Nb adhérents	%
CHALAMONT	191	45%
CHATENAY	27	6%
CHATILLON-LA-PALUD	41	10%
CRANS	25	6%
LE PLANTAY	5	1%
SAINT-NIZIER-LE-DESERT	28	7%
VERSAILLEUX	23	5%
VILLETTE-SUR-AIN	22	5%
Total ex Canton de Chalamont	362	86%
Autres communes de la CC de la Dombes	9	2%
Communes hors CC de la Dombes	50	12%
<b>Total Général</b>	<b>421</b>	<b>100%</b>

**Répartition du nombre d'adhérents du CS Mosaïque en 2019-2020**  
*Les traits foncés marquent les limites des communautés de communes*



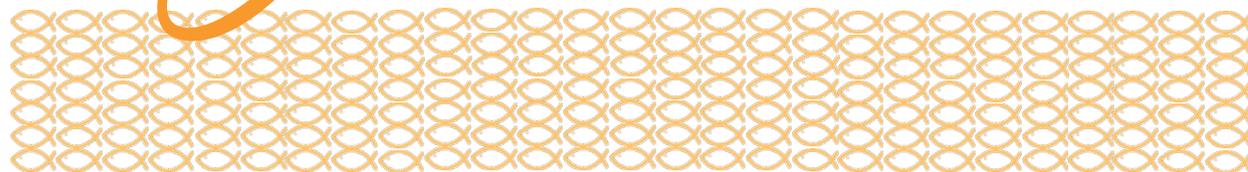
# La Dombes

Société Publique Locale  
Dombes Tourisme

## Rapport d'Activité

Année 2020

# Sommaire



INTRODUCTION	●	PAGE 3
MISSION ET ÉQUIPE DOMBES TOURISME	●	PAGE 4
ACCUEIL ET INFORMATION DES PUBLICS	●	PAGE 6
COMMUNICATION ET PROMOTION	●	PAGE 15
ANIMATION ET ÉVÉNEMENTIEL	●	PAGE 23
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	●	PAGE 26
COMMERCIALISATION ET AMÉNAGEMENT	●	PAGE 29
FÉDÉRATION DES ACTEURS	●	PAGE 31
GESTION ET MANAGEMENT	●	PAGE 36
AUTRES RUBRIQUES	●	PAGE 39

# Introduction

2020, une année inédite en tous points ...

Pour Dombes Tourisme, 2020 fut synonyme de...

## ADAPTATION

Confinement, déconfinement, télétravail, activité partielle, demande forte de Nature... L'équipe a dû et a su s'adapter, sans renfort saisonnier.

## ACCOMPAGNEMENT

Dombes Tourisme a informé, accompagné les acteurs touristiques sur les aides COVID, la taxe de séjour, les créations et le classement des hébergements...

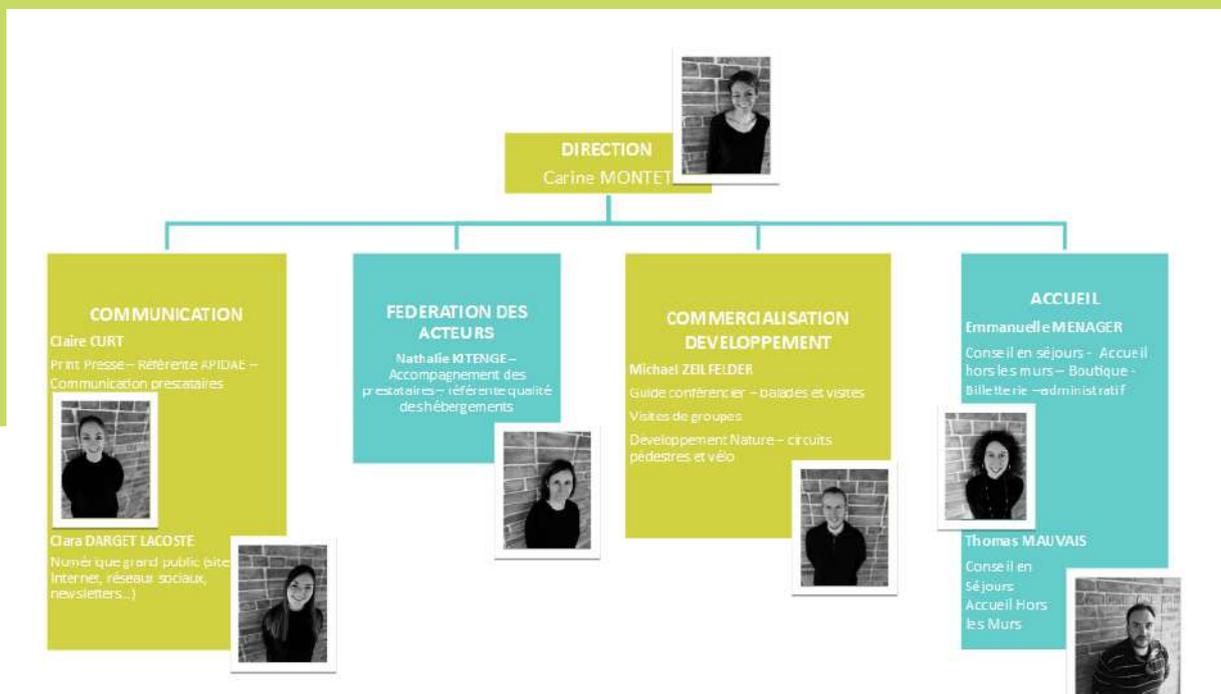
## PROXIMITÉ

Les habitants du territoire ont découvert ou redécouvert notre belle Dombes. La demande s'est concentrée principalement sur les balades et activités de pleine nature.

# L'équipe ...

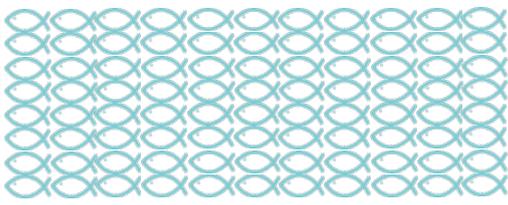
L'équipe de Dombes Tourisme est organisée autour de 4 pôles

- Communication
- Fédération des acteurs
- Commercialisation et Développement touristique
- Accueil



2020 a été une année de changements et de consolidation de l'équipe avec adaptation au contexte sanitaire...

- Activité partielle pour les services accueil et commercialisation durant le premier confinement
- Pas de recrutement de saisonniers ce qui a demandé une grande adaptation au reste de l'équipe pour pouvoir assurer l'accueil et l'accueil hors les murs durant la saison estivale
- Départs de Stéphanie Thomasson en septembre et Sandrine Ferrier en décembre. Ces 2 postes n'ont pas été remplacés et ont fait l'objet d'une ré-organisation interne des missions.



## ... et les Missions

La convention d'objectifs liant Dombes Tourisme à la Communauté de Communes a été renouvelée en novembre 2020 pour 3 ans

Les principales missions qui sont confiées à l'Office sont :

- L'accueil et l'information touristique
- La promotion de la Dombes
- La coordination des organismes et professionnels
- La coopération avec les partenaires locaux et extérieurs
- Le partenariat avec d'autres collectivités pour renforcer le développement économique.





# Accueil et Informations

n,  
ur  
ants...

de Dombes

ueil  
on



Directio  
Genève

# Bureaux et Points d'Information Touristique en 2020

Les mesures gouvernementales mises en place afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19 nous ont contraint aux **adaptations** suivantes :

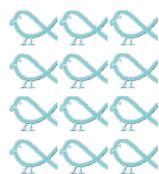


- Fermeture du bureau d'information de Villars les Dombes. Un accueil a été assuré sur le parvis de l'église, avec le camion, les mardis matin de juillet et août.
- Fermeture des bureaux au public du 17 mars au 19 mai, puis du 26 octobre au 15 décembre.
- Fonctionnement du container de promotion touristique en libre service. Un aménagement a été fait pour que les visiteurs puissent se servir eux-mêmes.
- La situation exceptionnelle ne nous a pas permis de recruter de saisonnier pour venir renforcer l'équipe du pôle accueil en été.

Un accueil hors les murs de 30 demi-journées, avec le camion de promotion touristique, a permis de renforcer l'information tout au long de l'été.

139 jours d'ouverture du bureau de Châtillon, 15 jours d'accueil au camion, soit un total de 154 jours d'accueil assuré contre 510 en 2019, soit une baisse de 70 %.  
2 169 personnes ont pu être renseignées en 2020, contre 4 656 en 2019.





# La Fréquentation de l'Office du Tourisme

## Méthodologie

La fréquentation est comptabilisée via un questionnaire de fréquentation en ligne.

Toute personne entrant au pavillon du tourisme (1 contact peut être 1 personne, 1 couple, 1 famille ou encore 1 groupe) ainsi que les contacts à distance (tél, mails, courrier et tchat) sont comptabilisés.

NB : En raison des mouvements d'équipe, la méthodologie n'a pas été appliquée de façon uniforme. Certaines informations sont manquantes et certains passages ne sont pas comptabilisés.

## A retenir

2 169 personnes ont pu être renseignées en 2020 (tous moyens confondus), contre 4 656 en 2019, soit une baisse de 53%

40% des personnes renseignées venaient seules, 34% venaient pour un séjour en couple, 19% pour un séjour en famille et 7% pour un séjour entre amis.



## TOP 5 des provenances

### FRANCE

1. Communauté de Communes de la Dombes (44%)
2. Rhône (12%)
3. Ain-hors CCD (8%)
4. Saône et Loire (4%)
5. Haute-Savoie et Isère (3% chacun)

## TOP 5 des pays étrangers

5% des personnes renseignées étaient étrangères...

1. Suisse (37%)
2. Belgique (30%)
3. Pays-Bas (13%)
4. Allemagne (10%)
5. Italie et Espagne (3% chacun)

## TOP 5 des demandes

1. Cité médiévale de Châtillon
2. Les incontournables de la Dombes
3. Circuits pédestres
4. Animations Dombes Tourisme
5. Circuits vélo

# Accueil Hors les Murs

## Camion podium de promotion touristique

Sur la saison estivale 2020, un accueil hors les murs a été organisé pour aller à la rencontre des touristes et des habitants du territoire. Ainsi, Emmanuelle Ménager, accompagnée par les membres de l'équipe, a pu tester cette nouvelle forme d'accueil sur différents lieux :

- Marché de Villars-les-Dombes les mardis matins,
- Marché de Châtillon-sur-Chalaronne les samedis matins,
- Parc des Oiseaux,
- Abbaye Notre-Dame des Dombes,
- Camping de la Nizière,
- Domaine de la Dombes,
- Départs du circuit de Sainte Olive, du Plantay, de Gévrieux,
- Jardins aquatiques,
- Lors des concerts de Cuivres en Dombes et de l'élection de « Miss Châtillon-Pays de Dombes »

En moyenne, l'accueil hors les murs a permis de renseigner 42 touristes par sortie.

Sur le marché de Villars les Dombes, en moyenne, 35 personnes ont été renseignées chaque mardi de l'été, soit presque 3 fois plus que lorsque le bureau d'information de Villars est ouvert...



Par ailleurs, le camion a été placé, en guise « d'objet publicitaire », un peu partout sur le territoire de la CCD.

# Emplacements du Camion Podium de Promotion Touristique



Saint-Didier-sur-Chalaronne



## Container de promotion touristique au Parc des Oiseaux

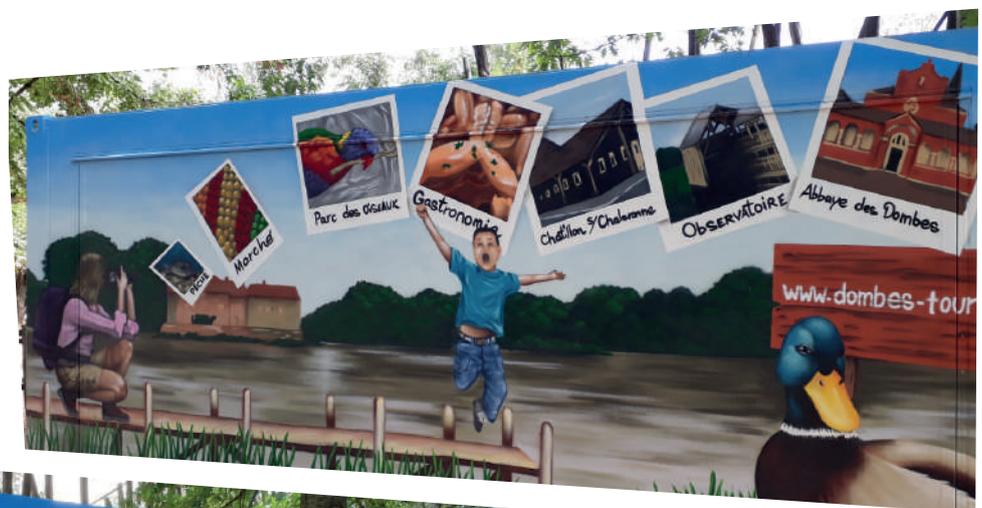
En raison de la pandémie et par mesures de sécurité sanitaire, le container a été réaménagé. Le mobilier (comptoir, fauteuils, photomaton...) a été retiré et un système de distribution de documentation en libre service a été mis en place.

Ce nouvel agencement a permis, sur la saison estivale, de distribuer la documentation touristique de Dombes Tourisme mais aussi celle d'autres Offices de Tourisme (Bourg en Bresse, Pérouges, Ars-Trévoux, Dombes Côtière Tourisme, le Costellan, Pays de Cerdon, Thoisse...).

## Relais d'information à la maison de la presse Domino de Villars-les-Dombes

Un présentoir de documentation touristique a été mis en place et géré par Madame et Monsieur Perdrix à l'extérieur de leur commerce. Les touristes et locaux avaient ainsi la possibilité de se servir en documentation touristique et pouvaient poser quelques questions au cours de leurs achats. Ce relais d'information, mis en place en raison de la fermeture du bureau de Villars les Dombes, a été d'une aide précieuse.

L'ensemble de ces opérations d'accueil « hors les murs » est renouvelé et renforcé pour la saison 2021.



# Accueil Numérique

L'accueil numérique représente les personnes ayant eu un contact avec Dombes Tourisme sur le web, que ce soit sur le site internet, les réseaux sociaux, les newsletters...



## Accueil physique vs accueil numérique ?



Les deux sont complémentaires.

La plupart du temps, les personnes qui se rendent à l'Office du Tourisme ou qui contactent Dombes Tourisme par téléphone, se sont préalablement renseignées sur le site ou les réseaux sociaux.

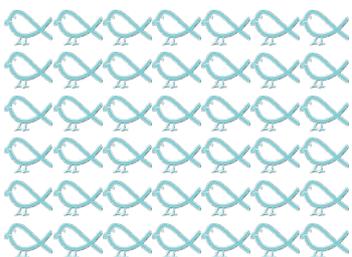
Elles souhaitent ensuite une réponse adaptée à leurs besoins, d'où l'importance de l'accueil personnalisé apporté par l'équipe d'accueil.

23 416 pers

2 169 pers

Accueil physique

Accueil 2.0



# Boutique et Billetterie

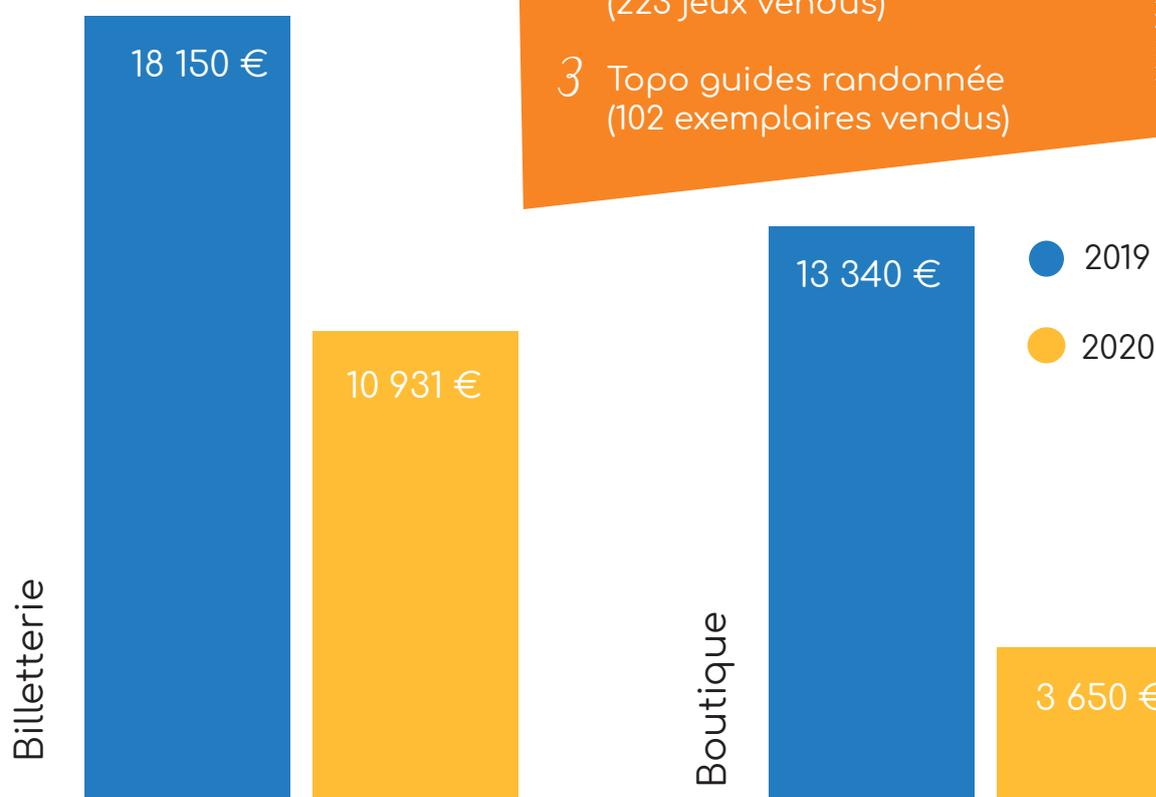
La crise sanitaire a fortement impacté l'activité de commercialisation de Dombes Tourisme. Les ventes en boutique ont chuté de 72% suite aux différentes périodes de fermeture de l'Office et aux restrictions d'accès à l'accueil (nombre de personnes limité).

Certains événements ont été maintenus, permettant ainsi de faire un peu de billetterie (Miss Chatillon, Ronde des Mots, animations Dombes Tourisme). Une baisse de 40% a été enregistrée.

L'engouement pour les sorties Nature, au déconfinement, s'est vérifié puisque les sorties et animations estivales de Dombes Tourisme représentent 3 771 € de CA, soit une augmentation de 87% !!!

## TOP 3 des produits les plus vendus

- 1 Rillettes de carpe (763 pots vendus)
- 2 Jeu Fifrelin, détective de la cité médiévale (223 jeux vendus)
- 3 Topo guides randonnée (102 exemplaires vendus)



# La Gestion de l'Information Touristique

**APIDAE** est le 1er réseau d'informations touristiques.

Un réseau d'acteurs, une plateforme collaborative et un écosystème de services. Cette plateforme permet de saisir, stocker et exploiter les informations touristiques pour renseigner les clients sur l'offre des destinations des membres du réseau.

Cette information est diffusée à l'accueil, par téléphone ou par email et/ou est utilisée pour alimenter les projets numériques des membres de la communauté (sites web et mobiles, panneaux d'informations, éditions...).

APIDAE est une mission portée par l'ensemble de l'équipe.

A la question récurrente " Mais vous ne vous ennuyez pas quand il n'y a pas de touristes ? ", nous pourrions répondre qu'avec plus de 1 507 fiches à créer et à mettre à jour, nous n'avons pas le temps de nous ennuyer...

APIDAE est essentiel pour la promotion de l'offre des acteurs touristiques du territoire !

## A partir d'APIDAE

- Alimentation du site de l'OT (et de Aintourisme entre autre)
- Alimentation de la rubrique Agenda de la CCD et de l'appli Cap Villars
- Renseignement et éditions de listes à l'accueil
- Utilisation de la base pour éditer les Idées Sorties envoyées aux prestataires en saison et pour réaliser les Newsletters Grand Public
- Remontée des évènements sur l'écran d'accueil de l'Office de Tourisme
- Export des évènements pour les guides été Voix de l'Ain et Progrès

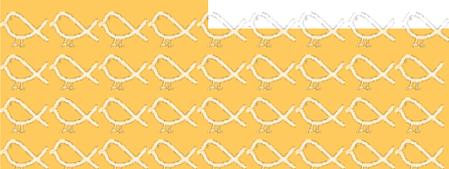
### Saisie et mise à jour quotidiennes des fiches dans APIDAE par l'Office de Tourisme :

Hébergements  
Restaurants  
Sites culturels  
Producteurs  
Evénements  
Sites naturels  
Commerces...

Apidae  
L'INFORMATION TOURISTIQUE

sites internet,  
applications  
widget, éditions

Les sites des diffuseurs de manifestations : l'Officiel...  
Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air  
Les sites des prestataires via les widgets  
Auvergne - Rhône-Alpes Tourisme  
Aintourisme et les autres ADT  
Tous les autres OT  
Les médias





*Communication et Promotion*

# Communication et Promotion

## Pour information

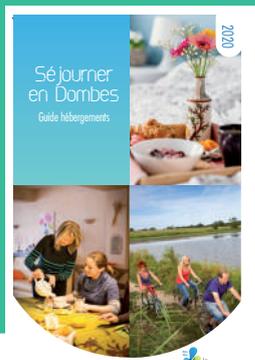
Les actions de promotion-communication sont en partie financées par le produit de la taxe de séjour, payée par les touristes, collectée par les hébergeurs qui la reversent à la Communauté de Communes. Le produit de cette taxe est ensuite reversé au département pour 10% et à Dombes Tourisme, soit 44 737 € pour 2020.

Dombes Tourisme est l'acteur principal de la promotion touristique de la destination qui répond à 2 objectifs :

- déployer l'identité et l'image de la Dombes afin de séduire des clientèles adeptes et/ou potentielles.
- faire connaître la destination et la rendre accessible au travers de la présentation des offres touristiques (hébergements, loisirs, restauration, événements...).



Les éditions de l'Office de Tourisme se présentent sous forme de " collection ". Elles ont été diffusées à l'accueil, en accueil hors les murs, chez les prestataires et dans les autres Offices de Tourisme de l'Ain.



- Guide hébergements
- Édité à 4 000 exemplaires



- Guide loisirs-restauration
- Édité à 6 000 exemplaires



- Guide " Sortir " répertoriant les animations et évènementiels du territoire
  - Edité à 2 000 exemplaires
- Ce magazine a été peu diffusé dans la mesure où de nombreuses infos n'étaient plus à jour du fait de la crise sanitaire.
- 2 agendas des animations de Dombes Tourisme ont été imprimés (été et automne) en remplacement.
- Édités à 500 et 200 exemplaires



- Calendrier animations (format calendrier de banque) distribuées aux mairies et prestataires
- Édité à 250 exemplaires



- Programme des Journées Européennes du Patrimoine - Édité à 3 000 exemplaires.



- Catalogue pour valoriser les offres groupes. Présentation des offres sous forme d'un nuancier - Édité à 500 exemplaires.



- Collection de 7 Fiches balade (6 à pied et 1 à vélo) - Éditées à 1 200 exemplaires de chaque

Un site unique  
www.dombes-tourisme.com

# Le Digital

## Le Site Internet

2020 a été l'année de la construction et de la création du nouveau site internet qui se veut être un site expérientiel

- Création du cahier des charges,
- Construction de l'arborescence
- Création de contenu rédactionnel

Le développement du site a été confié à l'agence RACCOURCI et l'ensemble de l'équipe a été mobilisé autour de ce projet.

Le nouveau site a été mis en ligne le **18 décembre 2020**



Parallèlement à cette création, un travail régulier sur l'ancien site a été fait pour mettre à jour les informations et s'adapter au contexte sanitaire : création de pages du site internet dédiées à la vente à emporter, au click and collect en Dombes, aux informations importantes...

## Les Newsletters

### Des newsletters dédiées en fonction des cibles

Dombes Tourisme communique régulièrement sur les nouveautés et actualités du territoire via une newsletter grand public.

Ces news ont été envoyées à une fréquence plus ou moins importante en fonction de la saison et du contexte de la pandémie. Un nouveau logiciel d'envoi de newsletter a été sélectionné, en lien avec le nouveau site.

### A retenir

1 300 abonnés  
Nombre de news envoyées en 2020 : 14  
Taux d'ouverture : 25%

# Le Digital

## Les Réseaux Sociaux



Dombes Tourisme est présent sur 2 réseaux sociaux : Facebook et Instagram.

Ces outils sont utilisés à des fins de communication et de promotion. L'objectif de Dombes Tourisme est d'accroître tant le nombre de fans que d'interactions de leur part, pour ainsi constituer une communauté active qui relaie nos messages et attirer de nouveaux prospects.



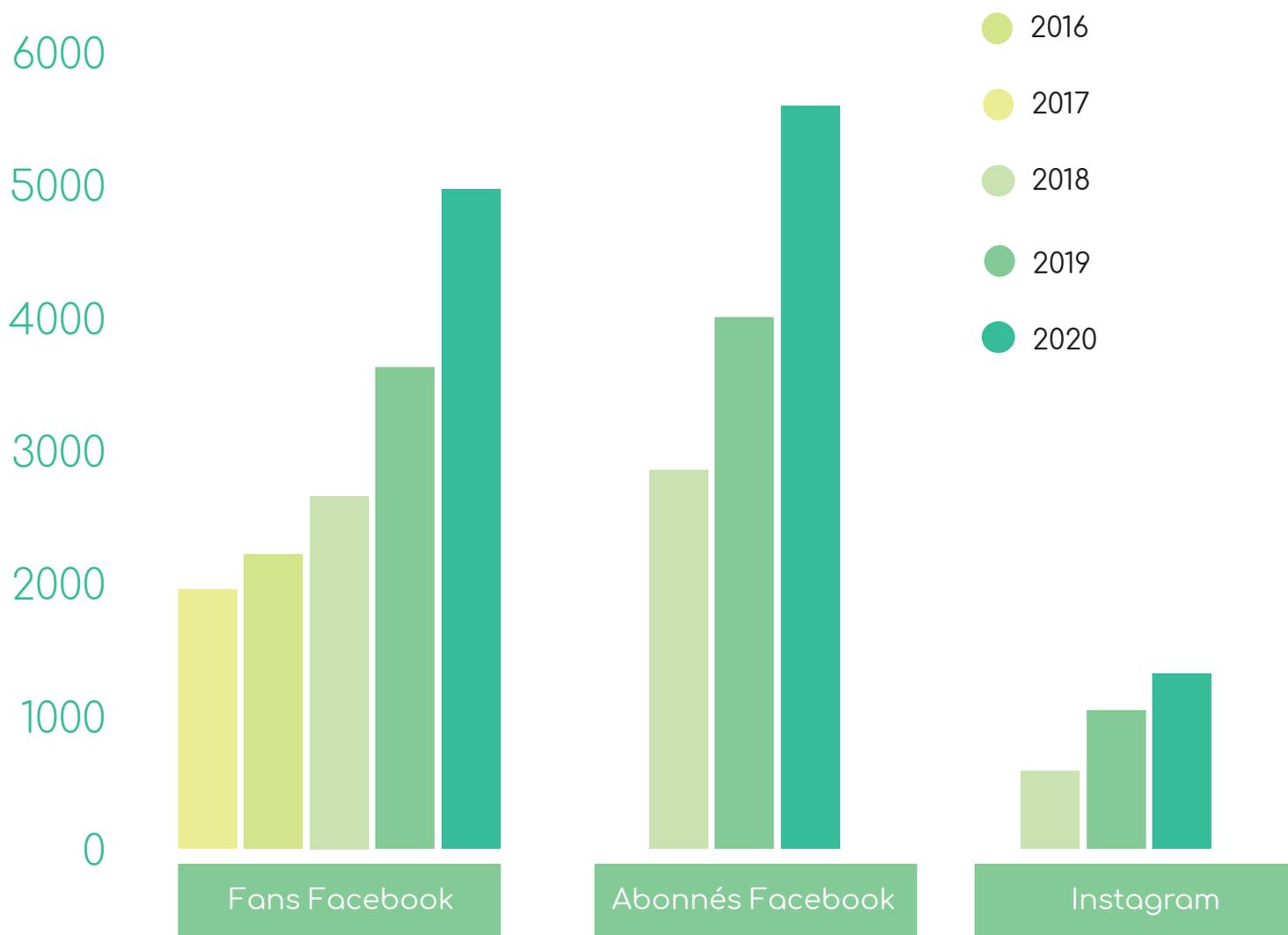
### Facebook :

Cible Actifs 35 à 54 ans (principalement les femmes)  
3 posts par semaine



### Instagram :

Cible Actifs 25 à 44 ans (principalement les femmes)



# Le Digital

## Jeu Concours en Ligne

En partenariat avec Aintourisme et certains Offices de l'Ain, un jeu concours " 100 000 € de vacances dans l'Ain à gagner cet été " a été lancé sur internet et Facebook dans le but de soutenir les prestataires et restaurateurs et de favoriser la consommation touristique des Aindinois du mercredi 1er au dimanche 12 juillet inclus.

L'Office de Tourisme a commandé 5 000 € bons cadeaux d'activités auprès de ses partenaires et une somme équivalente a été mise par Aintourisme pour des chèques restaurants et activités. Soit un total de 10 000 € bénéficiant aux acteurs du tourisme, aux Aindinois et à la clientèle de proximité pour découvrir et redécouvrir les bonnes tables ainsi que les sites et activités.



Au total, 34 216 joueurs uniques ont participé au jeu, dont 5 448 participations pour la Dombes, soit le territoire qui a eu le plus de succès. 80% des participants habitent l'Ain et les régions voisines.

# Affichage

Une campagne d'affichage sur Bourg en Bresse, Mâcon et Villefranche sur Saône était programmée en novembre 2020 autour du thème de la gastronomie. En raison du 2<sup>ème</sup> confinement et de la fermeture des restaurants, elle a été annulée et reportée à l'automne 2021.

Les visuels ont été utilisés sur les panneaux lumineux de la CCD pour promouvoir la vente à emporter.



# Les Relations Presse

A la sortie du premier confinement, Dombes Tourisme a participé à **2 accueils de presse pour TF1 :**

- en mai : reportage sur la Dombes pour le journal de 13h " Que faire à 100km autour de Lyon "
- en juillet : reportage sur la Dombes pour le journal de 20h

Différents articles ont également permis de mettre en avant la Dombes :

Juin : article sur Châtillon dans un journal indépendant du Louhanois et du Jura

Juillet : Dossier spécial Dombes avec mise en avant des 5 golfs et de la gastronomie dans le magazine Lyon People

Juillet : Valorisation de Châtillon sur Chalaronne dans le Progrès du Jura

Août : Valorisation de circuits de balade dans le Magazine Balades du Progrès

Décembre : article sur la Dombes dans le Dauphiné Libéré

Tout au long de l'année, l'Office de Tourisme diffuse de nombreux communiqués de presse pour mettre en avant ses animations et ses actions.

Des insertions dans la presse locale (Magville) ont également permis de valoriser les balades accompagnées de Dombes Tourisme.

Valorisation des animations de l'OT par le biais d'un micro reportage réalisé par l'association Kidiklik qui propose des bons plans " spécial famille ". Mise en avant de l'animation 1001 couleurs.



## De nouvelles vidéos de promotion

Réalisation, par la société Visual Com, de 3 vidéos sur la Dombes (une générique, une sur les étangs et une sur le cheval). Ces vidéos sont diffusées au container de promotion touristique et sur les écrans d'accueil du pavillon du tourisme. Les rushes permettent de faire d'autres montages pour les réseaux sociaux et le site internet.

Avec la participation financière de LEADER.



# *Animations du Territoire*



# Les Animations

## Dynamiser le territoire par l'animation

Une des missions confiées à l'Office de Tourisme par la Communauté de Communes est l'animation du territoire. Elle le dynamise dans le but de le rendre plus attractif.

En 2020, un programme d'animations sur plusieurs thématiques a été élaboré. Dombes Tourisme a proposé 12 animations différentes dont 9 complètement nouvelles. Ces animations ont eu lieu pendant les mois de juillet-août et pendant les vacances d'octobre.

Bien que les jauges étaient restreintes en raison de la crise sanitaire, nous avons pu toucher 500 personnes dont 400 adultes et 100 enfants et nous avons ainsi généré 3 700 € de CA.

### Les évènements



En 2020, 3 évènements ont pu avoir lieu sur le territoire :

- **Nuit de la chauve souris** en août (Dombes Tourisme organisateur) : Un évènement ayant fait appel à 3 prestataires avec des ateliers dessin, une balade nocturne et des ateliers sensoriels. - 50 participants
- **Journées Européennes du Patrimoine** (Dombes Tourisme coordinateur)
- **Journées Poissons de Dombes** en octobre (Dombes-Tourisme participant)

### Les pêches d'étangs

Dombes Tourisme, en partenariat avec les pisciculteurs locaux, valorise la filière piscicole en proposant aux visiteurs, individuels et groupes, un calendrier de pêches d'étangs commentées. En 2020, 8 dates de pêches ont été proposées en partenariat avec 5 propriétaires d'étangs. 37 personnes ont pu participer à ces pêches avec une jauge limitée à 5 personnes en plus du guide, Michael ZEILFELDER.



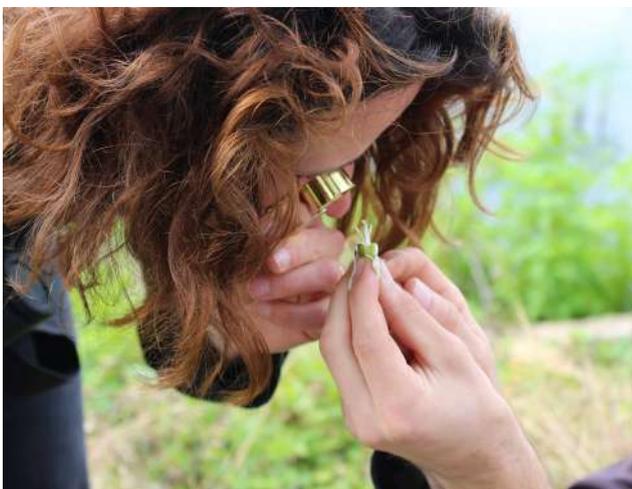
# Les Visites

Les visites «classiques» :

- Visite de la cité médiévale (Le temps d'une balade)
- Visite des étangs de la Dombes (1001 Histoires)
- Visite de Châtillon en calèche

NOUVEAUTÉS 2020 :

- 1001 Plumes
- 1001 Saveurs
- 1001 Couleurs
- 1001 Pousses
- 1001 Mystères de la forêt dombiste
- 1001 Vies des étangs de la Dombes
- Le temps d'une balade rocambolique
- Le temps d'une balade fleurie
- Le temps d'une balade gourmande



# Activités de Pleine Nature



# Les Circuits Pédestres

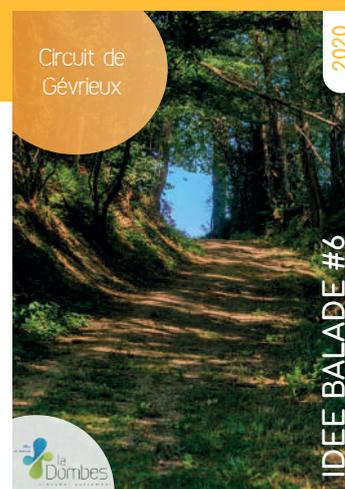
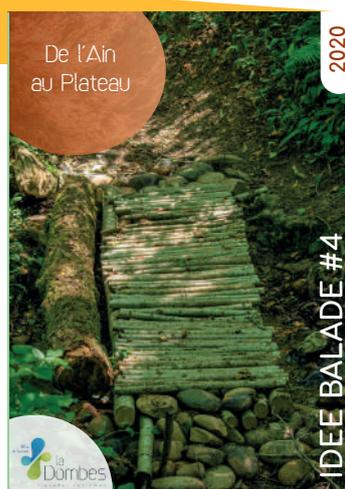
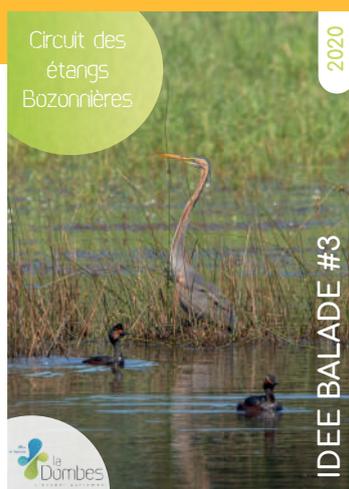
La Communauté de Communes de la Dombes a confié le suivi et la gestion du parc de circuits pédestres à Dombes Tourisme. En 2019, Dombes Tourisme et la Fédération de Randonnée de l'Ain ont réalisé une classification d'intérêt des différents circuits de balade à pied sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes en vue d'une prochaine inscription au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires, Promenades et Randonnées).

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19 et au premier déconfinement, la demande pour les balades à pied a été très forte. Dombes Tourisme a, dans un premier temps, effectué le re-balisage de 6 circuits.

Ces 6 circuits ont été choisis car ils passent à proximité de structures touristiques (restaurants, hébergements, sites, commerces...) et ont été proposés aux touristes dès le mois de mai 2020.

6 autres circuits ont été balisés ensuite, à partir de l'automne 2020, portant le total de nos circuits de balade à 12.

Cela représente 107 km de chemins balisés sur le territoire.



# Le Parc de Vélos Cyclo-Dombes

Dombes Tourisme a géré, en partenariat avec les services techniques de la Communauté de Communes, le parc de vélos dont elle est propriétaire.



Des vélos, avec leurs équipements, ont ainsi pu être mis à disposition gracieusement, pour la saison estivale, chez 6 hébergeurs du territoire, ce qui représente 60 vélos.

## Les Espaces Naturels Sensibles

Dombes Tourisme développe le tourisme nature, et plus précisément le tourisme durable, autour des étangs.

Depuis 2017, en collaboration avec le département, un travail est mené pour l'ouverture au public des étangs ENS (Espace Naturels Sensibles). Le projet de construction de l'observatoire au Grand Birieux a démarré en 2019, en partenariat avec la CCD, l'ONCFS, le département et la région, puis a été fortement ralenti par la pandémie. La construction de cet observatoire a été lancée début 2021, il sera opérationnel pour la deuxième moitié de l'année.





*Commercialization*

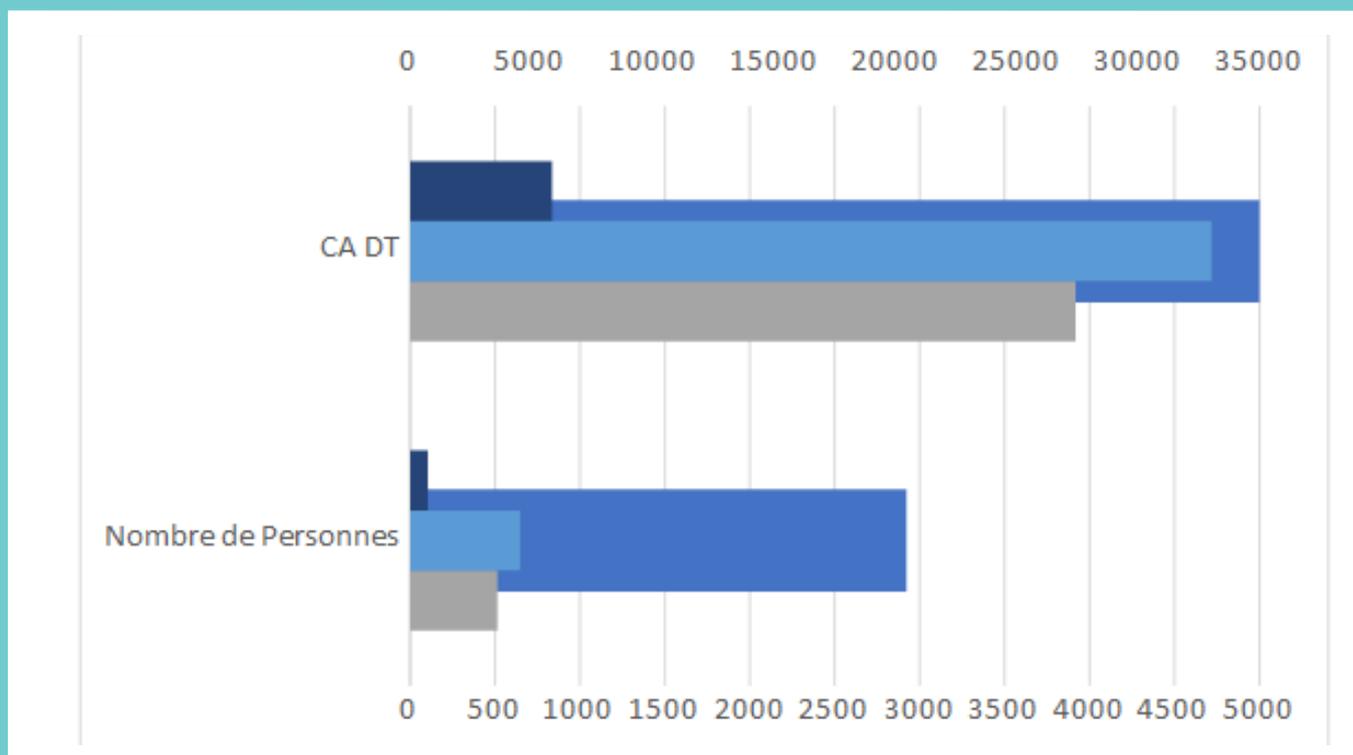
# Accueil de Groupes

La crise sanitaire a fortement impacté l'accueil de groupes. Les réservations effectuées jusqu'au mois de février laissaient présager un nombre équivalent à l'année 2019 et un chiffre d'affaires similaire, mais l'arrivée de la Covid-19 et les différents confinements ont entraîné l'annulation de la plupart des groupes.

L'activité d'accueil de groupes a repris timidement pendant l'automne.

## A retenir

22 groupes adultes accueillis  
767 personnes  
Chiffre d'affaires de 6 163€ soit une baisse de 80%  
Chiffre d'affaires pour les prestataires : 6 443€



- 2017
- 2018
- 2019
- 2020

# Fédération des acteurs



# Les Temps Forts de l'Office

## Lancement de saison

Avec l'année exceptionnelle que nous avons vécue, le lancement de saison a été annulé en Avril 2020 et transformé en octobre par l'organisation d'un bilan de saison qui, lui-même, n'a pas vu le jour du fait du deuxième confinement.

## Journées découverte

Un programme alléchant de nouveautés était prévu pour l'année 2020... sans possibilité de le réaliser.

En septembre, la journée découverte " L'Art dans tous ses états " a pu se maintenir avec une initiation à la sortie "les mille et une couleurs de la Dombes". Elle était animée par Oriane Amiot, l'illustratrice avec laquelle Dombes Tourisme a collaboré durant toute la saison.

Le programme de cette journée était :

- Les mille et une couleurs de la Dombes
- Menu carpe au restaurant le Duverger,
- Découverte du Musée Louis Jourdan
- Conclusion de la journée par Claire Curt, sur l'accompagnement de Dombes Tourisme en matière de communication pour ses prestataires.

Cette journée d'échanges a réuni une dizaine de prestataires.

## Eductour

En novembre, un éductour organisé pour les chargées de commercialisation du Parc des Oiseaux a été organisé afin de découvrir les différents hébergeurs engagés sur la plateforme "Package Entrée Parc des Oiseaux et hébergement".

### Réservez votre séjour



#### Des séjours en plein ciel

Nouveauté ! Réservez votre séjour hébergement autour du Parc des Oiseaux au Parc des Oiseaux pour toute la famille...

Vous souhaitez profiter le temps d'explorer les Oiseaux du Parc, ne profitez de votre visite pour découvrir les autres trésors de la Dombes, de l'Air, la région de Lyon ou le Beaujolais ?

Dirigez à proximité du Parc dans l'un de nos hébergements partenaires: hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings...

[Informations et réservations](#)

SUIVEZ-NOUS !     

# Communication digitale

## Newsletter Pro

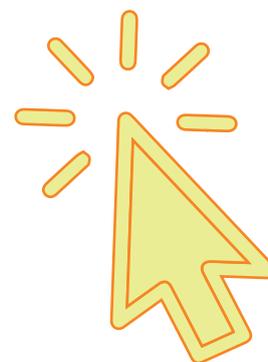
Une newsletter a été envoyée aux prestataires touristiques et élus de la SPL 4 fois dans l'année. Cette lettre d'info permet de communiquer sur les actions et nouveautés de Dombes Tourisme mais aussi de donner des informations pratiques et utiles aux pro (ex : info sur la taxe de séjour, législation...). En 2020, cette newsletter a permis de donner des informations sur les dispositifs d'aides aux prestataires.

## Site web Pro

L'espace pro destiné aux acteurs du territoire a été un outil de communication indispensable pendant la pandémie avec une rubrique dédiée au COVID-19 : calendrier de réouvertures, présentation des différents dispositifs aides (département, région, Etat), webinaires...

## Groupe Facebook Pro «Dombes Tourisme et vous»

Ce groupe Facebook, destiné aux professionnels du tourisme a été mis en place pendant le premier confinement et comprend 99 membres (dont les 6 membres de l'équipe). Il permet de diffuser de l'information de l'Office et de communiquer sur les «bons plans», les aides, les nouveautés, les formations...



# Accompagnement des Prestataires

## Accompagnement des porteurs de projets

L'accompagnement porte sur la législation entre une chambre d'hôtes et un meublé, les obligations d'un hébergeur, taxe de séjour, fiscalité... chiffres clés du tourisme, les attentes de la clientèle, l'obtention d'aides financières, les services de Dombes Tourisme...

## Accompagnement numérique

Accompagnement individuel des prestataires autour du numérique : aide à la création de site web, aide à la gestion de pages Facebook, analyse de site internet...

## Suivi de prestataires

Visites de prestataires pour les prestations, pour faire le point sur la sécurité, l'accueil...

Avec le premier confinement, il est apparu nécessaire de ne pas couper le contact avec les acteurs. Sur les 3 premières semaines de confinement, les prestataires ont été appelés pour prendre de leurs nouvelles et les diriger vers les aides possibles, les démarches à entreprendre en vue de leur réouverture.

Par ailleurs, 14 accompagnements ont été réalisés (ouverture de chambres d'hôtes, ouverture de gîtes, classement tourisme...)



# Taxe de Séjour



La mission de collecte et de suivi de la **taxe de séjour** est confiée à Dombes Tourisme par la Communauté de Communes de la Dombes qui assure le suivi administratif, la relance, l'envoi des courriers en début d'année pour informer sur le "Mode d'emploi de la taxe"...  
Recouvrement de la taxe en 2020 : 44 000€, soit une **baisse de 30%**



# Les Partenariats

Toute l'offre touristique est référencée sur APIDAE et la liste complète des prestations, hébergements, restaurants peut être envoyée sur simple demande. Cependant, un certain nombre d'avantages sont réservés uniquement aux partenaires de Dombes Tourisme, s'acquittant du partenariat annuel : accompagnement sur le classement, communication, mise en avant de leurs offres dans les éditions, sur le site internet, posts sur les réseaux sociaux, newsletter pro, groupe Facebook privé, journées découverte, widgets APIDAE...

Au total : 110 prestataires ont pris un partenariat à Dombes Tourisme en 2020, contre 111 en 2019.

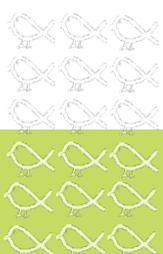


Le guide du partenaire

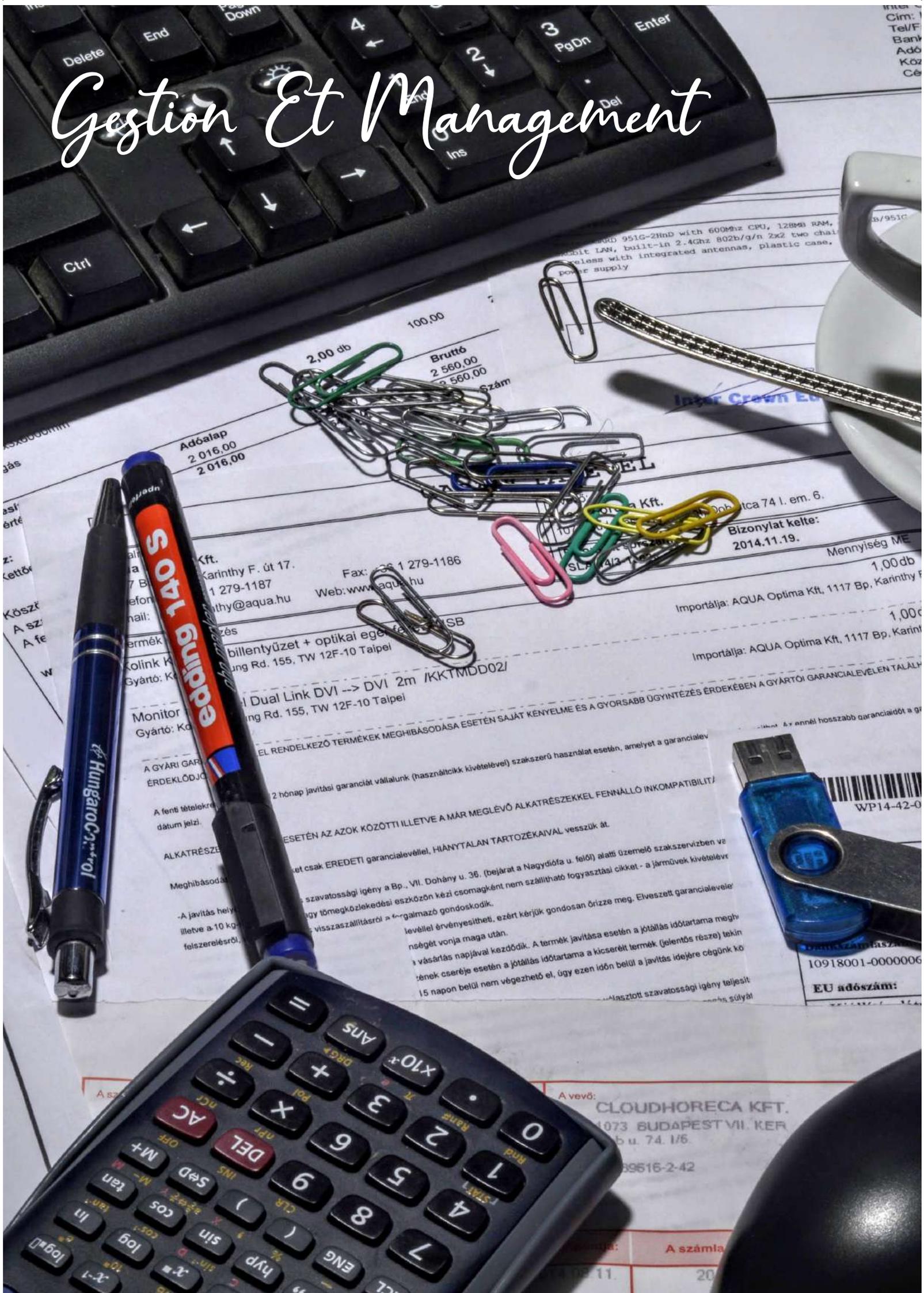
2021

## A retenir

110 prestataires ont pris un partenariat à Dombes Tourisme en 2020, contre 111 en 2019.



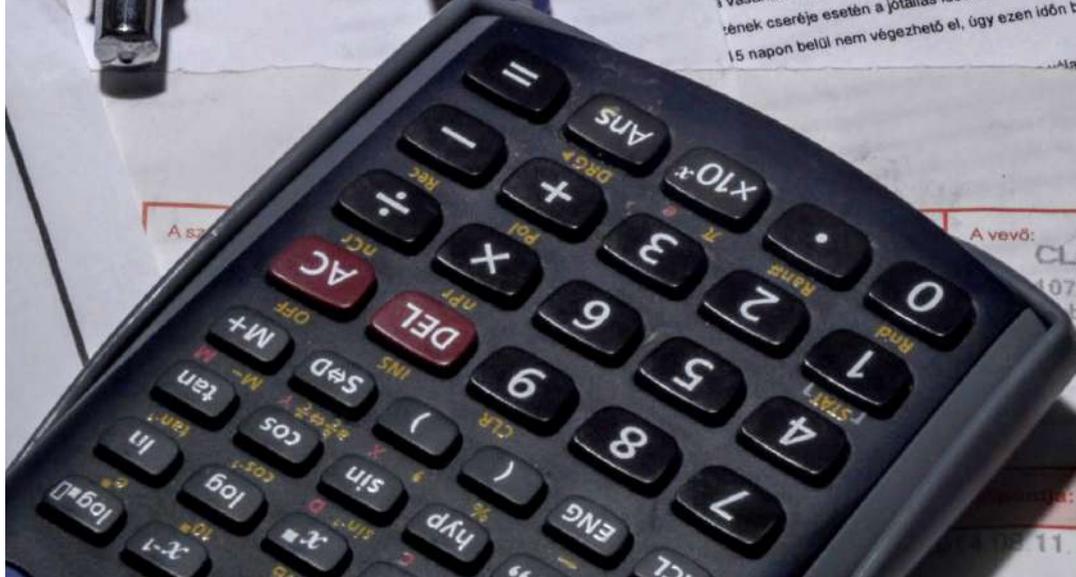
# Gestion Et Management



2,00 db	100,00
Bruttó	2 560,00
	2 560,00

Adóalap  
2 016,00  
2 016,00

**Eding 140 S**  
HungaroCom



Kft.  
Karinthy F. út 17.  
1179-1187  
Karinthy@aqu.hu  
Fax: +36 1 279-1186  
Web: www.aqua.hu

Bizonylat kelte:  
2014.11.19.

Importálja: AQUA Optima Kft, 1117 Bp, Karinthy F. út 17.

Monitor  
Gyártó: K...  
Dual Link DVI --> DVI 2m /KKTMD02/

A GYÁRI GARANCIA...  
ERDEKLŐDJ...  
A fenti tételekre...  
 dátum jelzi.  
ALKATRÉSZE...  
Meghibásod...  
-A javítás hely...  
illetve a 10 kg...  
felszerelésről...

WP14-42-0

10918001-0000006

EU adószám:

A vevő:  
**CLOUDHORECA KFT.**  
1073 BUDAPEST VII. KER.  
... u. 74. l/6.  
... 9516-2-42

A számla...  
... 11. ... 20...

# Le Conseil d'Administration

Dombes Tourisme est une Société Publique Locale (SPL) au capital de 37 000 €.

En 2020, elle compte 2 actionnaires : La Communauté de Communes de la Dombes et la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Elle est gérée par un **Conseil d'Administration** composé de 18 membres, représentant les collectivités membres et les socioprofessionnels. Le nombre de sièges est attribué aux actionnaires comme suit :

- Communauté de Communes de la Dombes : 10 administrateurs
- Les communes et autres collectivités : 2 administrateurs
- Les socio-professionnels : 6 administrateurs

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite aux élections municipales et aux changements de conseillers communautaires, le conseil d'administration de Dombes Tourisme a été modifié.

### ADMINISTRATEURS DE LA SPL DOMBES TOURISME

#### Représentants de la CC Dombes

Patrick	MATHIAS
Franck	SUCILLON
Henri	CORMORECHE
Frédéric	BARDON
Roseline	FLACHER
Stephen	GAUTIER
Pierre	LARRIEU
Isabelle	DUBOIS
Jean-Michel	GAUTHIER
Didier	FROMENTIN

#### Représentants de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne

Sylvie	RAVOUX
Giacinto	DI CARLO
Fabienne	BAS-DESFARGE

#### Représentants de la catégorie socio-professionnels

Jacques	HASKIYA
Olivier	PERDRIX
Christian	PROST
Béatrice	BERNARD

En raison des différents confinements, la tenue des CA a été perturbée et l'Assemblée Générale repoussée :

- 30 janvier 2020
- 09 septembre 2020, CA de clôture des comptes
- 28 septembre 2020, Assemblée Générale
- 30 novembre 2020

Le renouvellement de la convention d'objectifs entre Dombes Tourisme et la Communauté de Communes de la Dombes a été voté au conseil communautaire du 10 décembre 2020.

# Equipe en Formation...

La formation professionnelle des agents est un processus permanent afin de remplir les missions de l'office de tourisme et de maintenir les conditions d'employabilité de chacun des membres de l'équipe.

Cependant, le processus de formation a été réduit en raison des différents confinements et de l'activité partielle.

Les formations suivies en 2020 ont été :

- Renforcer la cohésion et l'efficacité collective au sein de l'Office du Tourisme
- Textes et médias : booster ma visibilité sur Google en 2020
- MOOC ornithologique
- Gamification : le jeu au service de son offre touristique
- Accompagner et conseiller les porteurs de projet

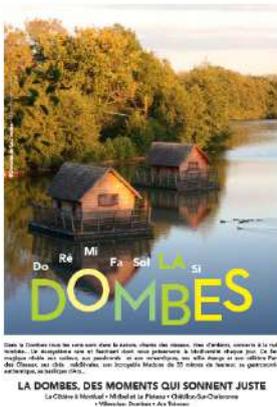
Par ailleurs, pour avoir une meilleure connaissance du territoire et des activités, l'équipe a consacré du temps au repérage des circuits pédestres, au test des animations et à certaines activités...



# Perspectives 2021



# Enjeux 2021



## NOTORIÉTÉ

Campagne de communication « Do Ré Mi Fa Sol La Si Dombes »



## DÉVELOPPEMENT OFFRE TOURISTIQUE

Nouveaux circuits pédestres



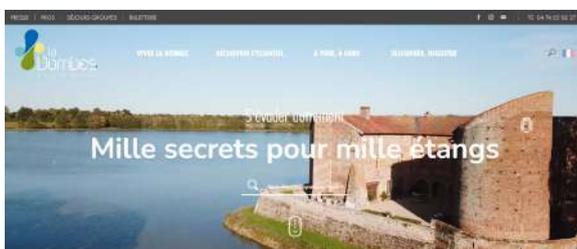
## ANIMATIONS

Nouveau jeu sur Châtillon et balades accompagnées au bord des étangs



## ACCUEIL

Renforcement de l'accueil hors les murs sur la saison estivale

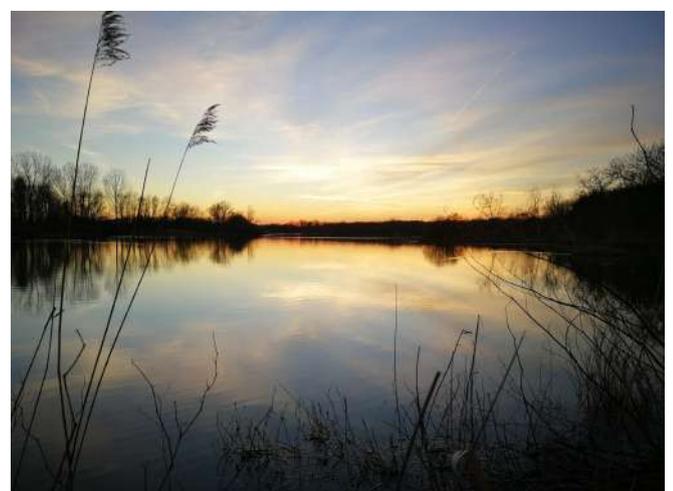


## NUMÉRIQUE

Mise à jour du site internet, référencement et réseaux sociaux

## QUALITE DE LA DONNÉE TOURISTIQUE

APIDAE - Photothèque





# Bilan de l'animation 2020

## Site Natura 2000 de la Dombes

### FR 8201635 – FR8212016



**Bilan de l'animation 2020**  
**du site Natura 2000 de la Dombes**  
**FR 8201635 – FR8212016**

**Convention attributive de financement de l'animation du docob  
n°RRHA070619DT0010029**

**Animateur du site** : Pierre Lévisse (0.8 ETP)  
Tél : 04.74.61.93.01/ email : [paec-natura2000@ccdombes.fr](mailto:paec-natura2000@ccdombes.fr)  
Communauté de Communes de la Dombes  
100, Avenue Foch - 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

**Suivi technique par la DDT de l'Ain, contacts :**

Muriel Durand-Bourlier et Alice JOSSERAND

Suivi financier : Aline Talec

Service protection et gestion de l'environnement  
23, rue Bourgmayer  
CS 90410  
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Photos de première page : ADS, M Benmergui.

## Préambule :

L'animation du site par la CC Dombes a été prise officiellement en juin 2017. La CC Dombes a lancé réellement l'animation en décembre 2017 par l'embauche de l'animateur.

L'année 2020 a été consacrée aux différentes missions d'animation sur la mesure 7.63 conformément au cahier des charges de l'animation. La particularité de l'animation du site de la Dombes tient au fait que celui-ci a une vraie dimension territoriale, en conséquence Natura 2000 est en interaction avec de nombreuses politiques publiques d'aménagement du territoire en particulier ce qui concerne la gestion de l'eau. La prise en compte des enjeux écologiques du site dans les autres politiques publiques est primordiale.

En lien direct avec l'animation, la prestation de révision du Docob intégrant le travail d'un bureau d'étude et l'embauche d'une chargée d'études pour 11 mois financé sur des fonds 100% Etat a été soldé.

Une grande partie du temps de travail a été consacrée à la finalisation du document par l'intégration de remarques.

L'année a bien évidemment été perturbée par les répercussions de l'épidémie de Covid-19.

L'année a été également consacrée à trois actions majeures :

- renforcement de la lutte contre le Ragondin et la Jussie
- premières réalisations d'exclos de restauration de roselières
- appui à la construction d'une expérimentation de Paiement pour Services Environnementaux (PSE)

**Enjeux du site** : cf docob révisé

**Budget** : synthèse en fin de document

## Pilotage-gouvernance.

### *Préparation, organisation et tenue des groupes de travail pour définir le programme d'actions*

Dans la continuité de 2018-2019, le travail collectif pour dynamiser l'animation du territoire et le développement d'actions en faveur du patrimoine naturel ont été poursuivis.

Les deux confinements ont limité les réunions des groupes de travail.

Différents groupes thématiques se sont réunis. L'ensemble a donné lieu à des présentations comme base de travail.

- Groupe de travail Marais des Echets : 21/01/2020
- Groupe de travail Gestion propositions d'actions ; 18/02/2020
- Groupe de travail Etangs et périphéries : 12/07/2020 ; 7/12/2020 visio
- Groupe de travail forêt : 10/01/2020 ; 16/10/2020 visio.

L'animateur a assuré la préparation, la conduite et le compte rendu de ces réunions. Certaines ont donné lieu directement à des contributions pour le docob.

Il y a eu une bonne participation des acteurs locaux selon les groupes et une représentativité équilibrée.

Sur l'angle strict de la concertation, ces réunions ont permis de maintenir ou de renforcer le dialogue entre acteurs de l'environnement, scientifiques, élus et socio-professionnels.

Pour la rédaction du document d'objectifs, suite à la fin de la prestation du bureau d'étude, le document a été transmis pour avis à tous les acteurs des groupes de travail durant le moins de juin 2020. Le groupe de travail du 12 juillet a été l'occasion de revenir sur les remarques reçues.

L'essentiel du travail de concertation pour le docob s'est concentré ensuite sur les enjeux forestiers.

Le premier confinement a été consacré à l'intégration des remarques et à la préparation du docob pour la diffusion en mai avec attente d'avis pour début juillet.

La pandémie a influencé essentiellement la mise en œuvre des actions sur les EEE et les exclos.

A noter également que suite aux élections municipales, un temps a été consacré à la sensibilisation des élus en particuliers du conseil communautaire de la CC Dombes à travers la commission qui regroupe les dossiers Natura 2000, PAEC et PSE.

Par ailleurs l'OFB a été officiellement sollicité sur la suite du partenariat enclenchée avec la CC Dombes pour la préservation et l'étude du site de la Dombes. Il n'y a pas eu de réponses formelles mais les actions se poursuivent en particulier au tour du Grand Birieux et de la restauration des roselières.

De même un rapprochement avec la Fondation P Vérot a été sollicité, en partie sur le volet scientifique et expérimentation des actions du Docob.

Le collège scientifique du comité de pilotage étant partiellement à renouveler différents contacts ont été pris.

#### Comité de pilotage

Le comité de pilotage qui devait se tenir fin 2020 a été reporté à 2021 dans l'espoir de réaliser une réunion de validation du docob en présentiel et en raison d'un certain retard dans la finalisation de la partie forestière et de la Charte.

### **Gestion administrative et financière**

Dans ce domaine, les actions suivantes ont été menées :

- Suivi des procédures budgétaires.
- Suivi administratif et financier interne et avec la DDT (budget disponible et prévisionnel).
- Montage d'une demande de financement au programme leader (actions contre les EEE) et d'une demande de financement conjointe à la Région et au Département pour l'action en faveur des roselières.
- Élaboration des demandes de paiement 2019 et de la demande de subvention pour l'année 2021.
- Courriers, suivi de temps, conventions, frais, rédaction de comptes rendus de réunions...

### **Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques**

- Participation à la réunion des ENS au marais de Lavours (CD01)
- Echanges et réunions techniques sur la problématique des espèces exotiques envahissantes

- Développement du projet de labellisation Ramsar : sensibilisation des élus, échanges avec le CD01 et les associations locales intéressées, montage du dossier de candidature avec l'aide d'un agent du Département de l'Ain, réalisation d'un poster pour la journée des ENS.
- Avis sur les projets du fond de replantation de l'Ain, la CC Dombes co-finance les projets sur son territoire.  
En comité du programme, la CC Dombes s'est positionnée contre les projets en périphérie des étangs sur milieu non forestier.

A noter que depuis 2019, une dotation a été octroyée à certaines communes sur des critères de surface en Natura 2000 et des critères fiscaux. 9 communes sont concernées en Dombes. Cette dotation n'appelle pas d'engagement particulier des communes dans le dispositif Natura 2000.

### **Amélioration de la connaissance et suivis scientifiques**

- Suivi de l'étude des prairies en retour en herbe et retard de fauche (3<sup>ème</sup> et dernière année), pour les canards : relecture des documents, réunions de présentation, participation au suivi avec les chasseurs et réunions de restitution aux élus, agriculteurs et chasseurs.
- Stage de M2, Lucie Durrieu (Univ Toulouse) : Plan de gestion de la chaîne d'étang entre Joyeux et Villars-les-Dombes.

Un travail préalable au stage a été nécessaire à la fois pour la recherche d'un stagiaire et pour déterminer les secteurs pouvant bénéficier de l'étude.

L'organisation du début du stage a été affectée par le confinement. Mais la CC Dombes a permis la réalisation du terrain dès la mi-avril.

Les tâches accomplies pour cette étude ont été : recherche de chaînes d'étangs avec les partenaires locaux, analyse SIG, repérage de terrain, rencontres des acteurs locaux, construction du protocole d'étude, rédaction du plan de gestion. Cette étude a donné lieu à un travail d'enquête auprès des propriétaires, agriculteurs, pisciculteurs et chasseurs volontaires.

Le travail collaboratif a été moins important qu'en 2019, en raison des conditions sanitaires. Ce travail a donné lieu à un rapport de stage et un projet de plan de gestion, dont la diffusion est en cours.

Cependant cette chaîne d'étangs présente de nombreux enjeux écologiques et socio-économiques. Fait naturaliste, le plus important, plusieurs individus de Leucorrhine à Gros thorax ont été rencontrés sur un étang grâce à l'appui de l'association Sympetrum qui a mené des prospections sur la chaîne d'étangs permettant à Lucie Durrieu d'être formée.

Ce travail a également été l'occasion d'un rapprochement avec un projet étudiants de l'ISARA en lien avec le SRDCBS sur le transfert des pollutions diffuses sur une chaîne d'étangs, étudiée en 2019.

- Dans le cadre de la relance de l'observatoire de l'écosystème dombiste (sur la base de nombreux suivis lancés dans les années 1990 par l'ONCFS), l'OFB appuyé par la CC Dombes a organisé le suivi des espèces piscivores qui a lieu chaque automne sur 107 étangs. Ce suivi est important pour la compréhension mutuelle entre monde piscicole et monde naturaliste (en jeu transversal). Il est révélateur de certaines dynamiques de populations, notamment

d'ardéidés et du cormoran, et des pressions (réelles ou pressenties) que cela engendre sur les pêches d'étangs.

L'objectif était le passage de relais pour un suivi repris en 2021 par la CC Dombes, la LPO et le syndicat des étangs. Une application numérique a été mise en place par l'OFB pour faciliter la saisie et l'exploitation des données.

- Au deuxième semestre un travail de mobilisation des acteurs de la Dombes a été repris en collaboration avec le CRAIG (Centre Auvergne-Rhône Alpes d'Information Géographique), afin d'aboutir à un relevé topographique aéroporté de l'ensemble de la Dombes en février 2021 (technologie LIDAR).

Un temps important d'échange, de calage entre structures a été nécessaires.

Ce projet pour la Dombes mobilise : SMVV, SRDCBS, SR3A, SRR, C3M, CCDSV et CC D, ce qui permet de couvrir l'ensemble du site Natura 2000 et ainsi développer les projets d'étude sur la gestion de l'hydrosystème et par conséquent de dégager des pistes pour la préservation des étangs voire la réalisation de travaux de gestion.

La plupart des territoires ont choisi d'étendre l'acquisition au-delà de la Dombes géographique.

Ce projet est cofinancé par le Département de l'Ain et l'Agence de l'Eau, chaque territoire apportant sa contribution.

Cet outil bénéficiera à de nombreux projets en faveur de la préservation des milieux aquatiques du site Natura 2000 de la Dombes et facilitera la modélisation dans le cadre des scénarios d'adaptation au changement climatique.

### **Mise à jour du DocOb/ Evaluation**

Comme évoqué dans le paragraphe Pilotage et Gouvernance, une partie importante du temps de travail a été consacré à la reprise du document réalisé par le bureau d'étude pour y intégrer des remarques et pour échanger avec les acteurs souhaitant des modifications et ceux principalement de janvier à juillet.

En décembre, le docob était finalisé. Certains points de la Charte Natura 2000 étaient encore à clarifier.

### **Sensibilisation, communication et information**

Le grand-public a été visé à travers les actions menées par Dombes Tourisme.

Les socio-professionnels ont été sensibilisés lors de rencontres individuelles ou par des interventions en réunion.

Quelques moments particuliers de sensibilisation :

- Participation aux échanges avec les structures impliquées dans la sensibilisation au patrimoine naturel, réflexion menée par Dombes Tourisme.
- Nombreuses communications pour renforcer la lutte contre le Ragondin (cf article chasseur français).
- Intervention du technicien en charge de la problématique des EEE à l'AG APPED/Syndicat des étangs.
- Rencontre avec l'Agence de l'Eau, délégation régionale, le 22/10/2020
- 1 intervention pour des lycées agricoles avec une visite d'étang.

- Réunion spécifiques de sensibilisation des propriétaires d'étangs via le syndicat des étangs (6/03/2020) qui a permis différentes rencontres et l'émergence d'actions.
- 1 réunion de présentation des enjeux au CCAS de Villars-les-Dombes, propriétaire de deux étangs.
- Présentations du dispositif aux nouveaux élus de la CC Dombes.
- Rédaction d'un article pour le magazine de la CC Dombes.
- Rédaction d'un article sur l'étude prairie dans la lettre agro-environnementale.
- Mise à jour de la page web dédiée à Natura 2000 sur le site de la CCD.

<https://www.ccdombes.fr/decouvrir/la-biodiversite-en-dombes-natura-2000/>

### **Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences**

Plus de 20 sollicitations pour des projets via le service administration du droit des sols ADS (CCD ; CCDSV) et quelques projets sur les autres territoires : aménagements de bâtiments, extension de maisons individuelles, création de bassins d'alevinage, création de piscines, création de bâtiments agricoles...

Les formulaires d'évaluation des incidences consultés fournis aux services instructeurs par les porteurs de projet n'ont pas donné lieu à des études complémentaires. Les demandes se concentrent sur les communes en carte communale dont les documents n'ont pas eu d'évaluation environnementale ou sur les communes en RNU. La DDT a pu intervenir pour interpellier des porteurs de projet qui menaient des opérations de drainage agricole sans EI. Les dossiers ont été régularisés.

### **Accompagnement de porteurs de projet**

Différents porteurs de projet ont été accompagnés en amont du dépôt de DP ou PC, principalement les architectes en charge de la procédure pour des propriétaires. Il s'agissait d'extensions ou de construction de maisons individuelles sur des parcelles constructibles aux documents d'urbanisme.

Accompagnement également d'autres acteurs, en particuliers pour du conseil de gestion et de la préparation de travaux comme pour le SRDCBS qui a déposé une DIG pour la création de zones tampons. Ce point pourrait tout aussi bien être en développement d'action puisque que la zone tampon en question devrait favoriser l'amélioration de la biodiversité d'une zone humide (à Birieux).

### **Mise en œuvre de la contractualisation**

La relance de la concertation et la définition d'un nouveau plan d'actions étaient un préalable important à la contractualisation. Les premiers échanges sur les actions validées en groupes de travail a permis d'enclencher les premières mises en œuvre.

Il n'y a pas eu de montage de contrats N2000 en 2019 du fait notamment de la période de révision. Cependant il y a bien eu le montage d'actions. D'autres moyens de financement ont été recherchés pour monter des actions de gestion avec les acteurs locaux (voir ci-après). Car, comme déjà mis en évidence par le passé, le statut des étangs et des propriétaires fait que de nombreux étangs ne peuvent bénéficier de contrats Natura 2000.

Le suivi des MAEC en cours, et qui concernent les enjeux du site Natura 2000, s'effectue par un autre temps partiel financé sur un autre fond (Leader).

### **Montage d'actions de gestion**

- **Lutte contre certaines EEE**  
Suite au montage du dossier en 2020,

BILAN D'ACTIVITES 2020 – NATURA 2000 DOMBES

Mise en œuvre d'un programme d'actions sur le territoire de la CC Dombes.

Le projet a été accepté par le comité de programmation LEADER pour un montant de 58 000 € financé par le LEADER à 56% et par la CC Dombes à 44%.

L'animateur Natura 2000 assure le pilotage et l'encadrement de l'action.

- **Lutte contre le Ragondin**

Embauche d'un agent par la CC Dombes poste d'agent technique lutte contre le Ragondin encadré par l'animateur Natura 2000. CCD 12 mois.

Objectifs : réduire les zones non piégées, soutenir les piègeurs, développer le lien entre piègeurs et propriétaires.

Bilan 2020 : 70 étangs où le piégeage a été renforcés ou remis en place, 18 à 25 piègeurs impliqués, 105 pièges prêtés, test des pièges connectés, 730 Ragondins piégés.

- **Lutte contre les Jussies exotiques**

Partenariat avec la FREDON et échanges avec le Département de l'Ain, financeur des opérations de la FREDON.

Un travail important de préparation et de suivi a été utiles pour différentes opérations financées dans le cadre du programme leader :

- Test de repérage de la jussie par analyse de photos par drone.  
Cette initiative a permis d'initier une collaboration avec l'OFB pour le suivi par télédétection des végétations de ceintures des étangs,
- Tests d'action par pelle mécanique (élimination d'une nouvelle station à l'étang Gour à St-Paul-de-Varax et décapage de biefs largement colonisé sur un autre étang)
- Aide à l'exportation des produits d'arrachage des chantiers menés par la FREDON.

A noter que dans le cadre d'un appui à un agriculteur souhaitant effectuer un curage, une station de 200 ml de Jussie a été localisée sur le ruisseau du Cottey à Faramans. L'animateur a sollicité une subvention pour des travaux d'élimination qui devrait bénéficier à la FREDON et être mis en œuvre par la FREDON en 2021.

Au regard d'un premier bilan au troisième semestre 2020, il a été décidé par la CC Dombes de resolliciter des fonds du programmes Leader pour ces actions pour 2021 et 2022. Le montage du projet a été réalisé par l'animateur. Le dossier a été accepté par le comité de programmation leader en décembre.

La meilleure perspective serait que cette action puisse être pérennisée et se développe sur l'ensemble du site Natura 2000.

- **Restauration de roselières**

Finalisation des demandes de financement entamées en 2019. Suite à l'obtention du financement, le montage d'une action inspirée d'expériences de l'ONCFS (rencontre ONCFS et animateur Natura 2000 Sologne en 2019) a été poursuivie. Il s'agit de la mise en place d'exclos de restauration de roselières.

Le budget est de 49000 € pour un accord cadre à bons de commande : 40% CD01, 40% AURA, 20% propriétaires.

Un temps conséquent a été consacré à la présentation de cette action à des propriétaires sensibles au sujet. Tous n'ont finalement pas donné suite.

Le choix des étangs est prépondérant pour tester l'action sur un panel d'étangs. Les exclos auront une surface variant de 300 à 2800 m<sup>2</sup>.

3 chantiers ont été démarrés fin 2020. L'action se poursuivra en 2021.

- **Concertation et propositions d'actions pour renforcer l'alimentation en eau**

En partenariat avec les syndicats de rivières et le syndicat des étangs, suite à la réunion aux propriétaires d'étangs, différents contacts ont été pris, donnant lieu à des rdv de terrains pour des pré-diagnostic globaux et débouchant sur des propositions d'actions. La problématique de gestion de l'eau est revenue systématiquement, mettant en évidence des manques de communication entre propriétaires et des manques d'entretien dont les effets ont été accentués par la faible pluviométrie de ces dernières années.

Une réflexion de fond est en cours pour le lancement d'un PTGE. Etant donné les enjeux sur les eaux de surface, l'animateur Natura 2000 est associé aux échanges entre la CC Dombes, l'AERMC, la DDT et les acteurs locaux.

Par ailleurs, le GT de décembre a validé des pistes de travail sur des actions concrètes à enclencher : développement de la concertation par chaîne d'étangs, appui à la structuration de la gestion des fossés, recherche de pistes de gestion des étangs pour l'adaptation au changement climatique.

- **Accompagnements des propriétaires**

Suite à une réunion d'informations, plusieurs propriétaires ou gestionnaires de propriétés ont sollicité un rdv pour évoquer les possibilités d'actions en faveur de la faune et de la flore.

Les territoires visités en 2020, mêlant étangs, bois et terres agricoles, sont situés à St-Paul-de-Varax, Villars-les-Dombes, Saint-Marcel, le Montellier, Cordieux et Ambérieux-en-Dombes.

La visite s'est traduite par un état des lieux succinct permettant quelques conseils de gestion. La plupart des propriétaires sont apparus ouverts à développer un partenariat pour améliorer le diagnostic et ainsi affiner des propositions en 2021.

Dans cet esprit, une entreprise de gestion de patrimoine a été rencontrée (GPLD) pour faciliter les liens avec d'autres propriétaires.

En parallèle, le CEN, antenne de l'Ain, a été contacté pour entrevoir des possibles mises en relation. L'animateur Natura 2000 ne pouvant pas assumer des diagnostics complets et un suivi régulier des territoires en question.

A noter qu'une propriété présentant de belles caractéristiques (présence de prairies naturelles, étangs) risque d'être intensifiée suite à un changement de gestion agricole, sans qu'il y ait de levier pour limiter les effets de cette intensification.

- **Paiement pour Services Environnementaux de l'AERMC (PSE).**

La recherche de moyens financiers contribuant à l'atteinte des objectifs du site Natura 2000 fait partie des missions importantes de l'animateur, a fortiori pour un site aussi vaste que celui de la Dombes.

Etant donné le bilan mitigé des MAEC et l'absence d'outils contractuels pour les pisciculteurs (problèmes d'éligibilités au différents contrats), début 2020, la CC Dombes a postulé à l'appel à projets PSE de l'AERMC.

Il s'agit d'une expérimentation. Les paiements pour services environnementaux doivent soutenir une agriculture durable maintenant les éléments naturels du territoire, sa biodiversité, et soutenir les pratiques favorables à une gestion écologique des étangs.

L'animateur Natura 2000 a eu en charge le montage du projet. Celui-ci a été accepté en mars. Il a donné lieu à l'embauche d'une chargée de mission en juin (Anaé Degache).

Un temps d'encadrement de la chargée de mission et pour l'animation du groupe des partenaires techniques a été mobilisé.

La démarche d'intervention par chaîne d'étangs semblait l'approche la plus largement partagée pour construire et mettre en œuvre des actions cohérentes et coordonnées. Des zones prioritaires d'animation ont donc été délimitées. L'ambition est que cette approche puisse produire des résultats mesurables sur la qualité de l'eau et la biodiversité, plus que les MAEC, en visant au moins 30 contrats agricoles et 15 contrats piscicoles.

- **Continuités écologiques et plantations de haies**

En raison des enjeux écologiques des haies, et en particulier pour certaines espèces d'intérêt communautaire comme la Pie-grièche, ponctuellement des projets sont accompagnés en zone Natura 2000.

Un rdv a eu lieu à la Chapelle du Châtelard pour renseigner un propriétaire intéressé pour environ 200 ml (le propriétaire a sollicité la FDC01 pour les plants).

Un projet a été finalisé à Marlieux pour 350 mètres linéaires.

Un autre projet pour 500 ml à Versailleux a été accompagné en amont d'une demande de financement, plantation prévue à l'automne 2021.

Ces deux dossiers ont été redirigés vers le financement du Département de l'Ain.

Bien qu'un dynamique autour de la plantation de haies se renforce. Les entretiens drastiques et des abattages à blancs sont observés.

- **Trame noire**

Suite à une sollicitation de FNE, des discussions techniques ont été entamées sur la possibilité de développer une action de réduction de l'éclairage publique favorable en particulier à la faune nocturne (dont les chauves souris IC). Le cofinancement espéré n'a pas été obtenue.

## Bilan des dépenses et répartition du temps d'animation - mesure 7.63 - 2020

Détail des opérations <i>En référence au cahier des charges de l'animation. Au besoin, les sous-actions peuvent être détaillées.</i>	Nb d'heures animateur	Coût unitaire	Montant en € (HT)
<b>1. Mise en œuvre de la contractualisation (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)</b>			
1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000	16,0		
1.1 Accompagnement des chartes N2000	0,0		
1.1 Accompagnement du PAEc	0,0		
1.2 Assistance technique et administrative aux bénéficiaires	0,0		
1.3 Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles	0,0		
<b>2. Mise en œuvre des actions non contractuelles (travaux/interventions éventuels hors contrats)</b>			€
2.1 Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisation ou participation à des réunions	20,0		
2.2 Participation / promotion de mesures administratives et réglementaires	8,0		
2.3 Participation / promotion de mesures foncières	0,0		
2.4 Préparation / contribution à la rédaction de cahiers de charges, de formations (préparation de travaux : protection/ restauration roselières, lutte contre jussie, lutte contre le Ragondin...)	250,0		
2.5 Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat	198,0		
<b>3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique</b>			€
3.1 Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet	5,9		
3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations	1,0		
3.3 Veille locale et alerte	3,0		
<b>4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (études et mise à jour des données du site)</b>			€
4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site : appui à l'étude des chaînes d'étang, montage de l'acquisition de la donnée topographique par LIDAR	121,0		3440,42
4.2 Mesures de suivi (suivi des effets des mesures de gestion, de l'efficacité de mesures expérimentales) - suivi piscivore, recherche Guifette	100,0		
4.3 Évaluation (suivi de populations d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...) - recherche sites cuivré, prospections, diagnostic succinct de propriétés	50,5		
<b>5. Communication, sensibilisation et information (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)</b>			€
5.1 articles, communication EEE	100,0		
<b>6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)</b>			€
6.1 Ramsar, ENS	40,0		

<b>7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site</b>			<b>€</b>
7.1 Préparation et tenue des copils, des groupes de travail, préparation des compte-rendus	80,0		
7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics	42,0		
<b>8. Mises à jour du Docob (toiletage ou révision du Docob)</b>			<b>€</b>
8.1 Appui à la révision	220,0		
<b>9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité</b>			<b>€</b>
9.1 Rapport d'activité annuel	26,0		
9.2 Renseignement de SUDOCO (logiciel de suivi des Docobs)			
<b>10. Frais de déplacements / Autres frais</b>			<b>€</b>
10.1 Déplacements + repas			348,82
10.2 Participation aux journées du réseau N2000			
10.3 Autres : formation, journée séminaire			
Frais indirects			6358,01
Total frais de personnel animateur	1281,4		38946,3
<b>TOTAL HT</b>			<b>€</b>
<b>TVA</b>			<b>€</b>
<b>TOTAL TTC (frais de personnel, frais divers, étude)</b>			<b>49093,6</b>

La CC Dombes reste disponible pour fournir tout document supplémentaire. Les différentes présentations de réunion pourront être fournies rapidement s'il paraît pertinent de les joindre.



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

L'animation du site Natura 2000 de la Dombes (FR8212016-FR8201635) est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : l'Europe investit dans les zones rurales.

Objectif : mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur des espèces sauvages et des milieux naturels de la Dombes, en particulier les étangs.



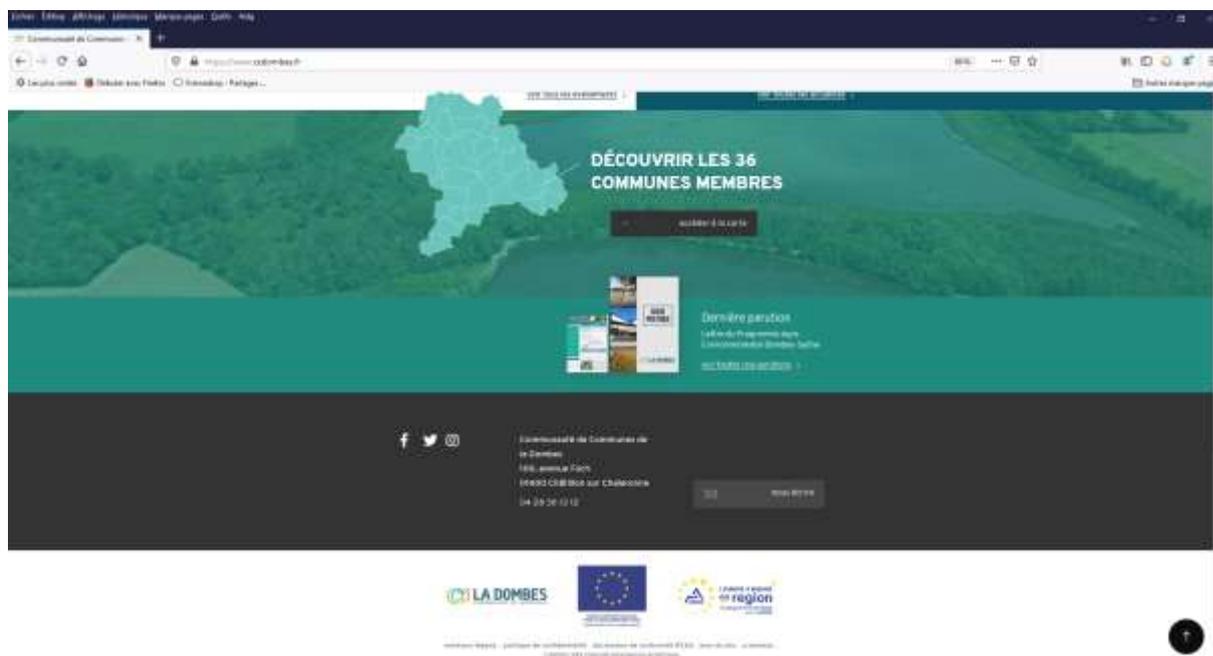
Figure 1 / Panneau de publicité EU à l'entrée (format A3) de l'accueil des locaux de la CC Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne



Figure 2/ Page dédiée à Natura 2000, si web de la CC Dombes



Figure 2/ page d'entrée du site de la CC Dombes



# Ragondins : ils ont rongé la Dombes !



Ragondin  
Népal



19 LE CHASSEUR FRANÇAIS - JANVIER 2020

Dans l'Ain, les 1300 étangs dombistes représentent un écosystème complexe où interagissent pisciculture, exploitation agricole et chasse. Pour les acteurs locaux, le ragondin joue les trouble-fête. Un plan d'action se voulant fédérateur vise à limiter sa population. Par Yves Thomassin (texte et photos)

**C'**est dans la boue de Chalansot que commencent notre enquête. La Communauté de Communes de la Dombes y a installé le bureau de Pierre Lévisse, chargé de mission Natura 2000/projets agro-environnementaux et climatiques. Un agent technique est sur le point d'être recruté : son poste sera consacré à hauteur de 75 % à la problématique ragondin ; car il importe de créer du lien entre acteurs concernés, au premier rang desquels les propriétaires intervenant isolément dans leur lutte contre l'insupportable nuisance... ou n'intervenant pas du tout, faute de temps ou par méconnaissance des enjeux économiques, environnementaux et sanitaires.

Depuis leur création par les années milieus, les étangs dombistes sont organisés en chaînes, ce qui rend difficile l'entre-entretien des uns des autres dans la gestion de l'eau. Les grandes propriétés, avec leurs gardes-pêchiers attitrés, appartiennent pour l'essentiel au passé ; par le jeu des successions de patronnages, les dotations ne sont renouvelées. Un propriétaire qui continue de piéger voit parfois ses efforts compensés par l'action de son voisin chez qui les ragondins prospèrent et recolonisent aussitôt les territoires asséchés. Le technicien que nous allons recruter, précise Pierre Lévisse, aura un rôle de coordinateur car seule une action globale et concertée peut porter ses fruits. Des exclos grillagés empêchant les ragondins d'accéder à des parcelles couvrant des surfaces de 2000 m<sup>2</sup> à 10 hectares sont à l'étude.

**Ragondins et avifaune aquatique**  
À la station ONCFS de Bâzeux, Jeff Royer (notre lanceur d'alerte) confirme que cette technique des exclos, préalablement supervisée par l'Office sur de petites superficies, a donné des résultats encourageants : « Le retour rapide de la végétation au sein de zones grillagées, préservées de la dent de ragondin est toujours une grande surprise pour les gestionnaires. Nous avons constaté qu'une espèce comme le hérisson n'a pas eu de mal à se reproduire sur les étangs français de pisciculture. En dépit d'une gestion piscicole ou cynégétique pouvant varier d'une région à l'autre, les couples de ce canard produisent moins de nichées qu'il y a une vingtaine d'années. De plus, la taille de ces nichées peu après l'éclosion a diminué partout. Ce phénomène, commun à toutes les régions étudiées (Dombes, Brenne,

### Notre lanceur d'alerte

**"L'impact du ragondin sur la végétation aquatique est très sous-estimé."**

Jeff Royer, chef de projet "habitats zones humides" à l'ONCFS  
"En effet, le ragondin a une incidence considérable sur l'écologie des étangs, qui pourrait contribuer à expliquer des phénomènes de grande ampleur, comme, par exemple, la raréfaction démographique de certains oiseaux d'eau."



20 LE CHASSEUR FRANÇAIS - JANVIER 2020



**"Seule une action globale peut porter ses fruits"**

Pierre Lévisse, chargé de mission Natura 2000/projets agro-environnementaux et climatiques.

Solognot, Fovez), pointe vraisemblablement du doigt une même cause. Depuis l'arrivée du ragondin, l'invasion spectaculaire des herbues végétales où les asiatides installent leur nid ne rendrait-elle pas les pontes plus vulnérables en facilitant la prospection des prédateurs ?

Un piégeage incontournable Si cette suspicion s'avère exacte, les chasseurs sont donc directement concernés par la végétation de ragondin. Comme le sont les pisciculteurs et les agriculteurs dont nous rencontrerons un représentant à ce 3e stade de notre enquête. Jean-Luc Payet Pigeon précise



**"Le pelletage ? 1 000 € aux 10 ha tous les 4 ans"**

J.-L. Payet Pigeon, président de l'Association de développement de l'aquaculture et de la pêche.



**Sur un étang de 120 hectares, 700 ragondins ont été piégés en un an !**



**"Des propriétaires d'étang interdisent l'accès à nos piègeurs"**

Jean-Jacques Fricot, président de l'Association départementale des piègeurs et gardes de l'Ain.

L'Association de développement de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en Arvergne - Rhône-Alpes. Sur la chaudière d'étang où nous nous rendons, notre homme nous montre une nouvelle bouche béante dans la berge : la preuve qu'il ne faut jamais baisser la garde. Malgré sa vigilance, son terrain de pelletage par une entreprise spécialisée ne coûtant environ 1000 € aux 10 ha d'eau tous les 4 ans - un cycle classique couvrant la mise en eau et l'assoc agricole - réveille Jean-Luc Payet Pigeon Sans parler du masque à gaz sur le maïs où le rongeur fait bouquet... À la dernière étape de notre parcours dombiste, rendez-vous est



### Un risque sanitaire sous-estimé

La leptospirose est une maladie émergente véhiculée par une bactérie qui s'introduit par les pores dilatés d'une peau mouillée, les lésions et les muqueuses. Elle provoque des symptômes pseudo-grippaux mais peut endommager les reins, les poumons ou le système nerveux, avec une issue parfois mortelle. Les rongeurs, dont le ragondin, propagent les leptospires par leur urine. Au niveau national, des prélèvements dans 29 départements ont montré que 49 % des ragondins étaient porteurs (avec des variations de 22 à 92 % selon les secteurs). Pour la Dombes, une étude vétérinaire sur 40 individus a révélé en 2010 une sérovalence de 62,5 % en moyenne avec de fortes disparités entre étangs. Dans tous les cas, les ragondins morts ou vivants sont donc à manipuler avec des gants !

d'écouter aussi pile mille les cages piégées vacillantes ou jetées à l'eau par des populations citadines (touristes ou promeneurs) ne comprenant pas l'intérêt du piégeage ; ainsi que les difficultés d'assurer la relève dans les étangs des piégeurs bénévoles soustraits à une réglementation imposant un contrôle quantitatif des pièges. Au vu de tous ces éléments, la mission de l'agent technique recruté par la Communauté de Communes de la Dombes dans le cadre d'un CDD d'une année sera capitale. Parviendra-t-il à modifier une « dynamique ragondin » après des différents acteurs dombistes confrontés à d'autres difficultés - le maintien



Ugh ! que delecto esturimur si deturum autem non ponitur que du stress d'eau des étangs n'était pas la mortelle dans la cocotte préoccupant des curieuses articles ? Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur l'évolution de ce territoire qui, sur des de cent 90 l'est connu il y a 50 ans, a subi de si profondes bouleversements que le rongeur ne saurait être tenu pour être responsable.

Vous êtes témoins d'un phénomène qui vous choque ou vous intrigue ? Un site naturel qui se dégrade, des destructions volontaires, une espèce qui vous semble se raréfier, etc. Écrivez au Chasseur Français Alerte Nature, 8, rue François-Ory, 92548 Montrouge cedex ou contactez-nous via notre site ou Facebook <https://www.facebook.com/lechasseurfrancais>

**ALERTE NATURE**

**LE CHASSEUR FRANÇAIS TV**

21 LE CHASSEUR FRANÇAIS - JANVIER 2020

Figure 4/ article du chasseurs français de janvier 2020



**ANNEE 2020**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Loi n°95-101 du 2 février 1995  
Décret n°2007-675 du 2 mai 2007  
Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015*

Communauté de Communes de la Dombes  
100 Avenue Foch  
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

[www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)

# Préambule

Depuis 1995 (décret n°95-635 du 06/05/1995), le Maire (ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale lorsque la commune lui a transféré la compétence concernée) est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement (RPQS), et ce quel que soit leur mode d'exploitation (régie ou délégation).

Cette disposition, inscrite dans la loi dite « Barnier » du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, vise à améliorer la transparence de ces services et à apporter à leurs usagers plus de lisibilité quant à leur gestion et leur financement.

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 précise quel doit être le contenu de ces rapports et quels indicateurs techniques et financiers doivent être utilisés. Ce décret a été complété par celui du 2 mai 2007 (décret n°2007-675 annexe VI) lequel précise les indicateurs de performance devant apparaître dans les rapports annuels.

Le RPQS doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Dans le cas d'un SPANC porté par une Communauté de communes, le maire de chacune des communes membres doit ensuite présenter le RPQS à son conseil municipal (pour information seulement), au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est ensuite mis à disposition du public dans chaque commune, dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au siège de la Communauté. A noter également que le RPQS est transmis pour information au Préfet de Département, ainsi qu'à l'Agence Française pour la Biodiversité.

**Le rapport annuel présenté ici concerne l'exercice 2020 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes de la Dombes. Il s'agit du quatrième RPQS de ce service depuis la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des Communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. 2017 constitue donc l'année de référence pour ce service. Pour les données antérieures, il est nécessaire de se référer aux rapports rédigés par les services de l'époque.**

# Sommaire

<b>1</b>	<b><i>Présentation générale du service public d'assainissement non collectif</i></b> .....	<b>4</b>
1.1	Pourquoi un service dédié à l'assainissement individuel ?.....	4
1.2	Le SPANC de la Communauté de communes de la Dombes .....	4
1.3	Missions du service .....	6
1.4	Moyens du service.....	10
<b>2</b>	<b><i>Indicateurs techniques</i></b> .....	<b>10</b>
2.1	Données générales 2020.....	10
2.2	Contrôles 2020 .....	12
2.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) .....	12
2.4	Service d'entretien .....	13
<b>3</b>	<b><i>Indicateurs financiers - tarifs</i></b> .....	<b>14</b>

## 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 1.1 Pourquoi un service dédié à l'assainissement individuel ?

En France, environ cinq millions de foyers (soit environ 20 % de la population), ne sont pas raccordables à un réseau public de collecte et de traitement des eaux usées car situés en retrait de zones desservies. Ces habitations ont de fait l'obligation d'être dotées d'un dispositif d'assainissement autonome pour traiter, à même la parcelle, leurs eaux usées domestiques avant rejet dans le milieu naturel. On distingue ainsi ce qui relève de l'assainissement collectif (AC) et de l'assainissement non collectif (ANC).

Depuis 1992 et la publication de Loi sur l'Eau du 3 janvier, les communes ont le devoir d'assurer le suivi des installations d'assainissement autonome, même si elles n'en sont pas maître-d'ouvrage. En effet, une installation d'assainissement non collectif défectueuse ou mal entretenue peut présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. Celles situées en amont de zones sensibles (aires d'alimentation de captage en eau potable, zones de baignade, etc...) peuvent impacter la qualité de la ressource en eau (on estime que l'ANC représente environ 5 % de l'ensemble des pressions polluantes au niveau national). C'est pourquoi ces installations doivent être contrôlées régulièrement par les pouvoirs publics pour s'assurer que leurs usagers respectent l'obligation d'entretien et les inviter le cas échéant à faire le nécessaire (vidange, sécurisation, voire travaux de mise aux normes).

Les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) sont les services en charge de ce suivi. Ils sont portés ou par la commune, ou par un Etablissement Public de Coopération Intercommunal lorsque cette compétence leur a été transférée (par exemple un syndicat ou une Communauté de communes). Les SPANC sont des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC), et doivent à ce titre disposer de leur propre budget annexe (*article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales* - CGCT). Les budgets SPANC doivent être équilibrés.

#### **Les missions obligatoires du SPANC sont :**

- l'information des usagers
- le diagnostic des installations existantes (initial et en cas de vente) et leur contrôle périodique de bon fonctionnement,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter.

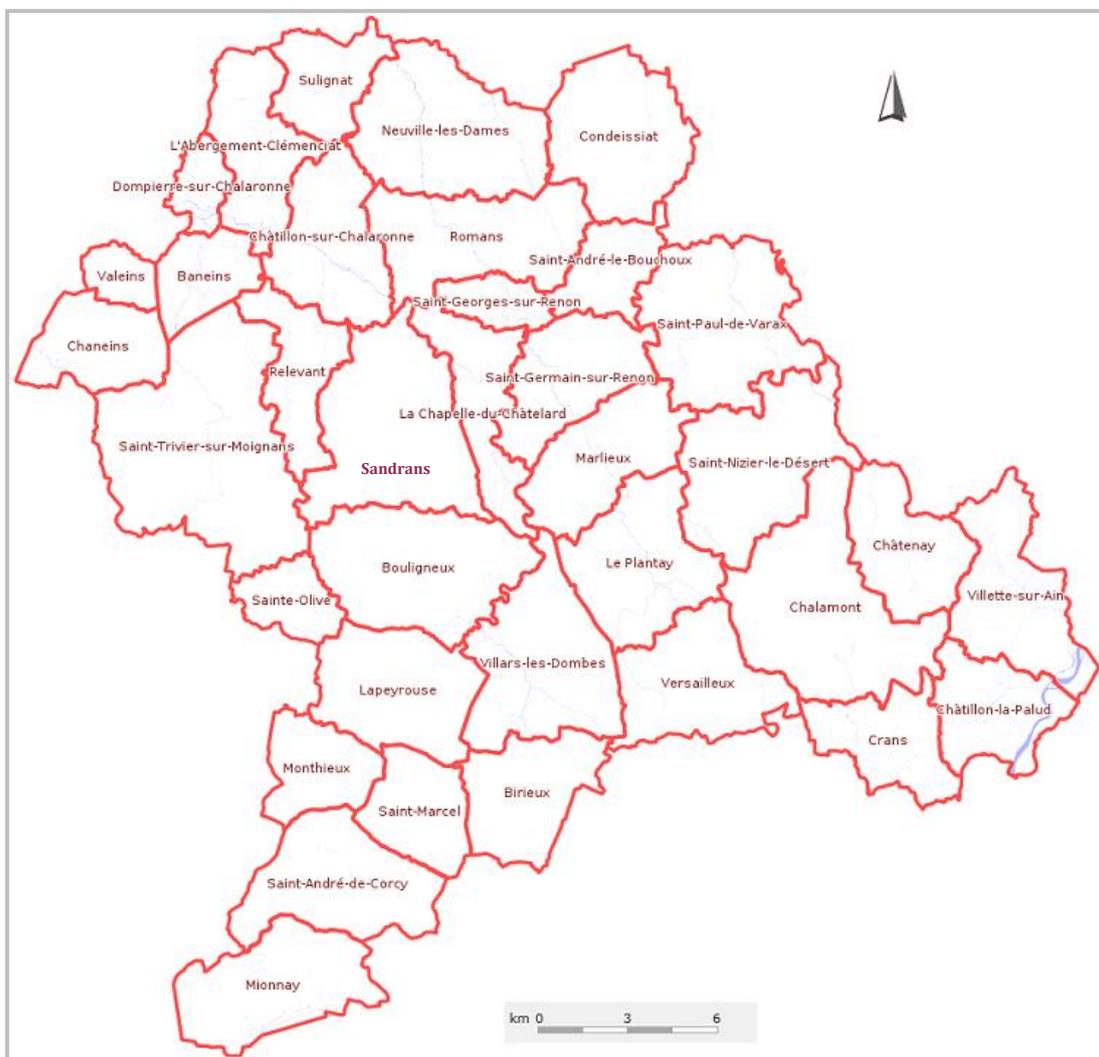
#### **Les missions facultatives peuvent être :**

- l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif,
- l'aide à la réhabilitation des ouvrages.

### 1.2 Le SPANC de la Communauté de communes de la Dombes

La Communauté de Communes de la Dombes est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des Communautés de commune Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. Elle couvre

36 communes, 631 km<sup>2</sup>, pour une population totale d'environ 39 490 habitants (population INSEE municipale 01/01/2019).



**Figure 1 : le territoire de la Communauté de communes de la Dombes**

COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE
Baneins	611	L'abergement Clémenciat	794	Saint Germain sur Renon	240
Birieux	287	Lapeyrouse	328	Saint Marcel en dombes	1 304
Bouligneux	334	Le Plantay	573	Saint Nizier le Désert	935
Chalamont	2 484	Marlieux	1 207	Saint Paul de Varax	1 549
Chaneins	925	Mionnay	2 147	Saint Triviers / Moignans	1 840
Châtenay	345	Monthieux	669	Sainte Olive	285
Chatillon la Palud	1 652	Neuville les Dames	1 531	Sandrans	535
Châtillon sur Chalaronne	5 060	Relevant	468	Sulignat	598
Condeissiat	835	Romans	594	Valeins	131
Crans	270	Saint André de Corcy	3 408	Versailleux	447
Dompière sur Chalaronne	445	Saint André le Bouchoux	396	Villars les Dombes	4 884
La Chapelle du Châtelard	393	Saint Georges sur Renon	219	Villette sur Ain	767

**Tableau 1 : population communale**

Avant leur fusion en 2017, les Communautés de communes Chalaronne Centre et Centre Dombes étaient déjà compétentes en matière d'ANC. Sur le périmètre du Canton de Chalamont, chaque commune exerçait jusque-là cette compétence en direct.

Au moment de la fusion, il a été décidé de transférer à la nouvelle Communauté de communes l'exercice de la compétence ANC sur l'ensemble de son périmètre. La CCD porte ainsi le SPANC au titre de compétence facultative, service qui englobe toutes les missions obligatoires et facultatives (cf. règlement du SPANC adopté par délibération du 9 mars 2017).

## 1.3 Missions du service

---

### 1.3.1 Information, conseils et assistance

---

La première vocation du SPANC est d'apporter à ses usagers un avis éclairé pour toute question relative à l'assainissement autonome, par exemple en cas de dysfonctionnement de l'installation, ou dans une démarche de mise en conformité (avantages et inconvénients des différentes filières, formulaire de demande d'autorisation entreprise, entreprises, etc...).

Le service doit par ailleurs apporter une information claire aux abonnés sur leurs droits et devoirs, en particulier lors des contrôles sur le terrain.

Pour garantir aux usagers l'accès à une information à jour des dernières évolutions réglementaire, le rôle du SPANC est aussi de travailler en temps masqué pour :

- Maintenir une veille technique et réglementaire,
- Participer au travail en réseau, par exemple celui du GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) et du SATAA (Service d'Assistance Technique aux gestionnaires d'Assainissement Autonome du Conseil général de l'Ain) qui, par l'animation régulière de groupes d'échanges, mettent le service en contact avec tous les interlocuteurs régionaux de l'assainissement non collectif,

### 1.3.2 Le contrôle des installations existantes

---

- **Le diagnostic initial** : état des lieux général

Réglementairement, tout SPANC devait répertorier avant le 31/12/2012 tous les systèmes d'assainissement présents sur son territoire en évaluant la conformité de chaque dispositif. Ce diagnostic initial était destiné à :

- Vérifier l'existence d'une installation d'assainissement non collectif pour les habitations non raccordées à un réseau collectif d'assainissement
- Caractériser la nature et l'état de ces installations
- Evaluer le bon/mauvais fonctionnement des installations
- Identifier les problèmes de pollution manifestes

A ce jour, la quasi-totalité des installations d'ANC ont été répertoriées et évaluées.

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien**

Le contrôle périodique de bon fonctionnement s'adresse aux installations ayant déjà fait l'objet d'un contrôle.

Ce contrôle a pour but de vérifier :

- Si la filière fonctionne convenablement,
- Si les ouvrages n'ont pas subi de détérioration et s'ils sont entretenus correctement,
- S'il n'y a pas de risque sanitaire pour le voisinage ou d'impact sensible sur l'environnement

Pour les installations de moins de 21 EH, le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien est effectué en moyenne tous les dix (10) ans. Cette périodicité peut être revue à tout moment par la Communauté de Communes de la Dombes. En particuliers, des contrôles ponctuels et inopinés peuvent être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

Pour les installations de capacité supérieure ou égale à 21 EH, ce contrôle périodique s'effectue au maximum tous les trois (3) ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public d'assainissement collectif, un diagnostic complet de l'installation datant de moins de 3 ans doit être fourni (articles L.271-4 et L.271-5 du code de la construction et de l'habitation et la Loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »). Le contrôle périodique peut donc être anticipé lorsqu'une vente est programmée pour un bien contrôlé il y a plus de trois ans.

### 1.3.3 Le contrôle du neuf

---

Que ce soit dans le cadre d'une nouvelle construction ou de la réhabilitation d'une installation existante, chaque installation d'un nouveau dispositif d'assainissement autonome est soumise à :

- Contrôle de conception pour une validation en amont du projet (bon dimensionnement, solution techniquement adaptée, critères d'implantation respectés, points de rejets autorisés, etc...),
- Contrôle de réalisation pour la validation de la bonne mise en œuvre des équipements (toutes les eaux usées sont-elles bien raccordées, les eaux pluviales sont-elles déconnectées, présence des ventilations, etc...)

A l'issue du contrôle de réalisation, un rapport est remis à l'utilisateur faisant état de la conformité de l'installation et des éventuels points à corriger.

### 1.3.4 Soutien technique auprès des élus

---

Le service se tient à disposition des élus communaux et en particulier des Maires, qui conservent leur pouvoir de police spécial en matière d'assainissement, pour faire remonter les situations à problème (mauvais fonctionnement d'installation engendrant des conflits de voisinage, des problèmes de salubrité publique, etc...).

### 1.3.5 Service d'entretien

---

Un système d'assainissement ne fonctionne durablement que s'il est correctement entretenu. Cet entretien commence par une vidange régulière, à déclencher dès que le niveau de boues est atteint (30% de la hauteur pour une micro-station, 50% de la hauteur pour une fosse toutes eaux). Pour des considérations économiques, ces vidanges sont souvent négligées.

Pour faire baisser le coût d'une vidange et encourager un meilleur entretien des installations, notre SPANC organise depuis plusieurs années des **tournées de vidanges groupées** dans le cadre de marchés à bon de commande avec des sociétés de vidange agréées. **Le gain pour l'utilisateur est de l'ordre de 200€.**

Arrivé à terme le 31/12/2019, l'accord cadre à bons de commande a dû être renégocié. A l'issue de la procédure de consultation (2 offres reçues), **un nouveau marché a pu être signé le 25/06/2020 pour une durée de 4 ans avec l'entreprise BIAJOUX.**

**Dans le cadre de ce nouveau marché, des tournées de vidanges peuvent être programmées tous les mois pour faciliter le recours à ce service et réduire le temps d'attente.**

Nous rappelons que l'accès au service entretien se fait sur demande (chaque usager intéressé doit s'inscrire via un bon de commande).

***Rappel :***

Pour ce qui concerne la vidange des installations, seules les entreprises disposant d'un agrément préfectoral sont habilitées à prendre en charge les matières de vidange. Ceci garantit une bonne prise en charge des boues et leur traitement en filières adaptées. En outre le vidangeur est tenu de fournir à l'utilisateur, après intervention, un bordereau de suivi des matières de vidange indiquant le volume d'effluents collectés et leur lieu d'évacuation.

### 1.3.6 Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

---

Autre compétence facultative, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement. Cette compétence permet au SPANC de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour en faire bénéficier les usagers éligibles. Là encore, il s'agit d'encourager une démarche de réduction de la pollution diffuse due aux dispositifs dysfonctionnant.

Toutes les installations d'assainissement non collectif ne sont pas concernées par ces subventions. Les installations éligibles au titre de la réhabilitation doivent notamment présenter un risque environnemental et/ou sanitaire, et avoir été réalisées antérieurement à l'arrêté ministériel du 6 mai 1996.

Malheureusement, le montant des aides disponibles a été revu à la baisse suite à l'abandon du dispositif par le principal contributeur, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. De fait, aucun nouveau programme de réhabilitation n'a été porté depuis celui de 2017.

### 1.3.7 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur, mis en place par le décret 2007-675 du 2 mai 2007, permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. Il s'évalue avec la grille d'analyse suivante :

#### [Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif] (D302.0)

1- Définition	Dimension Développement durable	◆ Performance environnementale : maîtrise des pollutions domestiques dans les zones non desservies par l'assainissement collectif
	Finalité	◆ Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif
	Définition	◆ Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).
	Unité	◆ Sans dimension (valeur de 0 à 140)
	Fréquence de détermination	◆ Annuelle. L'indicateur décrit la situation de l'assainissement non collectif au 31 décembre de l'année N
	Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)	◆ Les collectivités dont la totalité du territoire est desservi par l'assainissement collectif ne sont pas concernées
	2- Calcul	Données nécessaires
Producteur des données		◆ Collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif
Échelle de calcul		◆ Les données correspondent au périmètre de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif
Règles de calcul		◆ Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A et B ci-dessous. La partie A n'est prise en compte que si le total obtenu pour la partie A est 100 <b>Partie A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 points)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>20 points (VP168)</b> Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération</li> <li>• <b>20 points (VP169)</b> Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération</li> <li>• <b>30 points (VP170)</b> Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.</li> <li>• <b>30 points (VP171)</b> Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.</li> </ul> <b>Partie B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 points)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>10 points (VP172)</b> Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations</li> <li>• <b>20 points (VP173)</b> Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations</li> <li>• <b>10 points (VP174)</b> Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange</li> </ul> <i>Nota</i> : On commence par faire la somme des points pour les éléments du tableau A. Si cette somme est égale à 100, on fait aussi la somme des points pour les éléments du tableau B (dans ce cas, la valeur de l'indicateur peut dépasser 100 - maximum 140) <i>Nota</i> : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.

D302.0\_fiche\_V140318.doc

La note du SPANC de la Dombes est de 120 sur 140 :

- **100 sur 100 concernant les compétences obligatoires.** Le zonage d'assainissement ne relève pas d'une compétence communautaire mais toutes les communes ont arrêté leur zonage d'assainissement collectif/non collectif, document sur lesquels se base le SPANC pour connaître son périmètre d'intervention.
- **20 sur 40 concernant les compétences facultatives,** c'est-à-dire la mise en place d'un service capable d'assurer, à la demande de l'usager, l'entretien de l'installation et le traitement des matières de vidange.

## 1.4 Moyens du service

### 1.4.1 Moyens humains

Pour l'année 2020, le service ANC est resté structuré de la façon la suivante :

- **1 Elu référent** : le Vice-président en charge de l'assainissement, pour le portage politique des décisions en lien avec le SPANC
- **2 Agents** : un agent (1 ETP) pour le contrôle des installations et à la rédaction des compte rendus, un autre (0.5 ETP) pour le suivi administratif (contrôles de conception, facturation, contrats, litiges, etc...)

### 1.4.2 Moyens matériels

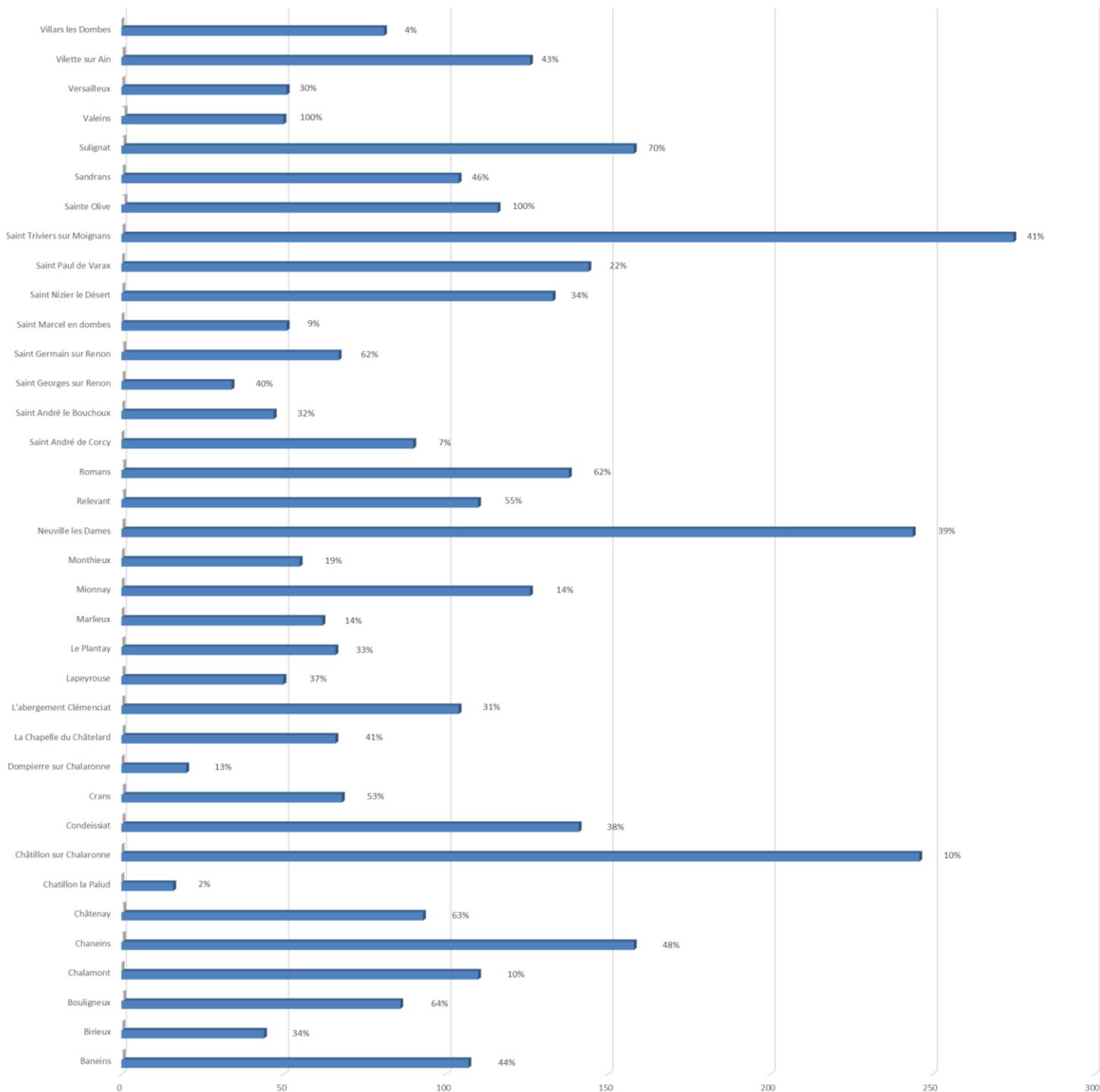
- Un véhicule utilitaire de type Opel Combo (acheté d'occasion en juillet 2017)
- 2 ordinateurs avec périphériques (réseau, photocopieur couleur en réseau, etc...)
- Un logiciel spécifique de gestion de l'assainissement non collectif
- Un logiciel de cartographie SIG (Système d'Information Géographique)
- Un appareil photo numérique
- Une caméra d'inspection pour canalisation
- 2 bureaux

## 2 INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 Données générales 2020

Nombre de communes membres	36
Population totale (recensement INSEE 2017 entrant en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2019)	39 490 habitants
<b>Foyers abonnés du service assainissement non collectif</b>	<b>3 600</b>

### Nombre d'installations ANC par commune (et pourcentage de foyers non raccordés)



## 2.2 Contrôles 2020

Compte tenu du nombre de communes que compte la Communauté de communes de la Dombes (36), retranscrire le bilan des contrôles par commune, sous forme de tableaux ou de graphiques ne serait pas lisible. Nous préférons désormais présenter les chiffres globaux.

Ainsi, les éléments à retenir suite à nos interventions 2020 sont les suivants :

- **287 contrôles de bon fonctionnement**, dont 110 dans le cadre de ventes. En particulier, l'ensemble des dispositifs ANC de la commune de St Nizier le Désert (133 installations) ont été contrôlés en 2020.
- **43 contrôles de réalisation** (38 réhabilitations / 5 créations)
- **52 demandes d'autorisations instruites** (20 créations / 32 réhabilitations)

## 2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur est à considérer avec beaucoup de précautions. En effet, la conformité d'une installation s'apprécie lors de nos visites au regard des critères suivants :

- L'installation est-elle complète (prétraitement + traitement), bien dimensionnée et correctement mise en œuvre ?
- L'installation fonctionne-t-elle correctement (est-elle correctement entretenue, le traitement est-il adapté à la nature du sol, dysfonctionnement lié à la défaillance d'un composant du système, etc...) ?
- L'installation présente-t-elle un risque de pollution pour l'environnement ou de contamination pour les personnes ? En particulier les eaux pluviales sont-elles bien déconnectées du système de collecte des eaux usées (très difficile à apprécier sur les constructions anciennes)

Ainsi, un système déclaré conforme peut tout-à-fait se dégrader et perdre ce statut, en particulier s'il est mal entretenu (pour cette raison les contrôles sont valables trois ans maximum, dans le cadre de vente notamment).

Enfin, cette évaluation comporte une part de subjectivité. Dans la mesure où ces contrôles ont été opérés par des personnes différentes (parce que réalisés par des SPANC différents à l'époque), certains systèmes ont pu être jugés conformes par les uns, alors qu'ils ne l'auraient pas été par les autres. De fait, il est difficile de définir avec précision un taux de conformité global pour les quelques 3600 installations que compte notre territoire.

Nous pouvons dire néanmoins que, à la vue de nos observations :

- 30% des installations sont bien conçues et fonctionnent convenablement
- 40% des installations sont incomplètes, ou mal dimensionnées, mais ne présentent pas de risques marqués pour les personnes ou l'environnement
- 30% des installations sont complètement obsolètes, voire inexistantes, et présentent des risques pour les personnes et l'environnement.

Cette situation tend à s'améliorer progressivement, au rythme des ventes et des réhabilitations.

## 2.4 Service d'entretien

Dans le cadre d'un marché à bons de commande notifié le 25 juin 2020, l'entreprise Biajoux de Bourg-en-Bresse intervient pour le compte de la Communauté de communes chez les particuliers volontaires pour la vidange de leur installation. Ce service de vidanges groupées permet aux particuliers de bénéficier de tarifs attractifs, nettement inférieurs à ceux dont ils pourraient bénéficier en s'adressant directement à une entreprise de vidange agréée (le prestataire facture la CCD qui refacture ensuite aux usagers concernés). Les tarifs appliqués par le SPANC sont exactement les mêmes que ceux pratiqués par le prestataire dans le cadre du marché (autrement dit, la collectivité ne réalise aucune marge sur ces prestations).

Prestation commandée	Prix unitaire € TTC (TVA 10%)
Vidange d'une <b>fosse septique/toutes eaux/filtre compact jusqu'à 2 000 litres</b> (inclus et 30 ml. de tuyaux)	115.5
Vidange d'une <b>fosse septique/toutes eaux/filtre compact de 2 001 à 4 000 litres</b> (inclus et 30 ml. de tuyaux)	130.9
Vidange d'une <b>micro-station de 1 à 6 EH</b>	152.9
Vidange d'une <b>micro-station de 7 à 10 EH</b>	163.9
Vidange d'un <b>bac dégraisseur seul</b>	88
<b>Plus-value</b> pour mise en place de longueurs de tuyaux supérieure à 30 ml. (par tranche de 10 m. supplémentaires)	11.55
<b>Plus-value</b> à la prestation de base pour un volume supérieur à 4000 litres (par tranche de 1 000 litres supplémentaires)	27.5
<b>Plus-value</b> pour dégagement des regards (si les regards ne sont pas préalablement dégagés)	75.9

En rendant les vidanges plus accessibles financièrement, le SPANC encourage l'entretien régulier des installations, condition nécessaire pour un fonctionnement pérenne et optimal des installations. C'est un vrai levier pour limiter l'impact des systèmes d'assainissement autonomes sur l'environnement.

En 2020, par l'intermédiaire de ce service, et sur 6 mois seulement :

- 191 installations ont été vidangées (29 tournées)
- 19 installations ont été vidangées en urgence
- 570 m<sup>3</sup> d'effluents pompés, 245 m<sup>3</sup> de boues transportées et traitées (325 m<sup>3</sup> d'effluents réinjectés)
- Un montant total de 27 750 € a été refacturé aux usagers

### 3 INDICATEURS FINANCIERS - TARIFS

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2017 instaurant le règlement du service ANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Dombes est financé par une **redevance forfaitaire annuelle**. Son montant, fixé par l'annexe 2 de ce règlement, s'élève à **24 € TTC** par an et par installation d'assainissement autonome. Cette redevance constitue la base de financement du service. Comme le précise l'article R.2224-19-5 du CGCT, la redevance d'assainissement non collectif « comprend une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations ». Elle permet donc de couvrir les coûts des différents contrôles des installations existantes, à l'exception donc des diagnostics vente.

La redevance d'assainissement non collectif est facturée au titulaire de l'abonnement « eau potable », qui coïncide avec l'usager du dispositif d'assainissement. La redevance est donc payée tantôt par le propriétaire occupant, tantôt par le locataire. La redevance est par conséquent facturée en deux fois via les factures d'eau potable semestrielles, perçue par les sociétés fermières puis reversée à la Communauté de communes dans le cadre de conventions de facturation. Les délégataires sont rémunérés pour cette prestation de facturation/recouvrement/reversement (montant forfaitaire allant, selon le périmètre concerné, de 1.5 à 1.80 par facture émise).

**Les recettes annuelles du SPANC liées à la redevance ANC, parts délégataires déduites, sont de l'ordre de 73 000 euros par an.**

Cette redevance n'englobe pas le coût des diagnostics réalisés en cas de vente d'un immeuble, ni le coût des contrôles de conception / réalisation pour les constructions neuves. Ces prestations-là font l'objet d'une tarification spécifique (cf. annexe 3 du règlement du SPANC) :

- Coût d'un diagnostic vente : 120 € TTC
- Coût d'un contrôle de conception-réalisation d'une construction neuve : 120 € par unité d'habitation.

# Rapport annuel

## sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Article D 2224-1 du CGCT  
Décret n°2015-1827 du 31/12/2015



**Communauté de Communes  
de la Dombes**

100 avenue Foch  
01400 Châtillon-sur-Chalaronne  
[www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

### **Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

*Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1*

Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont respectivement définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

# Sommaire

<b>1</b>	<b>LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....</b>	<b>5</b>
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.2	LA COMPETENCE DECHETS .....	6
1.3	L'ORGANISATION DU SERVICE.....	6
1.4	LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES .....	6
<b>2</b>	<b>INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE .....</b>	<b>8</b>
2.1	LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES .....	8
2.2	LA COLLECTE SELECTIVE.....	8
2.3	LES DECHETERIES.....	9
2.4	L'AMIANTE.....	14
2.5	LE REEMPLOI .....	14
2.6	LES TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC) .....	15
<b>3</b>	<b>INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT.....</b>	<b>15</b>
3.1	LE TRI-MECANO-BIOLOGIQUE (OVADE).....	15
3.2	LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	15
3.3	LA VALORISATION MATIERE.....	15
3.4	LA VALORISATION ORGANIQUE (HORS COMPOSTAGE DOMESTIQUE).....	16
3.5	LE REEMPLOI .....	16
3.6	L'ENFOUISSEMENT.....	17
<b>4</b>	<b>EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS .....</b>	<b>18</b>
4.1	EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DES DECHETS.....	18
4.2	COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE.....	20
4.3	TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE DES DECHETS .....	20
<b>5</b>	<b>LA GESTION DU PASSIF .....</b>	<b>21</b>
5.1	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE NEUVILLE-LES-DAMES (LA CHASSAGNE).....	21
5.2	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DU PLANTAY (VAUX) .....	21
<b>6</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>22</b>
6.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	22
6.2	FINANCEMENT DU SERVICE .....	22
6.3	ETUDE DES COUTS 2020 SELON LA METHODE « « COMPTACOUT » .....	23
6.4	SITUATION DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2020.....	24
<b>7</b>	<b>ACTIONS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION .....</b>	<b>25</b>
7.1	ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS.....	25
7.2	LES ACTIONS DE COMMUNICATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC.....	26

## Liste des tableaux et des graphiques

### Liste des tableaux :

Tableau 1 : Liste des communes et population 2020 .....	5
Tableau 2 : Evolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées.....	8
Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté .....	8
Tableau 4 : Evolution des quantités d’EM et de JRM collectés .....	9
Tableau 5 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne .....	9
Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont.....	10
Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes .....	10
Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy .....	10
Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2020 .....	11
Tableau 10 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie .....	11
Tableau 11 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets.....	13
Tableau 12 : Evolution des quantités d’amiante .....	14
Tableau 13 : Evolution des quantités d’objets collectées dans le cadre du réemploi .....	14
Tableau 14 : Evolution des TLC collectés.....	15
Tableau 15 : Filières de valorisation .....	16
Tableau 16 : Evolution de la production de déchets (en tonnes) .....	18
Tableau 17 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an).....	18
Tableau 18 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an) .....	20
Tableau 19 : Taux de valorisation 2020 (hors gravats).....	20
Tableau 20 : Modalités d’exploitation du service Déchets en 2020 .....	22
Tableau 21 : Situation de clôture du Budget Annexe Déchets pour l’exercice 2020 .....	24

### Liste des figures :

Figure 1 : Carte d’implantation des déchèteries en 2020 .....	7
Figure 2 : Quantité de déchets collectés par déchèterie en 2020 .....	12
Figure 3 : Répartition 2020 des flux de déchets par habitant .....	19
Figure 4 : Evolution des ratios par habitant .....	19
Figure 5 : Coûts complet et aidé 2020 en € HT par type de collecte et par habitant .....	23

# 1 LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

## 1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes de la Dombes (CCD) regroupe 36 communes représentant 38 580 habitants (population INSEE municipale 01/01/2020) soit une augmentation de 1,01% par rapport à la population 2019.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Commune	Population municipale (INSEE 01/01/2020)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Baneins	602	68
Birieux	283	18
Bouligneux	328	13
Chalamont	2451	75
Chaneins	910	72
Châtenay	341	23
Châtillon-la-Palud	1584	113
Châtillon-sur-Chalaronne	4859	270
Condeissiat	822	38
Crans	266	20
Dompierre-sur-Chalaronne	435	91
L' Abergement-Clémenciat	776	49
La Chapelle-du-Châtelard	388	29
Lapeyrouse	316	16
Le Plantay	564	28
Marlieux	1112	66
Mionnay	2100	107
Monthieux	646	60
Neuville-les-Dames	1510	57
Relevant	463	37
Romans	590	26
Saint-André-de-Corcy	3354	162
Saint-André-le-Bouchoux	390	42
Sainte-Olive	283	38
Saint-Georges-sur-Renon	214	38
Saint-Germain-sur-Renon	236	15
Saint-Marcel	1279	110
Saint-Nizier-le-Désert	916	37
Saint-Paul-de-Varax	1529	59
Saint-Trivier-sur-Moignans	1799	43
Sandrans	530	18
Sulignat	586	54
Valeins	130	30
Versailleux	438	23
Villars-les-Dombes	4795	195
Villette-sur-Ain	755	39
<b>36 communes</b>	<b>38 580 habitants</b>	<b>61 hab./km<sup>2</sup></b>

Tableau 1 : Liste des communes et population 2020

## **1.2 La compétence Déchets**

---

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est assurée par la Communauté de Communes de la Dombes, laquelle fixe les modalités de collecte par le biais du Règlement de collecte.

La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est déléguée au syndicat mixte ORGANOM.

## **1.3 L'organisation du service**

---

La compétence déchets est mise en œuvre par le Service Environnement de la Communauté de Communes constitué de 16 agents répartis selon les activités suivantes :

- La gestion générale du service (1 personne),
- Le service administratif (4 personnes),
- Le service collecte des déchets ménagers (3 personnes),
- Le service déchèteries (8 personnes).

Le vice-président à la Gestion des déchets pour le mandat actuel est Christophe MONIER.

Une commission Environnement constituée d'élus communautaires et municipaux se réunit régulièrement afin de travailler sur les dossiers afférents au service Environnement.

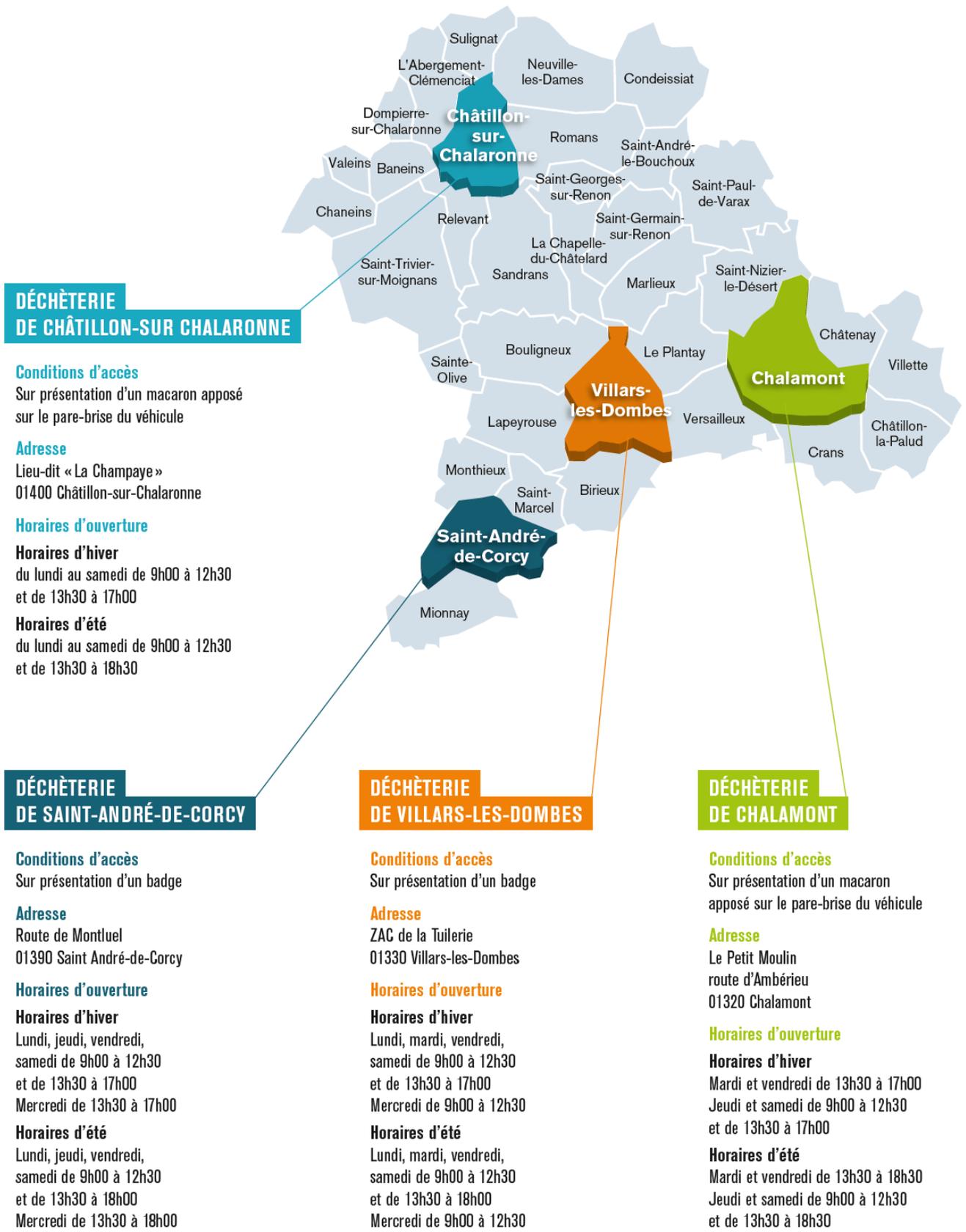
## **1.4 Les équipements communautaires**

---

La CCD dispose de :

- quatre déchèteries situées à Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André-de-Corcy et Villars-les-Dombes (cf. carte).
- un bâtiment de stockage des bacs et des composteurs à Châtillon-sur-Chalaronne.

Le service administratif du service Déchets se situe au siège de la CCD.



**DÉCHÈTERIE DE CHÂTILLON-SUR CHALARONNE**

**Conditions d'accès**  
 Sur présentation d'un macaron apposé sur le pare-brise du véhicule

**Adresse**  
 Lieu-dit « La Champaye »  
 01400 Châtillon-sur-Chalaronne

**Horaires d'ouverture**

**Horaires d'hiver**  
 du lundi au samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00

**Horaires d'été**  
 du lundi au samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 18h30

**DÉCHÈTERIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY**

**Conditions d'accès**  
 Sur présentation d'un badge

**Adresse**  
 Route de Montluel  
 01390 Saint André-de-Corcy

**Horaires d'ouverture**

**Horaires d'hiver**  
 Lundi, jeudi, vendredi,  
 samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00  
 Mercredi de 13h30 à 17h00

**Horaires d'été**  
 Lundi, jeudi, vendredi,  
 samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 18h00  
 Mercredi de 13h30 à 18h00

**DÉCHÈTERIE DE VILLARS-LES-DOBES**

**Conditions d'accès**  
 Sur présentation d'un badge

**Adresse**  
 ZAC de la Tuilerie  
 01330 Villars-les-Dombes

**Horaires d'ouverture**

**Horaires d'hiver**  
 Lundi, mardi, vendredi,  
 samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00  
 Mercredi de 9h00 à 12h30

**Horaires d'été**  
 Lundi, mardi, vendredi,  
 samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 18h00  
 Mercredi de 9h00 à 12h30

**DÉCHÈTERIE DE CHALAMONT**

**Conditions d'accès**  
 Sur présentation d'un macaron apposé sur le pare-brise du véhicule

**Adresse**  
 Le Petit Moulin  
 route d'Ambérieu  
 01320 Chalamont

**Horaires d'ouverture**

**Horaires d'hiver**  
 Mardi et vendredi de 13h30 à 17h00  
 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 17h00

**Horaires d'été**  
 Mardi et vendredi de 13h30 à 18h30  
 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h30  
 et de 13h30 à 18h30

Figure 1 : Carte d'implantation des déchèteries en 2020

## 2 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

### 2.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles correspondent aux déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et restant à éliminer après tri des déchets valorisables.

L'ensemble des 36 communes est collecté en porte-à-porte une fois par semaine. La partie agglomérée de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne bénéficie d'une collecte hebdomadaire supplémentaire.

La collecte est assurée en :

- Régie pour 15 communes (Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).  
La collecte s'effectue uniquement en bacs.
- Prestation de services par la société Suez Environnement pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).  
La collecte s'effectue en bacs ou en sacs.

En 2020, 5 829 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, représentant un ratio de 151 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au quai de transfert du Plantay (01) avant d'être acheminées vers l'usine de valorisation OVADE à Viriat (01).

Le ratio par habitant 2020 est en diminution de 4,3% par rapport à celui constaté en 2019.

	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	6 057 t	6 031 t	5 829 t
	157 kg/hab.	160 kg/hab.	158 kg/hab.	151 kg/hab.

Tableau 2 : Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

### 2.2 La collecte sélective

#### 2.2.1 Collecte sélective du verre

La collecte sélective du verre s'effectue par apport volontaire des habitants aux 129 points de recyclage répartis sur le territoire de la CCD et recensant 167 colonnes aériennes et enterrées.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Guérin.

En 2020, 1 627 tonnes de verre, représentant un ratio de 42 kg/hab. (diminution de 5% par rapport à 2019), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au centre de recyclage Verallia (71).

	2017	2018	2019	2020
Verre	1 517 t	1 622 t	1 696 t	1 627 t
	40 kg/hab.	43 kg/hab.	44 kg/hab.	42 kg/hab.

Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté

## 2.2.2 Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines

La collecte sélective des emballages ménagers (EM) et des journaux/revues/magazines (JRM) s’effectue en :

- apport volontaire pour 15 communes (Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).

37 points de recyclage (125 colonnes : 83 pour les EM et 42 pour les JRM) sont répartis sur les 15 communes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société SUEZ Environnement.

- porte-à-porte pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).

La collecte s’effectue en bacs avec couvercle jaune ou en sacs jaunes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Suez Environnement.

En 2020, 1 877 tonnes d’emballages ménagers et journaux/revues/magazines, représentant un ratio de 49 kg/hab. (diminution de 6% par rapport à 2019), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu’aux centres de tri.

Le taux de refus de tri était de 25 % pour 2019.

	2017	2018	2019	2020
Collecte sélective hors verre	1 857 t	1 935 t	1 968 t	1 877 t
	49 kg/hab.	51 kg/hab.	52 kg/hab.	49 kg/hab.

Tableau 4 : Evolution des quantités d’EM et de JRM collectés

## 2.3 Les déchèteries

### 2.3.1 Conditions d’accès et horaires d’ouverture

#### Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Conditions d’accès : (sur présentation d’un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : Lieu-dit « La Champaye » - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 5 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

#### Déchèterie de Chalamont

Conditions d’accès : (sur présentation d’un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : Le Petit Moulin – Route d’Ambérieu - 01320 Chalamont

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	mardi et vendredi de 13h30 à 17h00 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	mardi et vendredi de 13h30 à 18h30 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

**Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont**

### **Déchèterie de Villars-les-Dombes**

Conditions d’accès : sur présentation d’un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : ZAC de la Tuilerie - 01330 Villars-les-Dombes

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30
<u>Horaires d’été</u> du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 9h00 à 12h30

**Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes**

### **Déchèterie de Saint-André-de-Corcy**

Conditions d’accès : sur présentation d’un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : Route de Montluel - 01390 Saint André-de-Corcy

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 13h30 à 18h00

**Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy**

### 2.3.2 Déchets acceptés

	Chalamont	Châtillon sur	Villars les	Saint André de
Bois en mélange	oui	oui	oui	oui
Mobilier (filière Ecomobilier)	non	oui	oui	non
Encombrants	oui	oui	oui	oui
Cartons	oui	oui	oui	oui
Déchets verts	oui	oui	oui	oui
Métaux	oui	oui	oui	oui
Films plastiques	non	non	oui	oui
Gravats	oui	oui	oui	oui
Plâtre	oui	oui	oui	oui
Pneus	oui	oui	oui	oui
PVC	oui	oui	oui	oui
Lampes à économie d'énergie et néons	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	oui	oui	oui	oui
Piles	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	oui	oui	oui	oui
Déchets Dangereux Spécifiques (huiles de vidange, huiles végétales, peintures, colles, solvants, radiographies, ...)	oui	oui	oui	oui

Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries en 2020

### 2.3.3 Tonnages collectés

En 2020, 13 245 tonnes de déchets, représentant un ratio de 344 kg/hab. (diminution de 6 % par rapport à 2019), ont été collectées dans les quatre déchèteries du territoire de la CCD et transportées vers les filières de valorisation et traitement.

	2017*	2018	2019	2020**	Evolution 2019/2020
Déchèteries	10 142 t	12 932 t	13 983 t	13 245 t	
	<b>270 kg/hab.</b>	<b>341 kg/hab.</b>	<b>366 kg/hab.</b>	<b>344 kg/hab.</b>	<b>- 6%</b>
Chalamont**	900 t	1 733 t	1 833 t	1 746 t	- 5%
Saint André-de-Corcy	2 169 t	2 759 t	3 183 t	2 925 t	- 8%
Villars les Dombes	2 345 t	2 817 t	2 895 t	2 986 t	+ 3%
Châtillon-sur-Chalaronne	4 727 t	5 626 t	6 072 t	5 589 t	- 8%

Tableau 10 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie

\* Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

\*\* Année 2020 : Fermeture des déchèteries de mars à avril (Covid)

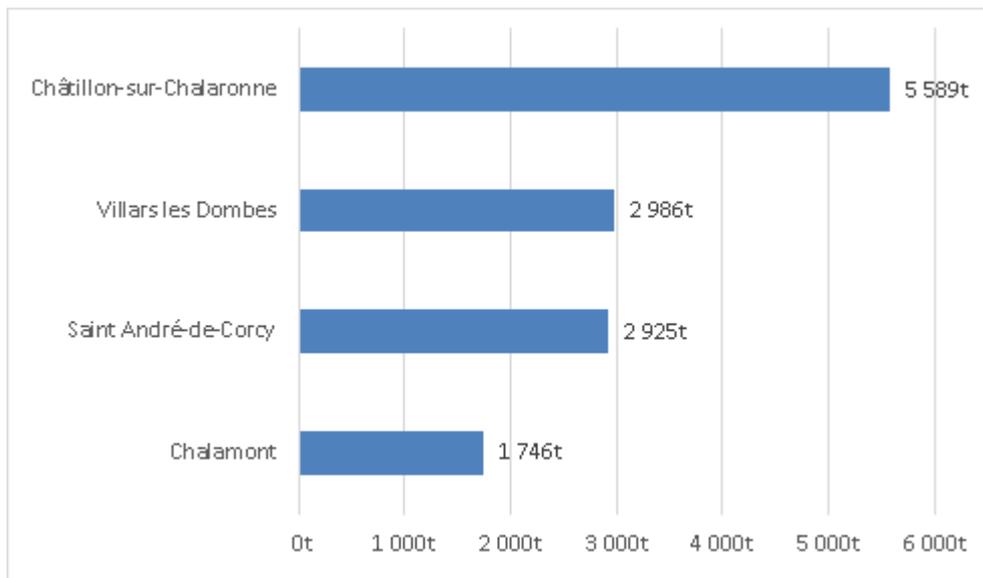


Figure 2 : Quantité de déchets collectés par déchèterie en 2020

Détail des déchets collectés en déchèterie (hors filière réemploi)	2017*	2018	2019	2020**	Evolution entre 2019 et 2020
Bois en mélange	1 216 t	1 941 t	1 977 t	1 894 t	-4,2%
	32 kg/hab.	51 kg/hab.	52 kg/hab.	49kg/hab.	-5,2%
Mobilier (filiale Ecomobilier)	95 t	209 t	418 t	414 t	-1,1%
	3 kg/hab.	6 kg/hab.	11 kg/hab.	11kg/hab.	-2,1%
Encombrants	1 490 t	1 626 t	1 736 t	1 760 t	1,4%
	40 kg/hab.	43 kg/hab.	45,4 kg/hab.	45,6 kg/hab.	0,4%
Cartons	345 t	333 t	387 t	442 t	14,2%
	9 kg/hab.	9 kg/hab.	10 kg/hab.	11kg/hab.	13,1%
Déchets verts	2 963 t	3 749 t	3 970 t	3 215 t	-19,0%
	79 kg/hab.	99 kg/hab.	104 kg/hab.	83kg/hab.	-19,8%
Métaux	470 t	535 t	567 t	597 t	5,4%
	12 kg/hab.	14 kg/hab.	15 kg/hab.	15kg/hab.	4,3%
Films plastiques	24 t	13 t	24 t	4 t	-81,2%
	0,65 kg/hab.	0,34 kg/hab.	0,62 kg/hab.	0,11kg/hab.	-81,4%
Gravats	2 573 t	3 280 t	3 498 t	3 630 t	3,8%
	68 kg/hab.	87 kg/hab.	92 kg/hab.	94kg/hab.	2,8%
Plâtre	403 t	589 t	630 t	562 t	-10,7%
	11 kg/hab.	16 kg/hab.	16 kg/hab.	15kg/hab.	-11,6%
Pneus	67 t	96 t	114 t	105 t	-8,4%
	2 kg/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.	3kg/hab.	-9,3%
PVC	17 t	22 t	40 t	45 t	11,0%
	0,45 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.	1kg/hab.	9,9%
Menuiseries PVC		7 t	9 t	15 t	60,5%
		0,18 kg/hab.	0,25 kg/hab.	0,39kg/hab.	58,9%
Huiles végétales		4 t	5 t	5 t	-3,7%
		0,11 kg/hab.	0,12 kg/hab.	0,12kg/hab.	-4,6%
Huiles moteur		17 t	18 t	17 t	-0,3%
		0,45 kg/hab.	0,46 kg/hab.	0,45kg/hab.	-1,3%
Lampes à économie d'énergie et néons	3 t	1 t	1 t	2 t	159,8%
	0,07 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,05kg/hab.	157,2%
Piles	2,29 t	3,61 t	4,05 t	4,09 t	1,0%
	0,06 kg/hab.	0,10 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,11kg/hab.	0,0%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	374 t	393 t	431 t	417 t	-3,1%
	9,9 kg/hab.	10,4 kg/hab.	11,3 kg/hab.	10,8 kg/hab.	-4,1%
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS - peintures, colles, solvants, ...)	100 t	104 t	154 t	117 t	-24,1%
	2,7 kg/hab.	2,7 kg/hab.	4,0 kg/hab.	3,0 kg/hab.	-24,9%
TOTAL	10 142 t	12 932 t	13 994 t	13 245 t	-5,3%
	269 kg/hab.	341 kg/hab.	366 kg/hab.	343 kg/hab.	-6,3%

Tableau 11 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets

\* Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

\*\* Année 2020 : Fermeture des déchèteries de mars à avril (Covid)

## 2.4 L'amiante

Compte tenu des dispositions contraignantes à respecter pour la collecte des déchets d'amiante en déchèterie, stipulées notamment dans le décret n° 96-98 du 7 février 1996 fixant les mesures de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante, ce type de déchets n'est pas accepté dans les déchèteries de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les déchets d'amiante liée sont acceptés par le syndicat de traitement ORGANOM sur son installation de stockage des déchets de Viriat. Cependant, seuls les déchets d'amiante liée ou amiante-ciment peuvent être accueillis sur le site d'ORGANOM. Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que des : éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ; canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment).

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie et les plafonds d'isolation phoniques mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Les particuliers souhaitant déposer de l'amiante doivent établir une demande auprès de la CCD. Après validation, cette demande est ensuite transmise par la Communauté de Communes à ORGANOM. ORGANOM transmet ensuite au demandeur par courrier :

- l'autorisation de dépôt,
- le bordereau de suivi de déchets d'amiante à remplir,
- le protocole de sécurité à respecter.

En 2020, 19 tonnes de déchets d'amiante ont été déposés au centre d'enfouissement d'ORGANOM par des habitants de la CCD.

	2017	2018	2019	2020
Amiante	33 t	10 t	13 t	19 t
	1 kg/hab.	0,26 kg/hab.	0,33 kg/hab.	0,50 kg/hab.

Tableau 12 : Evolution des quantités d'amiante

## 2.5 Le réemploi

La filière du réemploi est abordée à l'article 3.5.

En 2020, 30 tonnes d'objets ont été collectées dans les déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes puis transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

	2017	2018	2019	2020
Réemploi	40 t	30 t	35 t	30 t
	1 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.

Tableau 13 : Evolution des quantités d'objets collectées dans le cadre du réemploi

## 2.6 Les Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)

En 2020, 242 tonnes de Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) ont été collectées dans les 41 points de collecte recensés par l'éco-organisme Eco-TLC.

	2017	2018	2019	2020
Textiles, linges de maison, chaussures	187 t	203 t	185 t	242 t
	5 kg/hab.	5 kg/hab.	5 kg/hab.	6 kg/hab.

Tableau 14 : Evolution des TLC collectés

## 3 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

### 3.1 Le Tri-mécano-biologique (OVADE)

L'usine OVADE (ou Organisation pour la valorisation des déchets) de la Tienne (01), comprend un tri mécano-biologique des déchets, un process de méthanisation et de compostage. Cette installation est exploitée par le Syndicat Mixte ORGANOM.

En 2019, **5 829 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de la CCD** ont été valorisées par l'usine OVADE.

### 3.2 La valorisation énergétique

En 2019, le traitement des déchets par valorisation énergétique, a concerné **2 011 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **117 tonnes de déchets ménagers spéciaux**, valorisées en usines de valorisation énergétique spécifiques.
- **1 894 tonnes de bois** valorisées en cimenterie.

### 3.3 La valorisation matière

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires). Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

La valorisation matière a concerné **5 571 tonnes** en 2020 réparties comme suit:

- 1 877 tonnes d'emballages ménagers et de journaux/revues/magazines,
- 1 627 tonnes de verre,
- 597 tonnes de métaux des déchèteries,
- 419 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques,
- 442 tonnes de carton,
- 414 tonnes de mobilier,
- 105 tonne de pneus,
- 4 tonne de films plastiques,
- 45 tonnes de PVC,
- 22 tonnes huiles végétales et moteur,
- 15 tonnes de menuiseries PVC,
- 4 tonnes de piles.

Le tableau ci-après détaille pour chaque matériau la filière de recyclage.

Matériaux	Filières de reprise pour recyclage
Acier	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	RECOVCO AFFIMET SAS
Cartons d'emballages	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Cartons de déchèterie	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Consommables informatiques	SRDI
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E
Emballages pour liquides alimentaires	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Films plastiques et PVC	DBS
Huiles de vidange	Entreprise FAURE
Métaux de déchèterie	MARCELPOIL TRIGENIUM
Mobilier	ECO MOBILIER
Papiers/journaux/magazines	NORSKE SKOG
Piles	COREPILE
Plastiques d'emballages	VALORPLAST
Pneus	ALIAPUR et DBS
Textiles, linge de maison, chaussures	Tremplin Le Relais
Tubes et lampes à économie d'énergie	RECYLUM
Verre	SAINT GOBAIN EMBALLAGES

Tableau 15 : Filières de valorisation

### 3.4 La valorisation organique (hors compostage domestique)

Les végétaux (pelouses, tontes, branchages) collectés dans les déchèteries ont été transportés par les prestataires de la CCD sur les plateformes de compostage privée située à Montluel et à Ambronay. Ainsi, **3 215 tonnes** de végétaux ont été valorisées en compost respectant la norme NFU44051.

### 3.5 Le réemploi

Afin de diminuer les quantités de déchets mises en enfouissement, d'économiser des matières premières et de l'énergie, de développer pour les habitants une offre de biens à prix modiques, de promouvoir le tri et le don d'objets, de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la Communauté de Communes de la Dombes a mis en place pour ses déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes, une prestation de recyclerie en partenariat avec TREMLIN.

Cette prestation a pour objet la valorisation des déchets des ménages (meubles, électroménagers, livres, bibelots, vaisselle...) par réemploi (et après de petites réparations éventuelles), après leur récupération en déchèteries.

Cette action s'inscrit :

- ✓ dans le cadre de la stratégie commune à toutes les intercommunalités de mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets visant à réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou au traitement par méthanisation ou incinération,

- ✓ dans la mission de sensibilisation des publics à la bonne gestion des déchets, au tri, au recyclage, au réemploi, au don, ...
- ✓ dans une volonté commune de développer et valoriser l'insertion professionnelle,
- ✓ dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique et le gaspillage des ressources.

Les objets collectés sont transférés à Bourg-en-Bresse et pris en charge par les associations Tremplin pour être remis en état et revendus à bas prix :

- ✓ Les objets et meubles en bois seront réparés, poncés, repeints ou éventuellement transformés.
- ✓ Les appareils électriques et électroniques, les cycles, la petite mécanique seront d'abord testés pour connaître leur état de fonctionnement et leurs éventuelles pannes. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, ils seront réparés.
- ✓ Les appareils qui ne peuvent pas être réparés pourront être utilisés pour leurs pièces détachées. Les autres seront recyclés.
- ✓ Les livres, la vaisselle, les jouets et les bibelots seront contrôlés, nettoyés et si besoin remis en état.
- ✓ Les textiles, les chaussures, la maroquinerie seront triés. Les vêtements trop usagés seront valorisés par exemple en chiffon d'essuyage ou en isolant thermique.

Par ailleurs, 41 conteneurs pour la collecte des TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures) sont implantées sur les 36 communes de la CCD.

En 2020, **30 tonnes d'objets et 242 tonnes de Textiles, Linges de maison et chaussures** ont été collectées et transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

### **3.6 L'enfouissement**

---

En 2020, le traitement des déchets par enfouissement a concerné **5 971 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **1 760 tonnes d'encombrants,**
- **19 tonnes d'amiante,**
- **3 630 tonnes de déchets inertes (gravats)**
- **562 tonnes de déchets de plâtre.**

## 4 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS

### 4.1 Evolution de la production totale des déchets

En 2020, 22 869 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et valorisées ou traitées représentant 593 kg/hab./an (ou 586 kg/hab./an hors TLC et réemploi).

	2017*	2018	2019	2020**
Ordures ménagères résiduelles	5 893 t	6 057 t	6 031 t	5 829 t
Collecte sélective hors verre	1 857 t	1 935 t	1 968 t	1 877 t
Verre	1 517 t	1 622 t	1 696 t	1 627 t
Déchèteries	10 142 t	12 935 t	13 983 t	13 245 t
Amiante	33 t	10 t	13 t	19 t
TLC	187 t	203 t	185 t	242 t
Réemploi	40 t	30 t	35 t	30 t
<b>TOTAL</b>	<b>19 669 t</b>	<b>22 792 t</b>	<b>23 911 t</b>	<b>22 869 t</b>

Tableau 16 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)

\* Année 2017 : déchèterie de Chalamont fermée de mars à juillet

\*\* Année 2020 : crise sanitaire (fermeture des déchèterie et arrêt de la collecte sélective de mars à avril)

	2017*	2018	2019	2020**	% évolution 2020/2019
Ordures ménagères résiduelles	157 kg/hab.	160 kg/hab.	158 kg/hab.	151 kg/hab.	-4%
Collecte sélective (EM/JRM/Verre)	90 kg/hab.	94 kg/hab.	96 kg/hab.	91 kg/hab.	-5%
Déchèterie (avec amiante)	269 kg/hab.	341 kg/hab.	366 kg/hab.	344 kg/hab.	-6%
<b>TOTAL hors TLC et réemploi</b>	<b>515 kg/hab.</b>	<b>595 kg/hab.</b>	<b>620 kg/hab.</b>	<b>586 kg/hab.</b>	<b>-6%</b>
TLC et réemploi	6 kg/hab.	6 kg/hab.	6 kg/hab.	7 kg/hab.	+20%
<b>TOTAL avec TLC et réemploi</b>	<b>522 kg/hab.</b>	<b>601 kg/hab.</b>	<b>626 kg/hab.</b>	<b>593 kg/hab.</b>	<b>-5%</b>

Tableau 17 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an)

\* Année 2017 : déchèterie de Chalamont fermée de mars à juillet

\*\* Année 2020 : crise sanitaire (fermeture des déchèterie et arrêt de la collecte sélective de mars à avril)

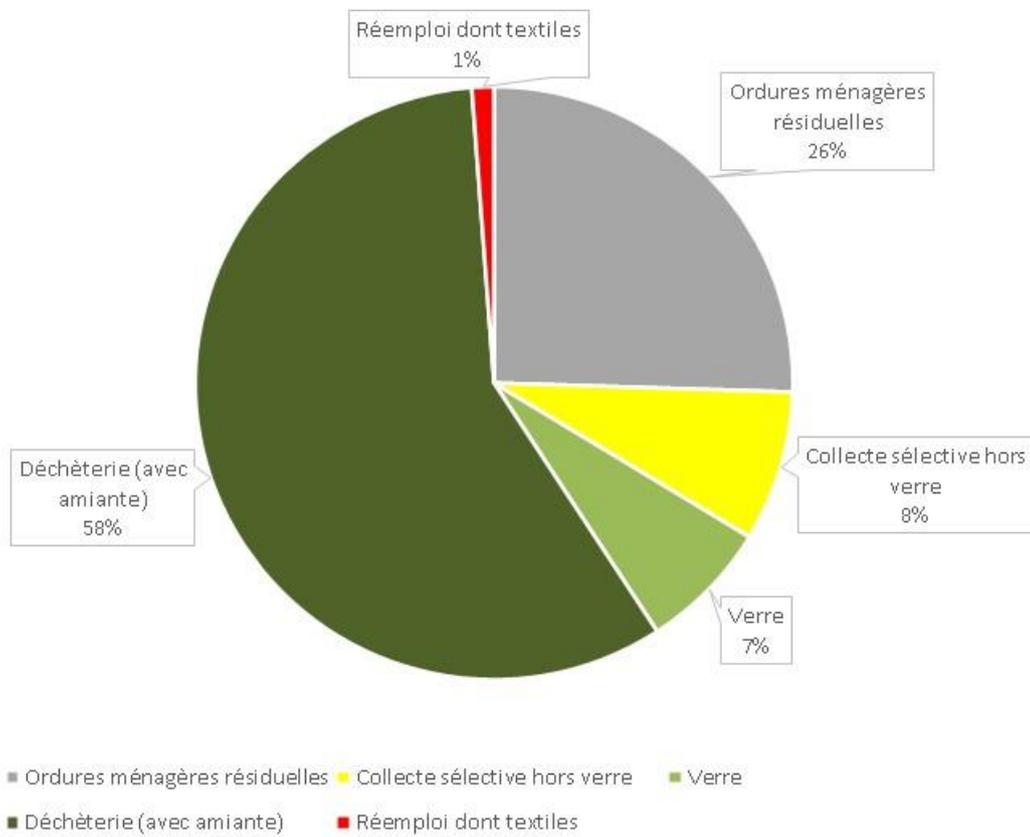


Figure 3 : Répartition 2020 des flux de déchets par habitant

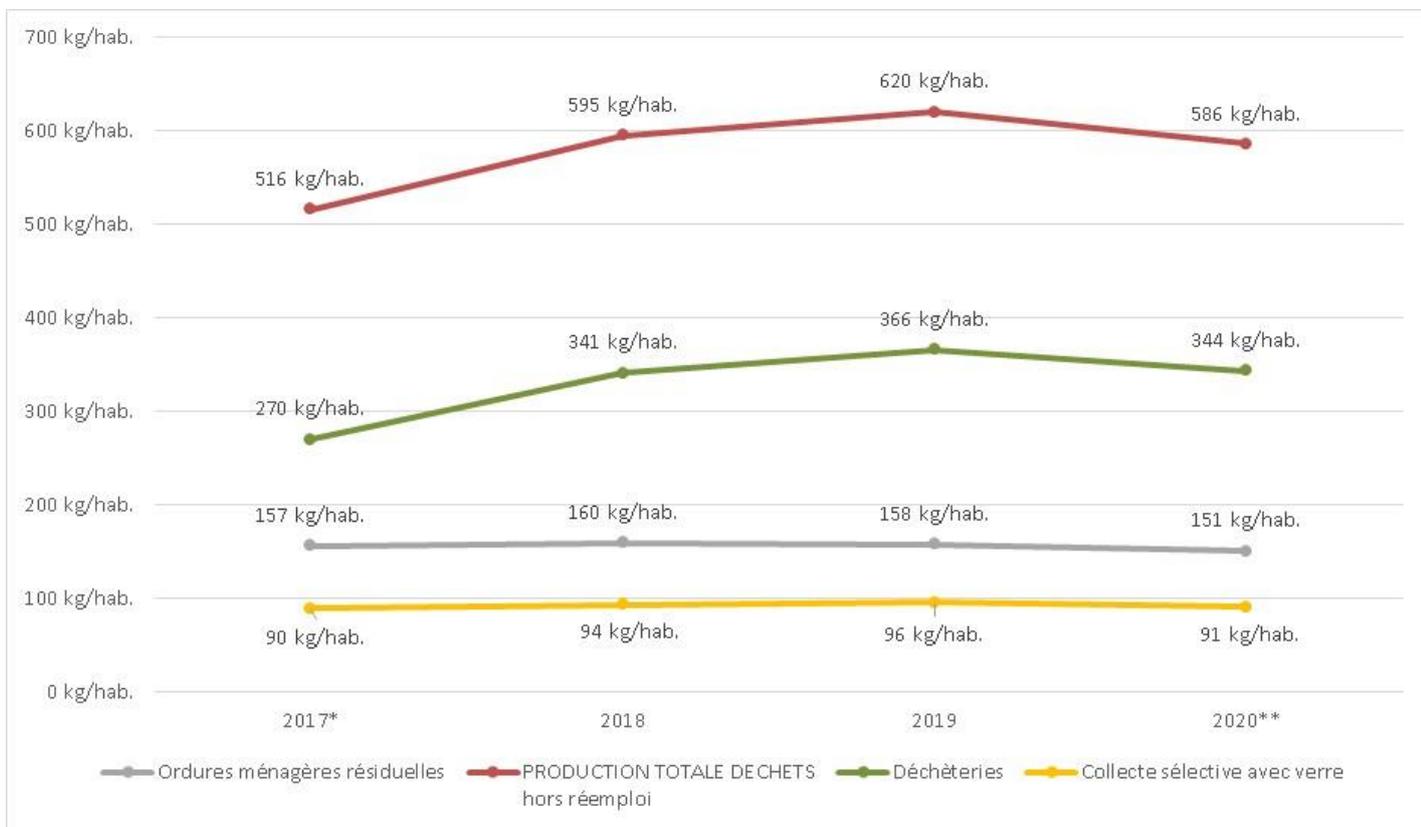


Figure 4 : Evolution des ratios par habitant

## 4.2 Comparaison des ratios de collecte

	CC Dombes 2020	CC Dombes 2019	Région AURA 2019*
Ordures ménagères résiduelles	151 kg/hab.	158 kg/hab.	226 kg/hab.
Collecte sélective	91 kg/hab.	96 kg/hab.	86 kg/hab.
Déchèterie	344 kg/hab.	366 kg/hab.	232 kg/hab.
<b>TOTAL</b>	<b>586 kg/hab.</b>	<b>620 kg/hab.</b>	<b>544 kg/hab.</b>

Tableau 18 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)

\*Sources : SINDRA Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes

## 4.3 Taux de valorisation matière et énergétique des déchets

Le taux de valorisation global des déchets représente le rapport entre les tonnages valorisés et les tonnages globaux collectés (hors gravats).

Pour l'année 2020, le taux de valorisation global des déchets est de **88 %**.

A titre indicatif, le taux de valorisation dans le département de l'Ain était de 84% en 2018 (source : SINDRA).

	2020
TMB-méthanisation	30 %
valorisation énergétique	10 %
valorisation matière	29 %
valorisation organique	17 %
réemploi	1 %
<b>Taux de valorisation</b>	<b>88 % %</b>
<b>Taux d'enfouissement</b>	<b>12 % %</b>

Tableau 19 : Taux de valorisation 2020 (hors gravats)

## 5 LA GESTION DU PASSIF

### 5.1 *L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Neuville-les-Dames (La Chassagne)*

---

Suite à la dissolution du SMICOM Chalaronne-Veyle, l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de La Chassagne située sur la commune de Neuville-les-Dames et réhabilitée en 2005, a été transférée à la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Cette Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'un suivi de la qualité des eaux souterraines pendant 30 ans (2006/2036). Les paramètres à contrôler sont les suivants : DBO, DCO, COT, pH, MES, conductivité, chlorures, sulfates, ammonium, azote kjeldahl, nitrates, nitrites, phosphates, 69 métaux, cyanures totaux, indice phénols, hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques et monocyclique, pesticides. La dernière campagne d'analyses a été réalisée en 2019. De nouveaux contrôles sont programmés pour 2021.

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par le SMICOM Chalaronne Veyle (durée de l'emprunt : 19 ans et 3 mois - mars 2005 à janvier 2024). En 2020, 4 500 euros ont été versés par la CCD au titre des intérêts d'emprunt.

### 5.2 *L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Plantay (Vaux)*

---

Le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Vaux, située sur la commune du Plantay, a été réparti en 2008 entre les différents utilisateurs du site (ORGANOM, Communauté de Communes Chalaronne Centre, Communauté de Communes des Bords de Veyle, Communauté de Communes Centre Dombes et Communauté de Communes du canton de Chalamont).

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par ORGANOM (durée de l'emprunt : 20 ans de 2011 à 2030). A ce titre, le remboursement de l'emprunt contracté par ORGANOM et dû par la CCD s'est élevé en 2019 à 53 500 € TTC.

## 6 INDICATEURS FINANCIERS

### 6.1 Modalités d'exploitation du service

Prestation	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères résiduelles	Régie Communes : Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins
	Prestation de service (SUEZ Environnement) Communes : Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint-André-de-Corcy, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Marcel, Saint-Nizier-le-Désert, Saint-Paul-de-Varax, Sainte-Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain
Traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants	Délégation (ORGANOM)
Collecte sélective du verre	Prestation de service (GUERIN SA)
Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines en apport volontaire	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Collecte sélective multi matériaux en porte-à-porte	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Tri des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines	Prestation de service (VEOLIA)
Déchèteries	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie
	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Trigénium et Triadis Services)

Tableau 20 : Modalités d'exploitation du service Déchets en 2020

### 6.2 Financement du service

En 2020, le Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) de la Dombes a été principalement financé par :

- La TEOM à un taux de 12,35% sur les 8 communes de l'ancienne CC du canton de Chalamont,
- La TEOM à un taux de 14,50% sur les 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REDEVANCE SPECIALE pour les professionnels des 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REOM INCITATIVE sur les 15 communes de l'ancienne CC Chalaronne Centre,
- Les subventions des éco-organismes (CITEO/Adelphe, EcoDDS, OCAD3E),
- La revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries.

### 6.3 Etude des coûts 2020 selon la méthode « ComptaCoût »

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®. La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

**Le coût « complet »** se définit par l'ensemble des charges du service déchets.

**Le coût « aidé »** se définit par l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. **Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité par la TEOM et la Redevance Incitative.**

Le coût aidé pour 2020 était de 91,4 € HT par habitant.

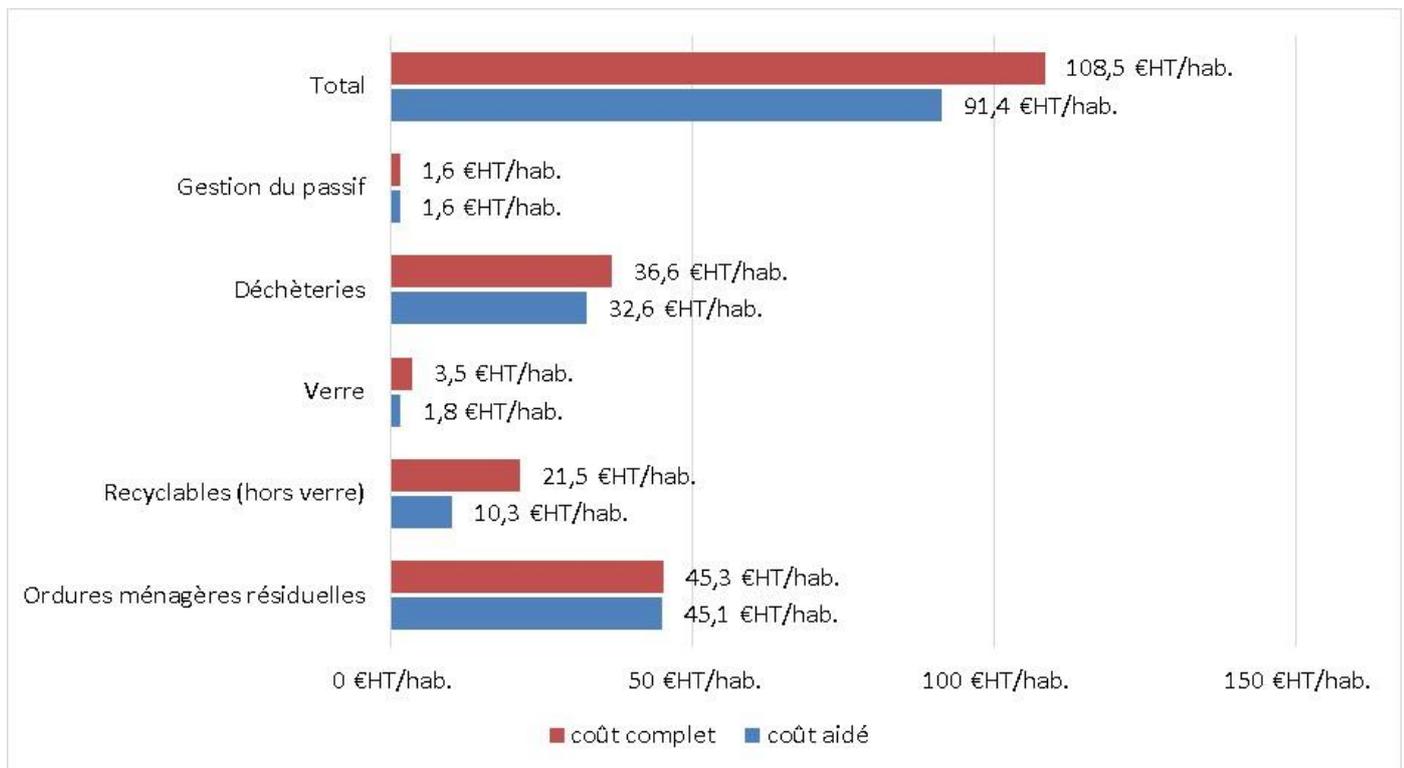


Figure 5 : Coûts complet et aidé 2020 en € HT par type de collecte et par habitant



## 7 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION

### 7.1 Actions de prévention et de réduction des déchets

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement, qui visent à réduire les quantités de déchets produites et leur nocivité.

#### 7.1.1 Le compostage domestique

##### Le compostage individuel

Afin de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collecté ainsi que les quantités de déchets verts apportées en déchèterie, la CCD propose aux habitants du territoire des composteurs individuels en bois à tarif réduit. Selon l'ADEME<sup>1</sup>, composter les déchets de cuisine et de jardin permet d'éviter la production de 40 kg de déchets par habitant et par an.

##### Le compostage partagé

Cinq opérations de compostage partagé sont menées sur le territoire de la CCD :

- Au siège de la CCD : le composteur est partagé entre le Centre des Finances Publiques, l'Office Notarial, le Conseil départemental et les services de la Communauté.
- A la résidence le Cheval Blanc à Condeissiat : Cette action est menée en partenariat avec le bailleur Dynacité. Le composteur est partagé entre douze foyers,
- A la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Neuville-Les-Dames.
- Au camping de Châtillon-sur-Chalaronne.
- A la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne.

#### 7.1.2 L'autocollant « Stop Pub »

La CCD met à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub ».

Selon l'ADEME, cette mesure permet d'éviter la production de 15 kg de déchets par habitant et par an.

#### 7.1.3 La redevance incitative

Afin de mieux prendre en compte la quantité de déchets produite et à inciter à leur réduction, la redevance incitative a été mise en place depuis 2013 pour 15 communes (Abergement-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).

Les 21 autres communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain) passeront à la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La redevance incitative est composée d'une part fixe, correspondant au service global apporté (déchèterie, frais de gestion, collecte des déchets recyclables) et d'une part variable en fonction du nombre de présentations du bac et du poids total déposé.

#### 7.1.4 La réemploi (cf. article 3.5.)

<sup>1</sup> Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

## 7.2 Les actions de communication à destination du grand public

### 7.2.1 Sites internet [www.mon servicedechets.com](http://www.mon servicedechets.com) et [www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)

Le site internet [www.mon servicedechets.com](http://www.mon servicedechets.com) a été mis en service en juin 2019. Les habitants peuvent retrouver des informations relatives à la collecte et au tri des déchets (actualités, localisation des points tri, jour de collecte, tri des déchets, règlement de collecte, ...) et faire des demandes en ligne (problème de collecte, achat d'un bac, ...).

Les habitants peuvent également retrouver des informations sur le site de la Communauté de Communes de la Dombes [www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr).

**mon servicedechets.com**

Le service web qui facilite le tri dans votre commune

JE M'INFORME

J'AGIS

JE DIALOGUE

LA DOMBES

SUEZ

**mon servicedechets.com**

JE M'INFORME je me renseigne sur les consignes de tri à proximité, je localise les points d'apport volontaire, j'accède à mon calendrier de collecte en fonction de mon adresse.

J'AGIS je demande une intervention, je signale tout dépôt sauvage et dépôt d'encombrants.

JE DIALOGUE j'échange avec ma collectivité et je reçois des notifications par sms/emails, toutes les actualités locales, des quiz, etc.

LA DOMBES

SUEZ

### 7.2.2 Réseaux sociaux, lettre d'information, panneau lumineux, lettre d'information

La Communauté de Communes de la Dombes est présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter). Les sujets d'actualité sont régulièrement publiés sur ces réseaux ainsi que sur les panneaux lumineux présents dans les communes.

Par ailleurs, la lettre d'information Mag Dombes consacre également à chaque édition des pages relatives aux déchets.

**MAG DOMBES**  
Le journal de votre Communauté de Communes

Eco'Dombes

À vous de jouer avec Eco'Dombes !

DÉCHETS P. 7 Top départ pour la redevance incitative

ÉCONOMIE P. 9 Découvrez les chèques cadeaux de la Dombes

TOURISME P. 15 Les animations de Dombes Tourisme

N° 5 / Novembre 2020

LA DOMBES

### 7.2.3 Les animations de sensibilisation

Des interventions sur la réduction et le tri des déchets, animées par un agent de la Communauté de Communes, sont organisées chaque année.

En 2020, pour cause de crise sanitaire liée à la Covid, les animations ont dû être malheureusement arrêtées en mars.

### 7.2.4 Sacs réutilisables



Des sacs de course réutilisables ont été achetés par la Communauté de Communes afin de les distribuer lors des événements (réunions publiques, ...).

Les sacs sont fabriqués en France à partir de plastique recyclé.

### 7.2.5 Signalétique sur les camions de collecte

Les camions de collecte sont personnalisés à l'image de la Dombes. Ces véhicules circulent toute la semaine pour assurer la collecte des déchets. Outre leur côté esthétique, ces visuels ont surtout un objectif pédagogique. En arrière-plan du message « Notre région est si belle. Ensemble trions nos déchets pour préserver l'environnement » on retrouve différentes photos emblématiques de la Dombes : un observatoire d'oiseaux, une pêche d'étang et une vue aérienne des étangs. De quoi rappeler à chacun l'importance de trier ses déchets voire même de les réduire afin de protéger cette nature si fragile. Côté budget, cette opération n'a entraîné aucun frais supplémentaire pour la Communauté de Communes puisqu'elle était prévue dans le marché passé avec le prestataire.



# Lexique des acronymes

**CCD** : Communauté de Communes de la Dombes  
**DGS** : Direction générale des services  
**DGA** : Direction générale adjointe  
**EPCI** : Etablissement public coopération intercommunal  
**CAO** : Commission d'appel d'offres  
**CGCT** : Code général des collectivités territoriales  
**CLECT** : Commission locale d'évaluation des charges transférées  
**CLD** : Conseil local de développement  
**DGF** : Dotation globale de fonctionnement  
**DSP** : Délégation de service public

## Pôle service aux habitants

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CDL** : Centre de loisirs  
**CEJ** : Contrat Enfance Jeunesse  
**CLIC** : Centre local d'information et d'orientation gérontologique  
**COF** : Convention d'Objectifs et de Financement  
**CS** : Centre Social  
**CTG** : Convention Territoriale Globale  
**EAJE** : Etablissement d'accueil du jeune enfant  
**EVS** : Espace de Vie Sociale  
**MAM** : Maison d'Assistants Maternels  
**MLJ** : Mission Locale Jeunes  
**MSA** : Mutualité Sociale Agricole  
**MSAP** : Maison de services au public  
**PEDT** : Projet Educatif territorial  
**PEL** : Projet Educatif Local  
**PMI** : Protection maternelle infantile  
**PS** : Prestation de Service  
**PST** : Projet Social de Territoire  
**PSU** : Prestation de Service Unique  
**RAM** : Relais d'assistants maternels

## Pôle aménagement du territoire

**ADS** : Autorisation du droit des sols  
**OT** : Office de Tourisme  
**PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal  
**SCoT** : Schéma de cohérence territoriale  
**SPL** : Société publique locale  
**ZA** : Zones d'activités  
**ZAC** : Zone d'aménagement concerté  
**PAED** : Parc d'activités économiques de la Dombes

## Pôle développement durable

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés  
**DDS** : Déchets Dangereux Spécifiques  
**DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques  
**EM** : Emballages Ménagers  
**GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations  
**LEADER** : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale  
**JRM** : Journaux/Revue/Magazines  
**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles  
**PAEC** : Programme agro-environnemental et climatique  
**PAP** : Collecte en Porte-A-Porte  
**PAT** : Projet alimentaire territorial  
**PAV** : Collecte en Point d'Apport Volontaire  
**PCAET** : Plan climat air énergie territorial  
**PSE** : Paiement pour services environnementaux  
**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
**TLC** : Textiles, Linge de maison, Chaussures  
**RI** : Redevance Incitative  
**SPANC** : Service public de l'assainissement non-collectif  
**SPIC** : Service Public Industriel et Commercial  
**SPGD** : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets



**SIÈGE SOCIAL**  
**100, Avenue Foch**  
**01400 CHATILLON SUR CHALARONNE**

**Du lundi au vendredi :**  
**8h30 - 12h30**  
**13h30 - 17h00**

**Téléphone : 04 28 36 12 12**  
**[www.ccdombes.fr](http://www.ccdombes.fr)**  
**[contact@ccdombes.fr](mailto:contact@ccdombes.fr)**

